

CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

R A P P O R T  
D'ÉVALUATION



## L'IUFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres des Antilles et de la Guyane a été placée sous la responsabilité de Claude **Laugénie**, membre du Comité national d'évaluation, assisté de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Jean-Paul **Bellier**, directeur adjoint de l'IUFM des Pays de la Loire ;  
Gilles **Demilly**, professeur à l'Université de Picardie ;  
Christian **Horgues**, secrétaire général de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;  
Colette **Odinot**, ancien proviseur du lycée La Martinière Duchère à Lyon ;  
Eric **Plaisance**, professeur à l'Université Paris V ;  
Jeanne-Aimée **Taupignon**, chargée de mission au CNE ;

Françoise **Bollard** et Delphine **Lecointre** ont assuré la présentation matérielle de ce rapport.

ORGANISATION  
DE  
L'ÉVALUATION

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



# L'IUFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

<b>Avant-propos</b>	<b>9</b>
<b>Présentation</b>	<b>11</b>
I Le contexte académique	13
II L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition	15
<b>Le gouvernement</b>	<b>35</b>
I Les structures et l'organisation interne	37
II Le pilotage	39
III La politique de recrutement des personnels	41
IV La communication	43
V Les relations extérieures de l'IUFM	45
<b>La gestion</b>	<b>51</b>
I L'organisation administrative : 3 ex-Écoles normales + 1 institut	53
II Les ressources et les moyens : un bilan partagé	54
III Une politique de maintenance immobilière en l'absence d'une politique immobilière	58
IV L'informatique de gestion	59
<b>La formation</b>	<b>61</b>
I La formation des professeurs des écoles	63
II La formation des maîtres AIS	77
III La formation des PLC1	79
IV La formation des PLC2	86
V La formation continue du 2 <sup>nd</sup> degré de 1998 à 2001	94
<b>L'accompagnement de la formation</b>	<b>99</b>
I La politique documentaire	101
II Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) et les Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)	101
<b>La recherche et la formation de formateurs</b>	<b>105</b>
I La recherche	107
II La formation de formateurs	109
<b>La vie étudiante</b>	<b>111</b>
I Les conditions matérielles	113
II Les activités sportives et culturelles	115
III La participation	115
<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>117</b>
<b>Liste des sigles</b>	<b>123</b>
<b>Réponse des directeurs</b>	<b>129</b>

## TABLE DES MATIÈRES



# CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

AVANT-PROPOS



Le CNE a procédé à l'évaluation de 23 IUFM, avec des méthodologies et des protocoles qui ont évolué dans le temps, mais que l'on peut dire aujourd'hui éprouvés. L'évaluation de l'IUFM des Antilles et de la Guyane devait donc s'insérer normalement dans cette longue liste, même si la spécificité des problèmes antillo-guyanais conférait à celui-ci une place un peu à part dans la typologie des instituts de formation des maîtres. Les conditions de cette évaluation et les événements qui ont affecté l'institut en ont décidé autrement.

On savait depuis plusieurs années l'IUFM des Antilles et de la Guyane traversé par une crise qui le plaçait sous la menace d'une partition entre les Antilles et la Guyane, voire entre la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Le point de départ de cette crise est la situation guyanaise, notamment les mouvements de 1996, et la décision qui s'en est suivie de scinder le rectorat des Antilles-Guyane en trois académies : Guadeloupe, Martinique et Guyane. Le décret du 26 décembre 1996 a consacré cette partition, engageant le système éducatif français en Amérique dans la voie d'une départementalisation, supposée répondre à des besoins de proximité et à des exigences géographiques particulières.

Ce faisant, le ressort de l'IUFM des Antilles et de la Guyane, défini en 1991, s'étendait désormais à trois académies et non plus à une seule, comme c'est la règle pour les IUFM de métropole, conformément à la loi du 10 Juillet 1989. Les difficultés d'organisation de l'autorité de tutelle – au recteur d'académie qui présidait le Conseil d'administration de l'IUFM se substituait ici une triple présidence de droit –, les complications de gestion des personnels IATOS, mais surtout les pressions multiples, récurrentes, de toute nature, endogènes ou exogènes, venues de tous horizons, et les perspectives incertaines d'un avenir vacillant ont eu raison d'une institution qui, sous la pression, avait peut-être trop vite troqué son dynamisme initial pour une passivité de désespérance. Avant même la partition, la plupart des équipes de l'IUFM s'y étaient déjà résignées. D'autres s'en réjouissaient à l'avance, bruyamment ou imprudemment.

Celle-ci est intervenue à la fin de l'année universitaire 2000-2001. L'appel d'offres pour le renouvellement de la direction de l'IUFM, déjà lancé, a été annulé. L'institut est désormais scindé en trois entités – Guyane, Martinique et Guadeloupe – qui deviennent trois IUFM de plein exercice ; le décret de création est sous-presse, la nomination des trois directeurs imminente.

L'évaluation engagée par le CNE a été naturellement prise à contre-pied par ces événements. La visite d'approche de l'IUFM s'était déroulée en janvier 2001. Les expertises avaient été effectuées en avril et en mai, les rapports des experts rédigés dans les semaines suivantes. La partition de l'IUFM est intervenue postérieurement, décalant l'ensemble du processus. Dans ces conditions, le statut, la signification et l'intérêt même du rapport qui conclut cette évaluation prennent un autre sens.

En effet, l'évaluation à laquelle a procédé le CNE n'est plus destinée à l'IUFM des Antilles et de la Guyane. Elle en constitue la photographie avant transformation, l'instantané avant création de trois nouveaux instituts. Elle identifie les problèmes existant dans le cadre de l'ancienne structure, les atouts au développement des futurs IUFM, les écueils, les difficultés à anticiper. Le passage à trois entités de très petite taille, qui, inévitablement signifie rétrécissement du champ, perte d'une surface géographique qui apporte complémentarité et diversité, risque d'enfermement et de localisme, incitera sans doute leurs futurs directeurs à réfléchir en écho aux quelques avantages qu'apportait cette structure dans sa dimension interdépartementale, à la manière de les maintenir ou de les adapter. L'état de la situation de l'IUFM avant partition permet aussi d'identifier les problèmes de chaque site, leurs atouts, leurs handicaps, pour amorcer la démarche de projet de chaque IUFM.

En un mot, il est apparu que, si elle peut être considérée comme une page d'histoire, l'évaluation à laquelle a procédé le CNE est loin d'être anachronique ou décalée par rapport à une réalité aujourd'hui différente. Parce qu'elle est une photographie avant scission, cette évaluation constitue pour les futurs instituts un matériau pour construire, une indication pour améliorer le service public. C'est dans cet esprit qu'elle est restituée ici, car la connaissance de l'héritage dans son exhaustivité, des réussites, des échecs passés et des leçons à en tirer, est un préalable à la mise en œuvre des nouveaux objectifs de formation des maîtres sur chaque site de cet ensemble.

Novembre 2001



# CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

PRÉSENTATION



## I - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE

La Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ont en commun :

- un taux de chômeurs très supérieur à celui de la métropole (respectivement 29,8%, 26,6% et 28,1% contre 11,3%, en 1999)<sup>1</sup> ;
- un produit intérieur brut (PIB) par habitant très inférieur à celui de la métropole (respectivement 68 800 F, 76 600 F et 78 600 F contre 134 800 F, en 1995-1996)<sup>2</sup> ;
- une population scolaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) très nombreuse par rapport à la population totale (elle représentait, en 1998-1999, respectivement 27,6%, 27,2% et 31,6% de la population totale, contre 20,7% dans l'ensemble des académies métropolitaines)<sup>3</sup> ;
- une population universitaire très peu nombreuse par rapport à la population totale (sa part s'établissait, en 1999-2000, à 1,3% pour la Guadeloupe et la Martinique et à 0,5% pour la Guyane, contre 3,6% dans l'ensemble des académies métropolitaines)<sup>4</sup> ;
- une proportion de boursiers beaucoup plus élevée qu'en métropole, surtout aux Antilles, où elle avoisinait, en 1996-1997, les 50%, en second cycle de l'enseignement secondaire (respectivement 48,9%, 27,9% et 49,1%, contre 24,8% en métropole)<sup>5</sup>.

Sur tous ces points, il en était déjà de même en 1991, comme le montrait le premier rapport que le CNE a consacré à l'Université des Antilles et de la Guyane, en juin 1991<sup>6</sup>, et qui expliquait, à juste titre, le grand nombre des élèves et le faible nombre des étudiants par *“la jeunesse de la population”, “l'importance des STS comptabilisées dans le secondaire”* (dans une moindre mesure), *“le départ d'une partie des bacheliers vers les universités et écoles de la métropole”*, enfin par *“le faible taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur”*. À quelques nuances près (la population de la Guadeloupe et de la Martinique reste jeune par rapport à celle de la métropole, mais son vieillissement est continu<sup>7</sup>), les mêmes explications peuvent être avancées, en particulier celle qui concerne *“l'exode massif”* des jeunes antillais vers la métropole, qui réduit de façon frappante la tranche d'âge des 20 à 25 ans<sup>8</sup>.

### 1 - LES DEUX ACADÉMIES ANTILLAISES

Même si son éclatement et la présence des “îles du Nord” (Saint-Martin et Saint-Barthélemy) confèrent à l'académie guadeloupéenne une assez grande spécificité, les deux académies antillaises présentent statistiquement un profil très comparable.

**Les élèves.** Le constat dressé en 1991 par le CNE au sujet de l'enseignement primaire et secondaire dans l'académie des Antilles et de la Guyane était assez alarmiste : *“Malgré des progrès considérables, qui se sont accentués ces dernières années, les Antilles et la Guyane connaissent un grave retard de scolarisation. L'importance des redoublements et des retards, en particulier pour l'entrée au collège et au lycée, le nombre de sorties prématurées du système scolaire, les taux d'échec aux examens, et spécialement au baccalauréat, sont très préoccupants. (...) Dans la répartition des baccalauréats par série, on constate des écarts considérables*

<sup>1</sup> Cf. *Tableaux économiques régionaux (TER) Guadeloupe, TER Guyane, TER Martinique*, édition 2000, INSEE, p. 11.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> Cf. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS)*, édition 2000, ministère de l'Éducation nationale (MEN), ministère de la Recherche, p. 19.

<sup>4</sup> Ces différents pourcentages ont été calculés avec des données chiffrées émanant de plusieurs sources : Infosup, 1999-2000, DPD, ministère de l'Éducation nationale ; *TER Guadeloupe 2000, TER Guyane 2000, TER Martinique 2000*, p. 14 ; *Tableaux de l'économie française 2000-2001*, INSEE, p. 13 ; *RERS 2000*, p. 155.

<sup>5</sup> Cf. *Géographie de l'école*, DPD, MEN, juin 1998, p. 39.

<sup>6</sup> *L'université des Antilles et de la Guyane*, rapport d'évaluation, CNE, juin 1991, pp. 19-21.

<sup>7</sup> Cf. *“Les DOM : une population encore jeune, mais de moins en moins”*, INSEE Première, n° 747, novembre 2000, p. 1.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 2.

entre les Antilles-Guyane et la moyenne des académies : importance des séries G (double de la moyenne nationale), faiblesse de la série C (moitié de la moyenne nationale)<sup>1</sup>.

Le tableau suivant, qui regroupe un certain nombre d'indicateurs sur l'enseignement secondaire en Guadeloupe, en Martinique et en France métropolitaine, montre que, sur bien des points, les taux antillais sont aujourd'hui comparables aux taux métropolitains, ce qui était loin d'être le cas il y a dix ans. Si, pour les unes comme pour l'autre, les indicateurs ont évolué favorablement, l'évolution a été beaucoup plus rapide dans les Antilles qu'en métropole, ce qui a permis de réduire les écarts, de façon souvent spectaculaire.

Indicateurs (en%)	Guadeloupe	Martinique	Métropole
Taux des élèves ayant au moins 2 ans de retard en 6 <sup>ème</sup> (en 1997-1998) <sup>(2)</sup>	8,6	8,3	5,8
Taux des élèves ayant au moins 2 ans de retard en 3 <sup>ème</sup> (en 1997-1998) <sup>(3)</sup>	18	21,5	12,5
Taux d'accès en terminale (en 1998) <sup>(4)</sup>	65,4	78,8	62,7
Répartition des bacheliers par série (en 1998) <sup>(5)</sup>			
Bac général	53,4	49,2	55
Bac technologique	28,4	31,3	28,8
Bac professionnel	18,2	19,5	16,2
Part des bacheliers STT (ancienne série G) sur l'ensemble des bacheliers (en 1998) <sup>(6)</sup>	18,7	19,2	15,2
Part des bacheliers S (ancienne série C) sur l'ensemble des bacheliers (en 1998) <sup>(7)</sup>	20,2	19,9	26,3
Taux de réussite au baccalauréat (en 1998) <sup>(8)</sup>			
Bac général	69,4	74,2	79,4
Bac technologique	74,3	72,2	80,2
Bac professionnel	65,7	67,3	77
<b>Toutes séries</b>	<b>69,8</b>	<b>72,1</b>	<b>79,1</b>

On constate, dans les deux académies antillaises :

- une réduction considérable des taux de retards scolaires, puisqu'on est passé en 7 ans, de 1990-1991 à 1997-1998, pour les retards à l'entrée du collège, de 26,1 à 8,6 % pour la Guadeloupe et de 29,5 à 8,3 % pour la Martinique, alors que, dans le même temps, la moyenne métropolitaine passait de 10 à 5,8 %, et pour les retards à la sortie du

<sup>1</sup> *L'Université des Antilles et de la Guyane*, pp. 22-23.

<sup>2</sup> Cf. *Géographie de l'école*, p. 49.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> Cf. *TER Guadeloupe 2000*, *TER Martinique 2000*, p. 57 et *RERS 2000*, p. 81.

<sup>5</sup> Cf. *TER Guadeloupe 2000*, *TER Martinique 2000*, p. 57 et *RERS 2000*, p. 199.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

<sup>7</sup> *Ibidem*.

<sup>8</sup> Cf. *TER Guadeloupe 2000*, *TER Martinique 2000*, p. 57.

- collège, de 34,5 à 18 % pour la Guadeloupe et de 41,3 à 21,5 % pour la Martinique (moyenne métropolitaine : 19,8 % en 1990-1991, et 12,5 % en 1997-1998) ;
- une progression tout aussi considérable du taux d'accès en terminale, qui s'établissait, en 1988, pour l'académie des Antilles et de la Guyane<sup>1</sup> à 21%, et qui est aujourd'hui plus élevé en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole (de plus de 16 points en Martinique) ;
  - une répartition des bacheliers par série très comparable à celle observée en métropole, même si la part des bacheliers STT est de 3 à 4 points supérieure à celle constatée en métropole, et si celle des bacheliers S est, à l'inverse, inférieure de plus de 6 points au taux métropolitain. On mesure le chemin parcouru, puisque, on l'a vu, le pourcentage des bacheliers G était le double de la moyenne nationale, et celui des bacheliers C moitié moindre ;
  - une réduction sensible de l'écart avec la métropole pour les taux de réussite au baccalauréat, puisqu'il est passé, toutes séries confondues, de 13,2 points en 1988 (58,9% contre 72,1%) à 9,3 points pour la Guadeloupe et à 7 points pour la Martinique, en 1998.

**Le corps enseignant.** Le tableau brossé par l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) et l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR), dans leur rapport conjoint de juin 2000, intitulé *Analyse des conditions de la formation initiale et continue des enseignants dans les académies de la Martinique et de la Guadeloupe*, fait état d'un personnel enseignant relativement âgé, peu renouvelé, et peu diplômé<sup>2</sup> :

- la moyenne d'âge des enseignants antillais du primaire et du secondaire est plus élevée que la moyenne nationale (en Martinique, plus d'un enseignant du 1<sup>er</sup> degré sur 5 a plus de 50 ans) ;
- le taux de demandes de départ en retraite est inférieur au taux national (22,9% en Guadeloupe, dans le 2<sup>nd</sup> degré, contre 32% au niveau national) ;
- le niveau moyen de qualification est inférieur au niveau national : c'est ainsi qu'en Martinique, dans le 1<sup>er</sup> degré, un tiers environ des enseignants n'a pour tout diplôme que le baccalauréat, tandis qu'un autre tiers ne l'a pas, et que dans le second degré, 72% des enseignants n'ont pas atteint le niveau licence<sup>3</sup>. L'examen de la structure par corps du personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré, en 1998-1999, fait apparaître un taux d'agrégés et de professeurs de chaire supérieure nettement inférieur à celui de la métropole (4,2% en Guadeloupe et 4,1% en Martinique contre 11,6% en métropole), un pourcentage de PEGC nettement supérieur (20,6% en Guadeloupe et 25,5% en Martinique contre 7,7% en métropole), et un taux de non titulaires (maîtres auxiliaires) sensiblement plus élevé (9,7% en Guadeloupe et 6,5% en Martinique contre 3,7% en métropole)<sup>4</sup>.

Ces quelques données disent toute l'importance des enjeux de la formation continue des enseignants dans les deux académies.

## 2 - L'ACADÉMIE DE LA GUYANE

Si on voulait résumer d'un mot l'état des lieux, aujourd'hui, en Guyane, dans cette académie qui est la plus petite de France, après la Corse, quant au nombre d'enfants scolarisés (moins de 50 000), et la plus grande en superficie (le 1/6<sup>ème</sup> de la France), on pourrait dire qu'elle évoque, à bien des égards, l'académie Antilles-Guyane d'il y a dix ans : si la population scolaire des Antilles a progressé, on l'a vu, jusqu'à être sur le point de combler son retard par rapport à celle de la métropole, il n'en est pas de même, loin s'en faut, de la Guyane.

<sup>1</sup> *L'Université des Antilles et de la Guyane*, p. 22.

<sup>2</sup> Cf. *Analyse des conditions de la formation initiale et continue des enseignants dans les académies de la Martinique et de la Guadeloupe*, IGEN-IGAENR, juin 2000, pp. 30-31.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 30 : "Enfin, 28% des enseignants ont au moins la licence, et un enseignant sur deux a été intégré sur liste d'aptitude".

<sup>4</sup> Cf. *TER Guadeloupe 2000*, *TER Martinique 2000*, p. 55 et *RERS 2000*, p. 225. Dans les îles du Nord, en Guadeloupe, le taux de maîtres auxiliaires et de contractuels atteignait 33,87% à la rentrée 2000 (source : rectorat de la Guadeloupe).

**Les élèves.** Si l'on reprend les indicateurs utilisés plus haut pour la Guadeloupe et la Martinique, on obtient, en effet, les résultats suivants :

Indicateurs (en%)	Guadeloupe	Martinique	Métropole	Guyane <sup>(1)</sup>
Taux des élèves ayant au moins 2 ans de retard en 6 <sup>ème</sup> (en 1997-1998)	8,6	8,3	5,8	38,2
Taux des élèves ayant au moins 2 ans de retard en 3 <sup>ème</sup> (en 1997-1998)	18	21,5	12,5	41,9
Taux d'accès en terminale (en 1998)	65,4	78,8	62,7	29
Répartition des bacheliers par série (en 1998)				
Bac général	53,4	49,2	55	52,5
Bac technologique	28,4	31,3	28,8	26,1
Bac professionnel	18,2	19,5	16,2	21,3
Part des bacheliers STT (ancienne série G) sur l'ensemble des bacheliers (en 1998)	18,7	19,2	15,2	14,2
Part des bacheliers S (ancienne série C) sur l'ensemble des bacheliers (en 1998)	20,2	19,9	26,3	17,6
Taux de réussite au baccalauréat (en 1998)				
Bac général	69,4	74,2	79,4	61,7
Bac technologique	74,3	72,2	80,2	65,5
Bac professionnel	65,7	67,3	77	59
<b>Toutes séries</b>	<b>69,8</b>	<b>72,1</b>	<b>79,1</b>	<b>62</b>

La Guyane connaît "l'échec scolaire le plus massif de toutes les régions françaises, autres DOM compris" <sup>2</sup>:

- entre 1990-1991 (date à laquelle ils étaient déjà les plus élevés de France) et 1997-1998, les taux des élèves ayant au moins 2 ans de retard en 6<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> ont augmenté, passant respectivement de 35,1 à 38,2% et de 41,4 à 41,9%, alors qu'ils ont baissé dans toutes les autres académies sans exception. Et 50% des jeunes de 16 à 20 ans qui sont en 3<sup>ème</sup> la quittent avec un niveau de CM2 ;
- le taux d'accès en terminale est plus de moitié moindre que celui observé en métropole, mais il semble progresser rapidement, grâce aux filières technologiques et professionnelles<sup>3</sup> ;
- l'écart moyen avec la métropole pour les taux de réussite au baccalauréat dépasse les 17 points.

Plusieurs raisons, d'ailleurs liées, peuvent être avancées pour expliquer cet échec :

- en premier lieu, l'extrême diversité culturelle et linguistique : la Guyane est une terre traditionnelle d'accueil et des vagues d'immigration se sont succédé régulièrement tout au long de ces quarante dernières années<sup>4</sup>. Il s'agit essentiellement de Surinamais, de Haïtiens et de Brésiliens, venus comme main-d'oeuvre pour les grands travaux

<sup>1</sup> Cf. *Géographie de l'école*, p. 49 et *TER Guyane 2000*, p. 57.

<sup>2</sup> Antoine Primerose, *Un plan de formation spécifique pour la formation des maîtres en Guyane et la nécessité d'un centre de formation adapté*, Rapport d'étape à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, septembre 2000, p. 15. Sur ce rapport, voir *supra*, pp. 61-62.

<sup>3</sup> Le rapport Primerose fait, en effet, état, pour 1999, d'un taux de 35% (p. 4).

<sup>4</sup> Cf. "Les DOM : une population encore jeune, mais de moins en moins", pp. 3-4.

occasionnés par le développement du Centre spatial guyanais de Kourou, moteur de l'économie guyanaise, attirés par le niveau de vie de la région, en moyenne le plus élevé d'Amérique latine<sup>1</sup>, et par les allocations et subventions de l'État français. Dans le 1<sup>er</sup> degré, plus de 30% des élèves sont de nationalité étrangère (contre 5,9% en métropole)<sup>2</sup>. Mais ce n'est pas tout ; les citoyens français eux-mêmes appartiennent à des communautés et à des groupes ethniques dont la langue maternelle ou première n'est pas le français : créoles, amérindiens (Arawaks, Wayanas...), descendants des Noirs-marrons (Saramacas, Alukus ou Bushinengués...), H'mongs... C'est ainsi que 70% des élèves n'ont pas pour langue maternelle le français, qui est la langue de l'enseignement<sup>3</sup> ;

- la population guyanaise, et particulièrement la communauté étrangère, composée de gens jeunes, a un fort taux de natalité, le plus élevé de France, et l'un des plus élevés d'Amérique latine, d'où un accroissement du nombre des élèves, en 5 ans, de 27,3%, entre 1994 et 1999, alors que, dans le même temps, en métropole, leur effectif accusait une baisse de 4,6%. En outre, on estime à plus de 5000 le nombre d'enfants non scolarisés ;

- en outre, cette population nombreuse, non francophone, habite souvent dans des communes isolées, situées en pleine forêt amazonienne, le long du "fleuve", c'est-à-dire le long du Maroni, à l'ouest, à la frontière du Surinam, ou de l'Oyapock, à l'est, à la frontière du Brésil, parfois uniquement accessibles après des heures ou des jours de pirogue : Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula, Saint-Georges, Camopi... Entre 1995 et 1999, la population scolaire de ces communes a explosé : + 36% pour le 1<sup>er</sup> degré, et + 63% pour le second<sup>4</sup>.

Ces conditions d'apprentissage, extrêmes pour l'élève comme pour le maître, ne sont guère propices à l'étude et constituent pour le système éducatif français une véritable gageure.

**Le corps enseignant.** Comme aux Antilles, il est peu qualifié. Le taux d'agrégés n'est que de 3,4%, et les maîtres auxiliaires sont nombreux : 21,9% dans le 2<sup>nd</sup> degré, de l'ordre de 30% pour les deux degrés (contre 3,7% en métropole). Le niveau de qualification des maîtres ne devrait pas s'élever dans les années à venir : pour faire face à la croissance de la population scolaire, pallier le manque d'enseignants et pouvoir faire appel à des Guyanais, *a priori* mieux à même de se faire comprendre des enfants des villages, beaucoup de responsables politiques réclament, en effet, de pouvoir "les recruter à bac + 1 ou bac + 2, quitte à les former plus longtemps"<sup>5</sup>.

## II - L'IUFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

### 1 - CRÉATION ET MISSION

Créé, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, par le décret 91.522 du 7 juin 1991, qui fixait son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, et le rattachait à l'Université des Antilles et de la Guyane, l'IUFM des Antilles et de la Guyane était un établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Ses missions étaient définies dans l'article 17 de la loi de 1989 : *"Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement. Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation. Ils organisent des formations de préparation en faveur des étudiants"*.

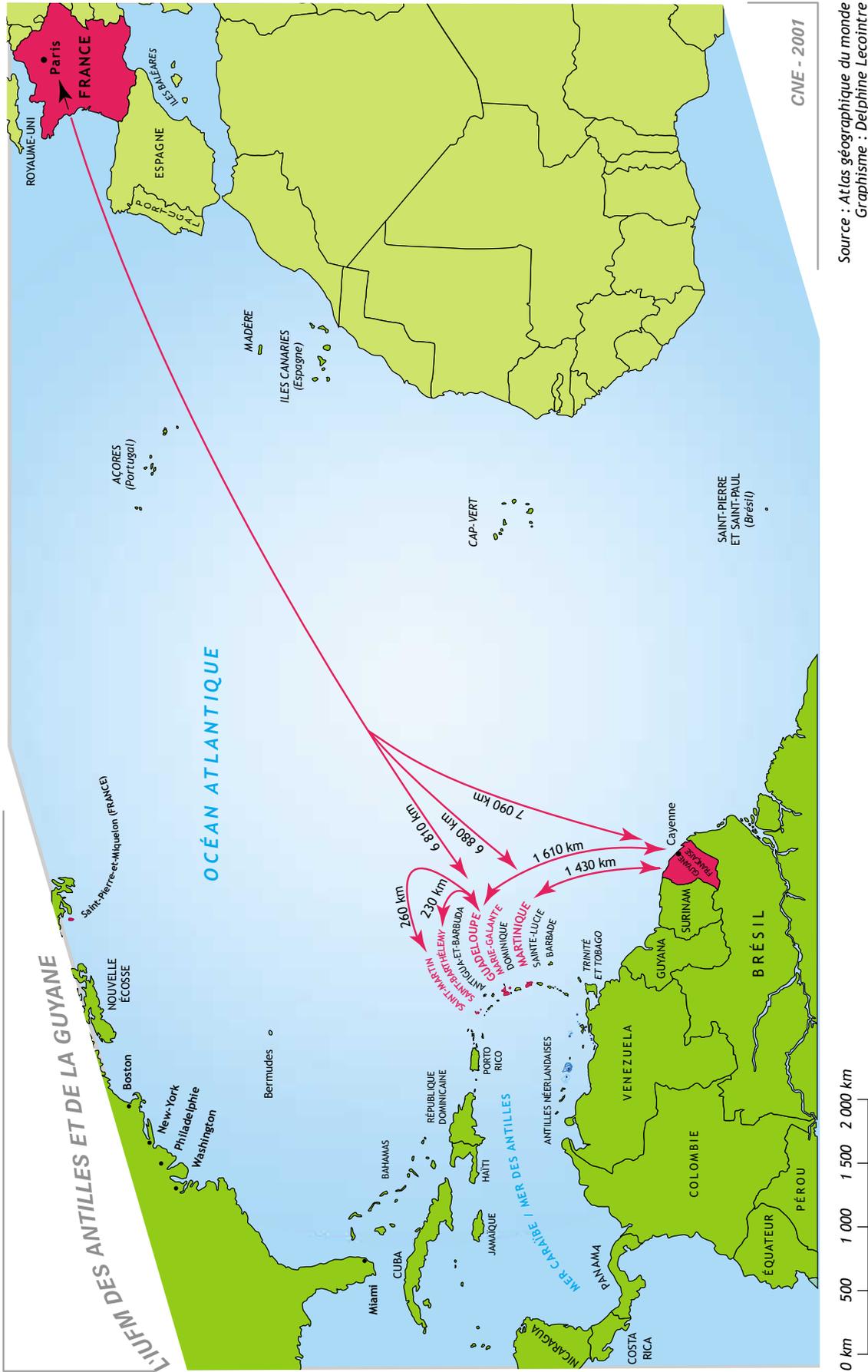
<sup>1</sup> Cf. *La France et ses régions*, INSEE, 1997, p. 108. Mais cela recouvre des réalités très contrastées.

<sup>2</sup> Cf. *RERS 2000*, p. 69.

<sup>3</sup> Cf. Rapport Primerose, p. 15.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>5</sup> Cf. la dépêche de l'AEF (Agence Éducation Formation) du 24 avril 2001, intitulée *"La Guyane veut pouvoir recruter des enseignants n'ayant pas un niveau licence"* : *"Nous voulons pouvoir recruter des locaux qui pourraient communiquer plus facilement avec leurs élèves. Le problème est que, dans ces villages, peu de personnes possèdent un bac + 3"*.



Source : Atlas géographique du monde  
Graphisme : Delphine Leconte

## 2 - LES SITES DE L'IUFM

L'IUFM des Antilles et de la Guyane comprenait trois sites, dénommés "centres" : le site de Guadeloupe, celui de Guyane et celui de Martinique. Très éloignés les uns des autres (200 km séparent la Martinique de la Guadeloupe, 1500 les Antilles de la Guyane), ils deviendront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, trois IUFM de plein exercice. Cet ensemble, très dispersé, est à plus de 8 heures de vol de Paris. La carte ci-contre permet de situer les Antilles et la Guyane par rapport au continent nord-américain et au continent européen.

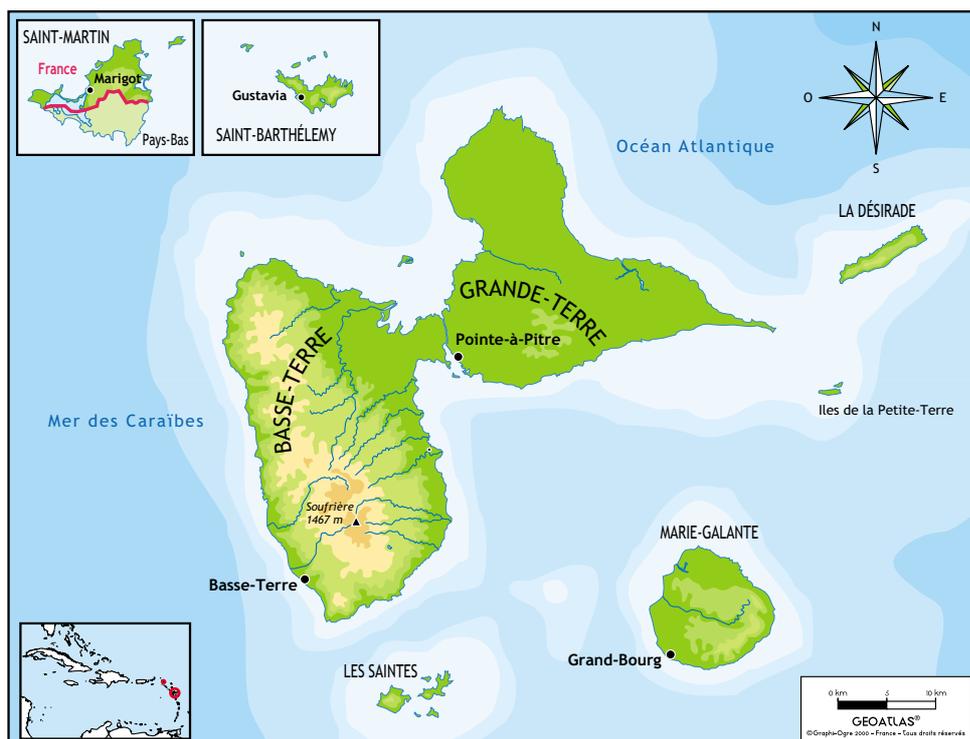
L'IUFM des Antilles et de la Guyane était le plus grand des IUFM en termes de superficie, et l'un des plus petits en termes d'effectifs. Avec son millier d'étudiants et de stagiaires, il était comparable en taille à l'IUFM de la Réunion et à celui de Limoges. Les trois entités qui naîtront de la partition auront des effectifs analogues à ceux des IUFM de Corse (351 étudiants en 2000-2001) et du Pacifique (189 étudiants), puisque la Guadeloupe comptait 352 étudiants et stagiaires en 2000-2001, la Guyane 244, la Martinique 389.

On note que les effectifs de 1<sup>ère</sup> année (PE1 et PLC1) ont augmenté en 2 ans (entre 1998-1999 et 2000-2001) de 26,7% en Guadeloupe, de 34,7% en Guyane et de 87,7% en Martinique, où de nouvelles préparations ont été ouvertes.

**Le centre de Guadeloupe.** Situé dans les locaux de l'ancienne École normale, à Pointe-à-Pitre, sur le Morne Ferret, à 3 ou 4 km du campus universitaire de Fouillole, l'IUFM disposait de cinq bâtiments, entourés d'espaces verts bien entretenus. L'ensemble, édifié au début des années 60, est propriété de l'État depuis 1996, date à laquelle le Conseil général le lui a rétrocédé. La gestion des écoles annexes fut, à la même époque, confiée à la municipalité. Les constructions, en particulier l'immeuble principal, barre de cinq étages longue d'une centaine de mètres, sont :

- inadaptées à un enseignement universitaire (et aucuns travaux importants n'ont été faits pour les rendre plus adéquates, en raison du refus du Conseil général avant 1997, et de l'indécision de l'IUFM depuis) : les deux tiers de l'espace ont été conçus pour l'hébergement et la vie des élèves, tandis que les salles d'enseignement banalisées

### L'archipel de la Guadeloupe



sont réduites à la portion congrue ; le "grand ampli" n'est utilisé qu'à 15% "du fait d'une erreur d'aménagement (fauteuils style "cinéma" sans tablettes de prise de notes)"<sup>1</sup> ;

- dangereuses : dans cette zone à haut risque sismique, les normes antisismiques et anti-incendie en vigueur ne sont pas respectées (barre trop longue, cages d'escalier ouvertes).

Le centre de Guadeloupe accueillait, outre les services centraux de l'IUFM, un peu plus du tiers des étudiants et stagiaires de l'institut (35,7%) : plus des trois quarts (77,3%) suivaient des formations 1<sup>er</sup> degré (PE1, PE2, AIS).

**Le centre de Guyane.** Bien situé au coeur de Cayenne, sur un terrain mitoyen du campus universitaire de Saint-Denis, en bordure d'un beau jardin botanique, le centre de Guyane était logé dans trois bâtiments, locaux de l'ancienne École normale et de l'ancien CDDP, construits entre 1974 et 1978, et propriété du Conseil général. Le rapport d'évaluation interne, comme le rapport Primerose, insistent sur l'insuffisance criante de la capacité d'accueil du site : "Cette exigüité des locaux conduit à une multiplication des groupes, engendrant par là même la multiplication des heures enseignant"<sup>2</sup>. Le rapport Primerose conclut à la nécessité d'un doublement de la surface utile actuelle. Une réhabilitation de l'ensemble était prévue au précédent contrat de plan, mais d'autres projets universitaires plus ambitieux ayant été annoncés, mais non réalisés, les conditions d'accueil sont demeurées en l'état et ces possibilités d'investissement ont été perdues.

Le centre de Guyane assurait la formation du quart des étudiants et stagiaires de l'IUFM (24,8%), qui étaient tous, à l'exception de 13 PLC1, engagés dans des formations 1<sup>er</sup> degré (PE1, PE2, cycle préparatoire au second concours interne de PE).

### La Guyane



<sup>1</sup> Rapport IGEN-IGAENR, p. 5.

<sup>2</sup> Rapport Primerose, p. 22.

**Le centre de Martinique.** Il disposait, dans un quartier résidentiel et excentré de Fort-de-France, d'un très vaste campus de près de 4 hectares, construit en 1972, bien entretenu, sur lequel sont disséminés une quinzaine de bâtiments : deux abritent des écoles annexes – le site a toujours la charge de deux écoles annexes, rattachées par convention au Conseil général et gérées par l'IUFM – et un est en partie loué par le CRDP. L'ensemble est assez éloigné du campus universitaire de Schoelcher.

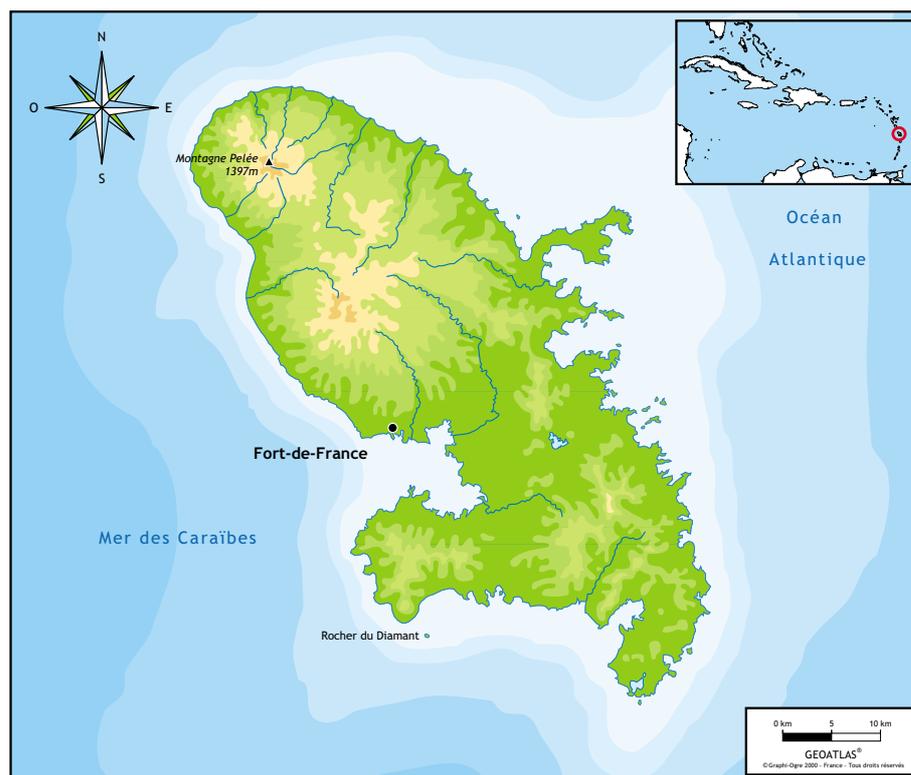
Ce site pose plusieurs problèmes :

- les bâtiments, en grand nombre, et le campus, très étendu, requièrent, pour être entretenus, un personnel nombreux, et mobilisent une part considérable des emplois IATOS du site (20,5/35,5) ;
- la structure métallique des bâtiments s'oxyde, ce qui provoque l'éclatement du béton ;
- les locaux sont totalement inadaptés aux besoins : l'hébergement (résidences étudiantes, logements de fonction, restauration) totalise 5667 m<sup>2</sup>, tandis que les salles d'enseignement n'en comptent que 3096 ;
- l'ensemble appartient au Conseil général de la Martinique, ce qui freine la réalisation des grands travaux de restructuration, pourtant indispensables.

L'état de dégradation des constructions, leur inadaptation, ainsi que la croissance rapide des effectifs, imposent à l'évidence que l'agencement du campus (qui est potentiellement un très beau campus) soit repensé. Or, le rapport de l'Inspection générale note qu' "il n'y a jamais eu de réelle réflexion sur une restructuration complète du site au profit d'une meilleure adaptation aux besoins", car "l'attachement viscéral des personnels à leur ex-École normale freine toute idée de modification" et "l'exiguïté des locaux arrange finalement les enseignants, qui restent ainsi cantonnés à une pédagogie de petits groupes de 25 stagiaires" <sup>1</sup>.

Le centre de Martinique accueillait 39,5% des étudiants et stagiaires de l'IUFM, dont plus de 70% dans des formations 1<sup>er</sup> degré (PE et aides éducateurs).

## La Martinique



<sup>1</sup> Rapport IGEN-IGAENR, p. 6.

Le tableau ci-après récapitule les principales données concernant ces sites, en 2000-2001.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES DONNÉES CONCERNANT LES SITES ( 2000-2001)

	GUADELOUPE Pointe-à-Pitre		GUYANE Cayenne	MARTINIQUE Fort-de-France
Superficie	m <sup>2</sup> bâtis (SHON)	8 944	1 421	17 150
	m <sup>2</sup> non bâtis	21 400	2 715	31 122
Distance de Pointe-à-Pitre	-	1 610 km	180 km	
Temps de trajet	-	2h 05 de vol (sans escale) Durée globale du trajet : 4 h 1/2	3/4 h de vol	Durée globale du trajet : 2 h 1/2
Distance de la métropole (Paris)	6 810 km	7 090 km	6 880 km	
Temps de trajet	8 h 15	8 h 30	8 h 20	
Effectifs étudiants en 2000-2001	352	244	389	
dont :				
PE1	116	87	96	
PE2	109	144	101	
PLC1	69	13	104	
PLC2	11	-	10	
Autres (aides éducateurs, AIS)	47	-	78	
Volume d'activité réalisé par les enseignants (en heures équivalent TD)	11 561 (dont 829 par des enseignants-chercheurs)	6 227 (dont 331 par des enseignants-chercheurs)	9 392 (dont 1277 par des enseignants-chercheurs)	
Nombre d'emplois IATOS	site : 27,5 services centraux : 11,5	12	35,5	
Restauration	Assurée par le CROUS sur place	Assurée par le CROUS à 3 km du site	Assurée par le CROUS sur place (midi seulement)	
Hébergement (nombre de chambres)	40 + résidence universitaire gérée par le CROUS	- (résidence universitaire gérée par le CROUS à 3 km du site)	102 "cellules" de 6 m <sup>2</sup> environ	
Propriétaire des locaux	État	Département	Département	
Présence d'écoles annexes	Non (gestion confiée en 1996 à la commune)	Non	Oui (2 écoles)	

### 3 - L'OFFRE DE FORMATION EN 2000-2001

Elle était très orientée vers la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré : les besoins sont importants dans les trois régions et les concours sont académiques.

**Le 1<sup>er</sup> degré.** L'IUFM des Antilles et de la Guyane était le seul IUFM à assurer la préparation à trois concours PE, depuis la création des trois académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique. Le rapport d'évaluation interne est très rapide sur cette préparation, ainsi que sur la deuxième année de formation. En réalité, il n'existait pas une préparation, mais trois, une par centre. Il en va de même pour la deuxième année, à l'issue de laquelle siégeaient trois jurys de validation... Seul point commun aux trois centres : le nombre des PE1 était partout insuffisant. Il existe, en outre, une préparation au CAPSAIS en Guadeloupe, et, en Guyane, un cycle préparatoire au second concours interne du professorat des écoles, dont les contenus et l'organisation diffèrent de ceux du concours externe (les élèves qui le préparent sont des "élèves professeurs"). Des aides éducateurs sont également accueillis dans les trois centres.

**Le 2<sup>nd</sup> degré.** Afin de faciliter la participation des enseignants-chercheurs de l'université aux différentes préparations aux concours de recrutement du 2<sup>nd</sup> degré (CAPES, CAPEPS, CAPET), leur répartition géographique entre les trois sites a été calquée, dès 1991, sur les dominantes des 3 pôles universitaires de l'UAG (scientifique en Guadeloupe, littéraire en Martinique, technologique en Guyane)<sup>1</sup>, comme le montre la carte des formations ci-dessous :

La carte des formations en 2000-2001

Filière du concours de recrutement	Guadeloupe	Guyane	Martinique
<b>CRPE</b>			
Professorat des écoles	X	X	X
<b>CAPES</b>			
Lettres modernes			X
Histoire - Géographie			X
Anglais			X
Espagnol			X
Mathématiques	X		
Physique - Chimie	X		
Arts plastiques			X
<b>CAPEPS</b>			
Éducation physique et sportive	X		
<b>CAPET</b>			
Technologie		X	
<b>CACPE</b>			
Conseiller principal d'éducation	X		
<b>CAPSAIS</b>			

<sup>1</sup> Il est à noter, d'ailleurs, qu'à l'origine, lorsque les facultés bordelaises essaimèrent aux Antilles, entre 1964 et 1967, et y donnèrent naissance à des "centres d'enseignement supérieur", les sciences étaient implantées en Martinique, et les lettres en Guadeloupe. Ce n'est que lors de la construction des campus de Fouillole en Guadeloupe et de Schoelcher en Martinique, en 1975-1976 et 1977-1978, qu'on décida d'invertir les implantations : l'UER de Sciences emménagea en Guadeloupe et celle de Lettres en Martinique (cf. le rapport du CNE de 1991, p. 26).

Les formations proposées à l'IUFM des Antilles et de la Guyane en 2000-2001

Premier degré

Second degré

AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Éducation musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.  
L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

AIS

Psychologue scolaire

CAPEP

Génie mécanique construction
productique
maintenance des véhicules, ...
Génie civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique
construction
production
productique
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

En 1991, l'IUFM préparait à 4 formations 2<sup>nd</sup> degré ; 9 étaient ouvertes en 2000-2001. On peut dire qu'entre ces deux dates, une politique raisonnable et cohérente de préparation aux concours du 2<sup>nd</sup> degré a été conduite, en relation étroite avec l'UAG. En Martinique comme en Guadeloupe, la carte des formations s'est étoffée au fil des rentrées : ouverture, en 1995, de la préparation au CAPEPS ; en 1997, de la préparation au CAPES d'Anglais ; en 2000, de celle au CAPES d'Espagnol. Si l'IUFM était habilité à préparer, à compter de septembre 2000, au concours de CPE, la préparation n'a accueilli, cette première année, aucun étudiant.

En revanche, de réels obstacles ont été rencontrés pour l'ouverture et le fonctionnement de CAPET en Guyane, où plusieurs formations technologiques 2<sup>nd</sup> degré ont dû progressivement fermer, souvent en raison de la réduction du nombre des postes offerts au concours : en 1995-1996, CAPET Génie mécanique, option B (Productique) ; en 1999-2000, CAPET Génie mécanique, option A (Construction) et CAPET Génie électrique, option A (Électronique et automatique), dont le concours est aujourd'hui suspendu. Depuis septembre 2000, cependant, le centre de Guyane propose une préparation au CAPET de Technologie (13 étudiants en 2000-2001).

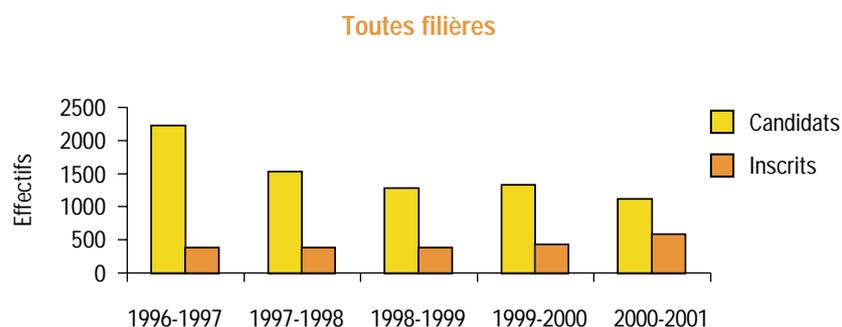
L'IUFM envisageait de se tourner désormais vers la formation de PLP dans les disciplines générales (CAPLP2 Maths-Sciences physiques, CAPLP2 Lettres-Histoire, CAPLP2 Anglais-Lettres). On constate cependant que les meilleurs candidats à ces concours vont en métropole, ou s'orientent vers le concours PE pour rester sur place, quitte à passer les concours 2<sup>nd</sup> degré en interne, stratégie efficace selon les services rectoraux. D'où l'importance de la formation continue dans ces académies.

#### 4 - LES ÉTUDIANTS ET LES STAGIAIRES

En 2000-2001, l'IUFM a accueilli 985 étudiants et stagiaires, ce qui représente environ 1,2% de l'effectif total des 29 IUFM français. En 9 ans, de 1991, année de sa création, à 2000, l'institut a plus que doublé le nombre de ses étudiants et stagiaires (+ 120%). Après avoir enregistré, comme dans l'ensemble des IUFM, à la rentrée 1997-1998, une baisse sensible (- 4,8% contre - 3 % au niveau national), les effectifs ont connu, à partir de 1998-1999, une hausse continue (tandis que la baisse des effectifs, au niveau national, s'est ralentie, certes, mais s'est poursuivie), hausse qui s'est amplifiée à la dernière rentrée (+ 24,5% en 1 an).

**L'évolution des candidatures et des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année.** Elle est figurée par les histogrammes ci-après.

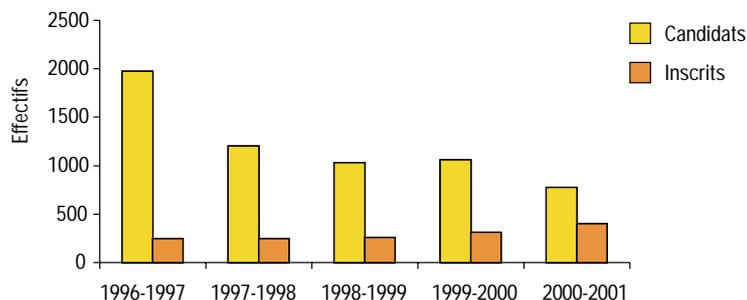
Toutes filières confondues, le nombre de dossiers de candidature à l'admission en 1<sup>ère</sup> année a baissé de moitié en 4 ans, de 1996-1997 à 2000-2001. Dans le même temps, le nombre des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année a augmenté de 56,2% (après avoir été quasiment stable de 1996-1997 à 1998-1999), ce qui signifie que le nombre de chances d'être inscrit à l'IUFM a considérablement augmenté (passant de moins de 2 chances sur 10 à plus d'1 chance sur 2).



Ces moyennes masquent d'importantes disparités entre les filières, surtout en ce qui concerne le nombre des dossiers de candidature à l'IUFM, qui a, en effet :

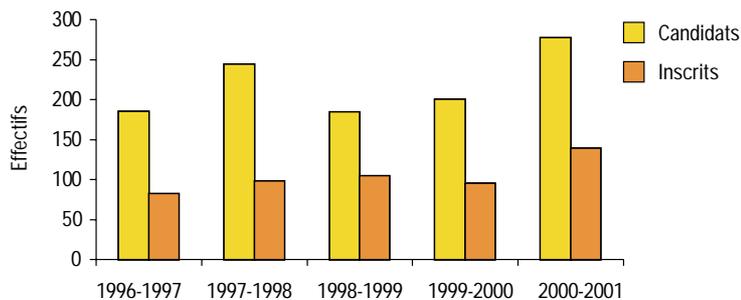
- chuté, pour les PE, de plus de 60%. On peut invoquer plusieurs raisons : la suspension des allocations de 1<sup>ère</sup> année d'IUFM à partir de septembre 1997, qui a rendu moins attractive la préparation au sein de l'IUFM ; le changement des modalités d'admission à l'IUFM en Guadeloupe et en Martinique, qui se sont faites, au fil des ans, plus exigeantes : d'abord sur dossier, ensuite sur dossier et sur entretien, enfin, depuis 2000-2001, sur test, puis sur dossier et entretien ; les résultats finalement très moyens de l'IUFM au concours ; la mauvaise image de marque de l'institut auprès du public étudiant ; la politique, très restrictive pour le 1<sup>er</sup> degré, d'admission à l'IUFM, qui a pu décourager certains étudiants ;

1<sup>er</sup> degré : Professeurs des écoles



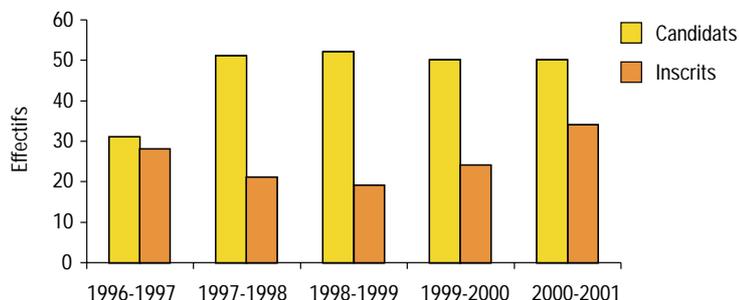
- augmenté, pour le CAPES, de près de 50%. Mais l'évolution a été très irrégulière suivant les années, avec deux fortes hausses, à la rentrée 1997, lors de l'ouverture du CAPES d'Anglais, et à la rentrée 2000, lors de l'ouverture du CAPES d'Espagnol ;

2<sup>nd</sup> degré : CAPES



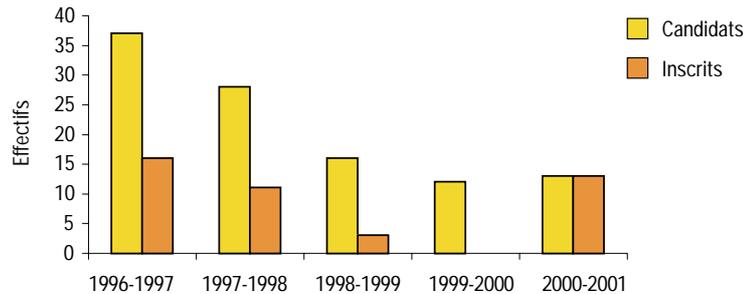
- augmenté, pour le CAPEPS, de plus de 60%. Mais cette hausse s'est faite en 1 an et, depuis 1997-1998, le nombre de candidats (une cinquantaine) est remarquablement stable ;

2<sup>nd</sup> degré : CAPEPS



- chuté, pour le CAPET, de près de 65%. Cette baisse, continue depuis 1996, est à mettre en relation avec les fermetures successives des préparations. Le niveau le plus bas a été atteint en 1999-2000 (12 candidatures seulement), date à laquelle les deux CAPET Génie mécanique, option A, et Génie électrique, option A, ont été fermés.

### 2<sup>nd</sup> degré : CAPET

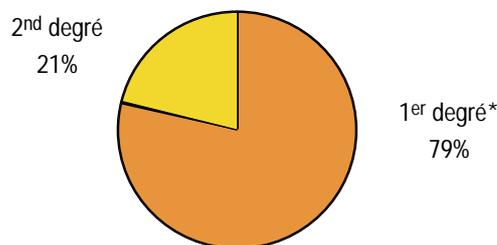


Si l'on examine à présent le nombre des inscrits, on constate, pour les PE, une hausse de plus de 60% en 4 ans. En 1996, un candidat avait un peu plus d'1 chance sur 10 d'être admis à s'inscrire ; en 2000, il en avait plus d'1 sur 2. Malgré cela, le rapport de l'Inspection générale dénonce vigoureusement comme une *"situation aberrante"*, propre à l'IUFM des Antilles et de la Guyane, le fait que le nombre de candidats IUFM au concours ait été, en 1998 et 1999 (et il en a été de même en 2000<sup>1</sup>), inférieur au nombre de postes offerts dans les trois académies, alors que beaucoup de candidats libres, qui ont réussi au concours, auraient eu tout à fait leur place à l'IUFM : *"La principale raison donnée est que la place disponible pour l'enseignement, dans les différents sites, est insuffisante. (...) Il semble que le fait de fonctionner uniquement en groupes de 25 étudiants (...) soit issu de la tradition de l'École normale et les problèmes de locaux permettent ainsi de garder des habitudes d'une autre époque, au dommage de la qualité du service public"*<sup>2</sup>.

Les candidats au CAPES ont, comme les candidats PE, 1 chance sur 2 d'être inscrits. Ce sont les étudiants qui veulent préparer le CAPEPS qui ont le plus de chances (2 sur 3) de le faire à l'IUFM. En 2000-2001, l'IUFM (le centre de Guyane) a pris tous les candidats à la préparation au CAPET de Technologie. En 1998-1999, si une préparation a été organisée pour 3 étudiants, alors qu'ils avaient été 16 à avoir déposé un dossier d'admission à l'IUFM, c'est que 13 étudiants n'avaient pas obtenu leur licence.

La répartition des effectifs entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré. Elle est représentée dans le diagramme ci-après :

### Répartition entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré en 2000-2001



\* c'est-à-dire : PE, cycle préparatoire, aides éducateurs et AIS

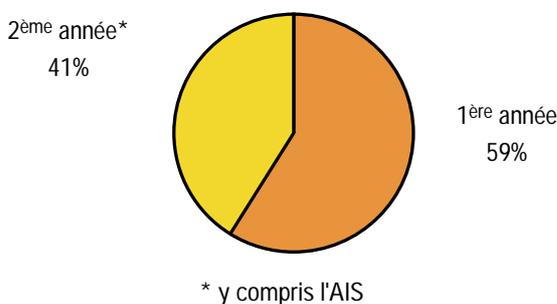
<sup>1</sup> Bien qu'à la seule rentrée 2000, il ait progressé de 28,2%, le nombre des inscriptions (246) est resté, cette année-là encore, très en deçà du nombre de postes offerts au concours dans les trois académies (293).

<sup>2</sup> Rapport IGEN-IGAENR, pp. 28-29. Il faut cependant noter qu'en Guadeloupe, les groupes de PE1 atteignent les 30 ou 40 étudiants.

La prépondérance du 1<sup>er</sup> degré est massive. L'IUFM des Antilles et de la Guyane était, de ce point de vue, très atypique, puisqu'en 1999-2000, dans les IUFM métropolitains, le rapport (hors formation continue) était pratiquement inverse : 34,5% pour le 1<sup>er</sup> degré, 65,5% pour le 2<sup>nd</sup> 1. Pour expliquer la faiblesse du 2<sup>nd</sup> degré, le contrat quadriennal de développement fait état de la volonté des étudiants de rester dans leur département d'origine. Cela est vrai aussi en métropole... En fait, faute d'un véritable travail en commun entre l'université et l'IUFM, la préparation en amont (information des étudiants, constitution d'un vivier de licenciés) est insuffisante. La faiblesse des résultats aux concours 2<sup>nd</sup> degré dans les trois académies fait aussi que les préparations sont peu attrayantes.

**La répartition des effectifs entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année de formation.** Elle est figurée dans le schéma ci-après.

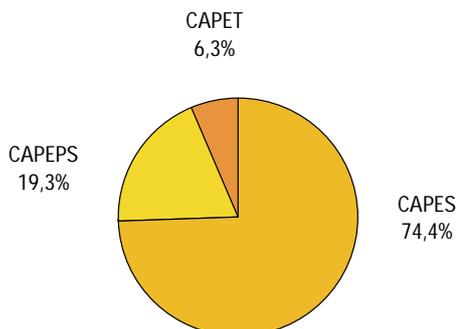
**Répartition par année de formation en 2000-2001 (y compris l' AIS)**



Si, à l'IUFM des Antilles et de la Guyane, les étudiants étaient, comme dans l'ensemble des IUFM métropolitains, majoritaires, la part qu'ils représentaient y était cependant nettement moindre : 59% contre 69% (et 41% de stagiaires, contre 31% au niveau national 2, en 1999-2000).

**La répartition des inscrits 2<sup>nd</sup> degré entre les filières de formation.** Les trois quarts d'entre eux préparaient un CAPES ou étaient déjà certifiés. On notera le poids de la filière CAPEPS, dans laquelle étaient engagés près de 20% des inscrits PLC :

**Répartition des inscrits 2<sup>nd</sup> degré entre les filières de formation en 2000-2001**



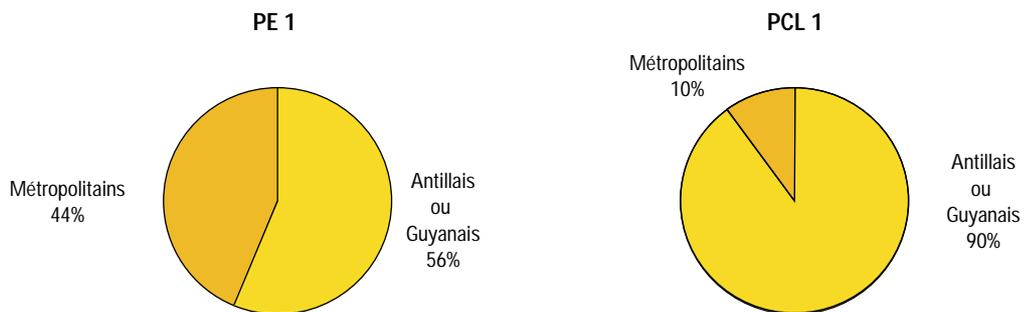
1 Cf. RERS 2000, p. 173.

2 Ibidem.

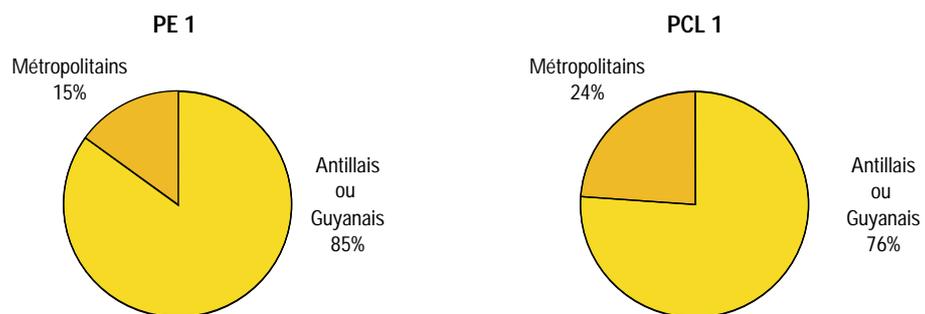
La répartition des étudiants de 1<sup>ère</sup> année par académie d'origine en 2000-2001. Son examen fait apparaître d'assez grandes différences selon les sites et selon les degrés.

Répartition des étudiants de 1<sup>ère</sup> année (y compris aides éducateurs) par académie d'origine (lieu d'obtention de la licence) en 2000-2001 (en %)

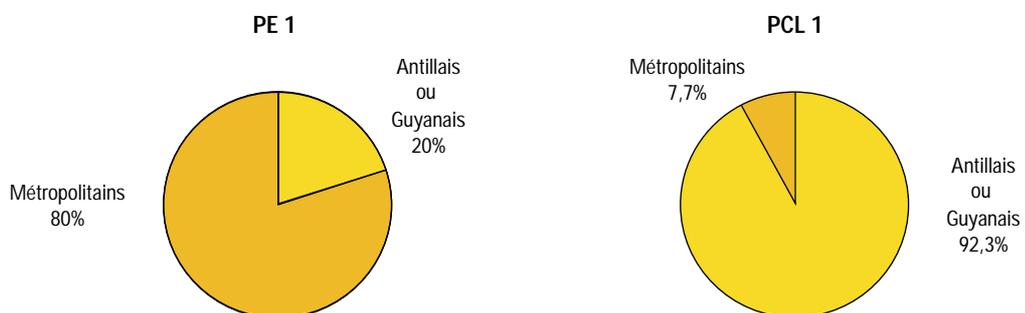
Guadeloupe



Martinique



Guyane

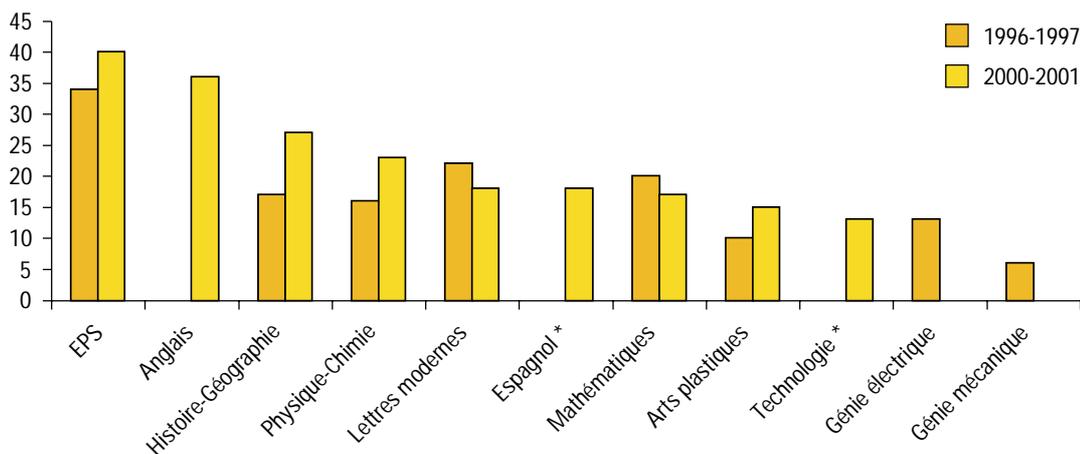


En Guadeloupe et en Martinique, les étudiants originaires des Antilles ou de la Guyane sont majoritaires dans les deux degrés, et même largement majoritaires dans le 2<sup>nd</sup> degré en Guadeloupe (90%), et dans le 1<sup>er</sup> degré en Martinique (85%). On notera cependant que, s'ils sont minoritaires, les étudiants originaires de la métropole représentent tout de même, en Guadeloupe, près de la moitié des PE1 (44%), et, en Martinique, près du quart des PLC1 (24%), ce qui est loin d'être négligeable. En Guyane, les PE1 sont à 80% des "métros"<sup>1</sup> (et ils l'étaient à près de 90% en 1999-2000), ce qui est considérable, tandis que les PLC1 sont, au contraire, quasiment tous issus de l'une ou l'autre des trois académies qui constituent l'aire de recrutement de l'IUFM, mais le taux, est, dans ce dernier cas, peu significatif, car il ne porte que sur quelques unités. On aurait aimé pouvoir disposer de données plus fines, afin de voir si les étudiants antillais ou guyanais sont majoritairement antillais ou majoritairement guyanais.

À titre de comparaison, et à défaut de statistiques nationales, les PE1 de l'IUFM des Pays de la Loire étaient à 64% originaires de l'académie de Nantes, et les PLC1 à 87%.

On peut s'interroger sur cette présence des "métros", sensible aux Antilles, massive en Guyane. Il est clair que, outre l'attrait (climatique, géographique et pécuniaire) que peuvent exercer sur eux ces régions, l'idée qu'il est plus facile de réussir le concours dans ces académies est bien ancrée.

**Le poids des disciplines dans le 2<sup>nd</sup> degré.** Il est figuré dans l'histogramme ci-dessous. L'éducation physique et sportive et l'anglais sont les disciplines qui attirent le plus d'étudiants et de stagiaires (respectivement 19,3% et 17,4%). Le poids de l'anglais est d'autant plus appréciable que la préparation n'est ouverte que depuis 1997-1998. On note une prédominance des arts et sciences humaines (55%) par rapport aux sciences dites "dures" (environ 20%). Si l'on considère l'évolution des effectifs en 4 ans, on remarque que le nombre d'inscrits en histoire-géographie a augmenté de presque 60%. Les autres hausses (physique-chimie, arts plastiques) ou baisses (lettres modernes, mathématiques) paraissent peu significatives, car elles portent sur des effectifs très faibles. Il est donc difficile de conclure à un essor ou à un effritement des disciplines concernées.



\*1<sup>ère</sup> année seulement : ouverture à la rentrée 2000

## 5 - LES PERSONNELS

**Le corps enseignant.** À la rentrée 2000-2001, l'IUFM disposait de 77 emplois d'enseignant :

- 1 professeur des universités, soit 1,3% du corps enseignant de l'IUFM ;
- 9 maîtres de conférences, soit 11,7% ;
- 59 professeurs du 2<sup>nd</sup> degré (PRAG, PRCE), soit 76,6% ;
- 6 professeurs du 1<sup>er</sup> degré, soit 7,8% ;
- 2 IA-IPR, soit 2,6%.

<sup>1</sup> Français de la métropole.

Si on compare ces données avec celles de l'ensemble des IUFM, on constate que l'IUFM des Antilles et de la Guyane accusait un net déficit en enseignants-chercheurs de rang A et de rang B, au profit des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré : les taux nationaux (transmis par la Direction des personnels enseignants du Ministère) s'établissaient, en effet, en 2000-2001, à :

- 3,4% de professeurs des universités ;
- 15,5% de maîtres de conférences ;
- 71,8% de professeurs du 2<sup>nd</sup> degré ;
- 9,3% de professeurs du 1<sup>er</sup> degré.

En 4 ans, de 1996-1997 à 2000-2001, l'IUFM a gagné 6 emplois (- 1 PR, + 3 MCF, + 4 PRAG/PRCE). Le nombre des emplois vacants a diminué : 10, en 1996-1997, ils n'étaient plus que 7 en 2000-2001 (5 PRAG, 2 IPR).

À ces chiffres, il convient d'ajouter 7 emplois de formateur associé (4 du supérieur, 3 du 2<sup>nd</sup> degré), ainsi que 118 intervenants extérieurs (assurant 5605 HTD), essentiellement des enseignants de l'UAG. L'effectif des formateurs associés a constamment diminué depuis 1996-1997 (de 86, ils sont passés à 69), mais le nombre d'HTD qu'ils dispensent a augmenté de 15,5% (de 5653, en 1996-1997, à 6528, en 2000-2001).

La répartition des enseignants de l'IUFM par discipline figure dans les deux tableaux ci-après. C'est en mathématiques que le potentiel enseignant est le plus fort (11 enseignants, dont 2 MCF), en lettres (9 enseignants, dont 1 MCF, + 2 professeurs associés), et en EPS (8 enseignants, dont 1 MCF, + 1 professeur associé). En histoire-géographie, la préparation ne dispose d'aucun enseignant-chercheur. Au total, ce potentiel est extrêmement faible et on imagine mal comment pourront exister trois IUFM autonomes sur des bases aussi fragiles.

#### Répartition des enseignants par discipline au 1<sup>er</sup> octobre 2000

Les enseignants-chercheurs Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études		Total des emplois
	PR*	MCF**	PR*	MCF**	
<b>Sciences humaines et sociales</b>	-	4	1	2 (dont 1 vacant)	7 (dont 1 vacant)
Dont :					
<i>Sciences du langage (7<sup>ème</sup> section)</i>	-	-	1	-	1
<i>Langues et littératures anciennes (8<sup>ème</sup> section)</i>	-	-	-	1	1
<i>Langue et littérature française (9<sup>ème</sup> section)</i>	-	1	-	-	1
<i>Anglais (11<sup>ème</sup> section)</i>	-	1	-	-	1
<i>Espagnol (14<sup>ème</sup> section)</i>	-	-	-	1 (vacant)	1 (vacant)
<i>Arts (18<sup>ème</sup> section)</i>	-	1	-	-	1
<i>STAPS (74<sup>ème</sup> section)</i>	-	1	-	-	1
<b>Mathématiques</b>	-	2	-	-	2
Dont :					
<i>Mathématiques (25<sup>ème</sup> section)</i>	-	1	-	-	1
<i>Mathématiques appliquées (26<sup>ème</sup> section)</i>	-	1	-	-	1
<b>Physique</b>	-	1	-	-	1
<i>Milieux denses (28<sup>ème</sup> section)</i>	-	1	-	-	1
<b>Sciences pour l'ingénieur</b>	1	1	-	1	3
Dont :					
<i>Mécanique (60<sup>ème</sup> section)</i>	-	1	-	-	1
<i>Électronique (63<sup>ème</sup> section)</i>	1	-	-	1	2
<b>Sciences de la vie</b>	-	1	-	-	1
<i>Biologie des populations, Écologie (67<sup>ème</sup> section)</i>	-	1	-	-	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>3 (dont 1 vacant)</b>	<b>14 (dont 1 vacant)</b>

\*Professeurs des universités \*\* Maîtres de conférences

Les enseignants du second degré	Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré (en poste à l'IUFM)		Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré (Formateurs associés de l'IUFM)		Total des emplois
	PRAG*	PRCE**	PRAG*	PRCE**	
<b>Disciplines</b>					
<b>Sciences humaines et sociales</b>	<b>18 (dont 1 vacant)</b>	<b>21</b>	-	<b>2</b>	<b>41</b>
Dont :					
<i>Sciences et techniques médico-sociales</i>	-	1	-	-	1
<i>Lettres</i>	2	6	-	-	8
<i>Anglais</i>	1	2	-	-	3
<i>Philosophie</i>	5 (dont 1 vacant)	2	-	1	8 (dont 1 vacant)
<i>Éducation musicale</i>	1	2	-	-	3
<i>Arts plastiques</i>	1	2	-	-	3
<i>Histoire - géographie</i>	2	3	-	-	5
<i>Documentation</i>	-	2	-	-	2
<i>EPS</i>	6	1	-	1	8
<b>Mathématiques</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	-	-	<b>9</b>
<b>Physique - chimie</b>	<b>2 (dont 1 vacant)</b>	<b>2</b>	-	-	<b>4 (dont 1 vacant)</b>
<b>Sciences pour l'ingénieur</b>	<b>2 (vacants)</b>	<b>1</b>	-	<b>1</b>	<b>4</b>
Dont :					
<i>Génie mécanique</i>	1 (vacant)	-	-	-	1 (vacant)
<i>Génie électrique</i>	1 (vacant)	-	-	-	1 (vacant)
<i>NTIC</i>	-	1	-	-	1
<i>Technologie</i>	-	-	-	1	1
<b>Science de la vie</b>	<b>2</b>	-	-	-	<b>2</b>
Dont :					
<i>Sciences de la vie et de la terre (SVT)</i>	1	-	-	-	1
<i>Santé, Environnement</i>	1	-	-	-	1
<b>Sans discipline</b>	<b>1 (vacant)</b>	<b>1</b>	-	-	<b>2 (dont 1 vacant)</b>
<b>Total</b>	<b>27 (dont 5 vacants)</b>	<b>32</b>	-	<b>3</b>	<b>62 (dont 5 vacants)</b>
		<b>59</b>			

\*Professeurs agrégés \*\* Professeurs certifiés

Plus des deux tiers des heures de formation sont consacrés aux formations du 1<sup>er</sup> degré (formation initiale et continue des PE, AIS).

Le rapport d'évaluation interne fait état, en ce qui concerne la gestion des services enseignants, de plusieurs difficultés :

- inégalités entre les sites pour les formations 1<sup>er</sup> degré ;
- inégalités entre les formations 2<sup>nd</sup> degré ;
- éclatement géographique, qui ne facilite pas les échanges de services et ne permet pas une gestion optimale des moyens ;
- âge des formateurs, dont beaucoup étaient déjà en poste du temps des Écoles normales. Ceux-ci n'interviennent souvent que dans les formations 1<sup>er</sup> degré, et ne veulent, ou ne peuvent pas s'investir dans les préparations aux concours 2<sup>nd</sup> degré. C'est ainsi que plusieurs n'effectuent pas la totalité de leurs services.

Le rapport de l'Inspection générale relève cet état de fait : "Les anciens professeurs des Écoles normales poursuivent leur carrière jusqu'à 65, voire 66 ans ou plus. Mais leurs compétences pédagogiques ne semblent pas avoir été réactualisées (...). Quelques-uns exercent en sous-service, par la force des choses"<sup>1</sup>. Faible en Guadeloupe (2,36%), le volume des sous-services atteint 10% en Guyane et 17,21% en Martinique<sup>2</sup>. Si l'examen de la répartition par âge des enseignants titulaires et stagiaires en activité à l'IUFM des Antilles et de la Guyane et dans

<sup>1</sup> Rapport IGEN-IGAENR, p. 14.

<sup>2</sup> Cf. rapport IGEN-IGAENR, p. 17.

l'ensemble des 29 IUFM, communiquée par la Direction des personnels enseignants du MEN<sup>1</sup>, montre que 46,8% des enseignants de l'IUFM Antilles-Guyane ont 50 ans ou plus, contre 57% au niveau national, la tranche d'âge des formateurs âgés d'au moins 55 ans, qui représente environ un quart des enseignants des 29 IUFM (26,6%), représente un tiers des enseignants de l'IUFM Antilles-Guyane (32,8%).

**Les personnels administratifs et de service.** En 2000-2001, l'IUFM disposait de 86,5 emplois d'IATOS, parmi lesquels 66 statutaires (49 IATOS, 17 ITARF). Leur répartition par catégorie était très proche de la répartition nationale, communiquée par la Direction de l'Enseignement supérieur<sup>2</sup>. Tout au plus pouvait-on noter un très léger déficit des catégories A et B au profit de la catégorie C :

Répartition (en%)	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<b>IUFM Antilles-Guyane</b>	11,6	10,4	78
<b>Moyenne nationale dans les 29 IUFM</b>	12,6	11,5	75,9

La répartition des emplois entre les sites et leur ventilation par catégorie pour chaque site sont indiquées dans les deux tableaux ci-dessous :

#### Les emplois des personnels administratifs et de service au 1<sup>er</sup> octobre 2000

	Nombre d'emplois de catégorie A	Nombre d'emplois de catégorie B	Nombre d'emplois de catégorie C	Total des emplois
<b>Services centraux</b>	3	2	6,5	<b>11,5</b>
<b>Guadeloupe</b>	3	2	22,5	<b>27,5</b>
<b>Guyane</b>	1	1	10	<b>12</b>
<b>Martinique</b>	3	4	28,5	<b>35,5</b>
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>67,5</b>	<b>86,5</b>

#### Répartition des IATOS de chaque site par catégorie

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
<b>Services centraux</b>	26,1%	17,4%	56,5%	<b>100%</b>
<b>Guadeloupe</b>	10,9%	7,3%	81,8%	<b>100%</b>
<b>Guyane</b>	8,3%	8,3%	83,4%	<b>100%</b>
<b>Martinique</b>	8,4%	11,3%	80,3%	<b>100%</b>

Les emplois, dont les sites ont hérité, avaient été répartis en fonction des espaces à entretenir, donc de façon très inégale, et sans grande possibilité de redistribution : 41% des IATOS étaient affectés au centre de Martinique, 31,8% au centre de Guadeloupe, 13,9% au centre de Guyane et 13,3% aux services centraux de l'IUFM. Mais il est bon de préciser qu'environ 60% des IATOS de Martinique travaillaient à l'entretien du patrimoine immobilier, ce qui était d'ailleurs insuffisant au regard de l'étendue du campus et du nombre des constructions, et n'a pas empêché le recours à des contractuels. On est frappé par le petit nombre d'emplois affectés aux services centraux, notamment les catégories A (30% seulement des emplois A de l'établissement). À titre de comparaison, le taux est de 70% à l'IUFM de Poitiers, et de 64,2% à l'IUFM des Pays de la Loire. Cette carence en personnel d'encadrement, et en personnel tout court, témoignait d'une atrophie du niveau central.

<sup>1</sup> Bureau de la gestion prévisionnelle des enseignants du supérieur (DPE B3).

<sup>2</sup> "Emplois de personnels administratifs délégués dans les IUFM au 1<sup>er</sup> septembre 2000 (Données DES B7) – État validé", Sous-direction de l'organisation et des moyens de l'enseignement supérieur, Bureau de la répartition des moyens (DES B6).

L'examen de la répartition par fonction montre que près de la moitié des IATOS étaient affectés à la logistique immobilière (entretien, surveillance, service intérieur). Plusieurs secteurs étaient sous-encadrés : l'assistance à l'enseignement, la documentation, l'administration, à laquelle 5 emplois A seulement étaient attribués.

Selon les normes SAN REMO, l'IUFM était largement surdoté en IATOS et le mieux doté de France : le taux de couverture des besoins (potentiel/besoin) était de 1,62 en 1998, de 1,70 en 1999 et de 1,78 en 2000, contre 0,95 en moyenne nationale. Mais selon le rapport de l'Inspection générale, *"l'éclatement des sites, les dimensions importantes des locaux, les obstacles à la mobilité des personnels relativisent l'apparente surdotation de l'IUFM"*<sup>1</sup>.

## 6 - LE CALENDRIER DE L'ÉVALUATION ET LE RAPPORT D'ÉVALUATION INTERNE

L'évaluation de l'IUFM des Antilles et de la Guyane a été lancée en décembre 2000. Elle s'est déroulée parallèlement à l'évaluation de l'Université des Antilles et de la Guyane, et en étroite relation avec elle :

- un membre du CNE avait la responsabilité des deux évaluations ;
- sur les cinq experts mobilisés pour l'IUFM, quatre ont également participé à l'évaluation de l'université ;
- à chacune de ses visites sur place, le CNE s'est rendu dans les deux établissements et dans leurs trois sites (Guadeloupe, Martinique, Guyane).

La première visite, au cours de laquelle la délégation du CNE a présenté à tous les acteurs de l'IUFM (équipe de direction, personnel enseignant et IATOS, étudiants et stagiaires) la méthodologie du Comité, le Guide d'évaluation interne, ainsi que le calendrier et les objectifs de l'évaluation, a eu lieu du 9 au 16 janvier 2001. Le CNE a reçu le rapport d'évaluation interne de l'IUFM dans son intégralité le 19 mars 2001. Il sait gré à l'établissement d'avoir scrupuleusement respecté les délais impartis.

Le texte transmis se présente comme un document de qualité, intéressant, vivant, quelquefois vibrant, aux accents parfois très polémiques, composé avec soin. Il semble être l'œuvre d'un tout petit nombre de personnes, membres de l'équipe de direction, plus que de l'ensemble des services. De là, peut-être, le temps manquant, son caractère très inégal : l'analyse est, sur certains points (la formation notamment), très rapide et superficielle, sur d'autres, au contraire, comme la gestion des personnels enseignants ou la recherche, profonde, précise et complète. S'il manque, comme bien souvent, la présentation critique de son établissement par la directrice, demandée dans le Guide d'évaluation interne, les appréciations sans complaisance portées ici et là montrent qu'on n'a manifestement pas cherché à dissimuler la réalité<sup>2</sup>. Quant à la partie statistique de l'évaluation interne, et aux tableaux que l'IUFM avait à renseigner, ils souffrent de très nombreuses erreurs de comptage, de contradictions, d'un évident manque de rigueur et de maîtrise. Lors de la dernière visite du CNE, plusieurs données chiffrées, pourtant directement issues du rapport d'évaluation interne, ont été contestées, et ont dû être rectifiées.

Les missions d'expertise ont été conduites du 23 avril au 7 mai 2001. Lors de ces missions, quelques représentants du CNE, accompagnés notamment par la directrice de l'IUFM et le directeur du centre de Guyane, se sont rendus, le 4 mai, en pirogue, de Saint-Laurent-du-Maroni à Apatou, au cœur de la forêt amazonienne, pour y rencontrer les maîtres d'une école primaire du fleuve. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été examiné par le Comité en séance plénière, le 22 novembre 2001, puis envoyé le 19 décembre à l'établissement.

Par arrêté du 7 janvier 2002, les directeurs des trois nouveaux IUFM ont été nommés. Il s'agissait des trois directeurs de centre de la précédente structure, dont deux étaient aussi directeurs adjoints. Une délégation restreinte du CNE est retournée aux Antilles et en Guyane, du 4 au 9 février 2002, afin d'y recueillir les remarques de l'ancienne équipe et des nouvelles, en cours de constitution, mais très largement composées, pour l'heure, des anciens responsables. Le rapport définitif a été soumis au Comité et approuvé par lui le 21 mars 2002.

<sup>1</sup> Rapport IGEN-IGAENR, p. 19.

<sup>2</sup> *"Rares sont les disciplines qui intègrent une réflexion et un usage spécifique des TICE"* (p. 3) ; *"Les PE1 à l'unanimité sont insatisfaits de la qualité de la formation"* (p. 5) ; *"L'institut souffre d'un problème chronique de communication"* (p. 14) ; *"L'IUFM n'a pas encore, à ce jour, de véritable politique de gestion des ressources humaines"* (p. 35)...

# CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

LE  
GOUVERNEMENT



## I - LES STRUCTURES ET L'ORGANISATION INTERNE

Dès l'origine, l'IUFM des Antilles et de la Guyane a tenu compte des contraintes très fortes liées à l'éloignement important des sites (durée et coût des trajets élevés), mais aussi à la volonté d'autonomie revendiquée par les responsables politiques locaux, en adoptant le principe d'un fonctionnement très décentralisé. Ce fonctionnement, jusqu'à la fin 2001, reposait sur des "centres" largement autonomes : dirigés chacun par un directeur et doté chacun d'un "conseil de centre", ils disposaient d'un budget, de services administratifs importants et de responsabilités pédagogiques. Ils jouissaient donc d'une indépendance comparable à celle des anciennes Écoles normales.

Cependant, la mise en place d'une équipe de direction, de services et de conseils centraux (CA et CSP), la présidence du CA par un recteur unique, ainsi que la convention avec l'UAG ont conduit à conférer à l'IUFM une certaine réalité, et à faire admettre qu'il était utile de travailler en "inter-pays", chaque centre étant trop petit et peu crédible comme Institut universitaire (quelques postes seulement d'enseignants-chercheurs pour l'ensemble).

Tous les efforts faits pour donner à l'institut une identité et une unité ont été minés par la création, en 1997, des trois académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique. La nouvelle directrice de l'IUFM, nommée en 1996, qui ne cessait d'affirmer, en accord avec l'UAG, dont elle était originaire, la nécessité de l'unité de l'établissement, s'est retrouvée face à trois recteurs, qui pouvaient chacun présider le Conseil d'administration de l'institut. Dans les faits, le recteur de la Martinique, ayant dès la scission, fait figure de coordonnateur<sup>1</sup> (c'est en Martinique que se trouvait le siège du rectorat unique), c'est lui qui, de 1997 à 2001, a présidé le Conseil d'administration, en Guadeloupe, où se trouvait le siège officiel de l'IUFM, en présence du recteur de la Guadeloupe, qui y assistait régulièrement. Quant au recteur de Guyane, qui voulait la création d'un IUFM dans son académie, le CA de l'IUFM ne l'a vu qu'une seule fois en 4 ans. En mai 2001, les trois recteurs ont obtenu chacun leur CRDP.

Cette situation inconfortable s'est encore aggravée en juillet 1999, quand le cabinet du Ministre a confirmé le principe de la création d'un IUFM spécifique à la Guyane pour *"mieux répondre aux besoins de formation continue des professeurs des écoles recrutés dans l'urgence"*. Le directeur du centre IUFM de Guyane, par ailleurs directeur adjoint de l'IUFM des Antilles et de la Guyane, a alors été chargé, le 28 octobre 1999, par une lettre de mission du Ministre, de préparer *"un plan de formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré"*. L'exemple guyanais incita les élus politiques de Martinique à réclamer à leur tour un IUFM pour leur "pays", tandis que le centre de Martinique manifestait très tardivement son attachement à un UFM des Antilles et de la Guyane désormais condamné.

Ces événements et ces déclarations ont gravement perturbé le fonctionnement de l'institut en décrédibilisant l'autorité d'une équipe de direction perpétuellement menacée. En dix années d'existence, soumis à de telles pressions, contesté dès l'origine par les élus politiques des Conseils généraux et régionaux de la Guyane, puis de la Martinique, l'établissement n'a jamais été en mesure de mettre en place une organisation équilibrée siège – sites.

### 1 - LES CENTRES

Chaque centre était dirigé par un directeur. Nommé par le directeur de l'IUFM et assisté par un administratif gestionnaire (comparable à l'intendant des Écoles normales), il avait la responsabilité de la gestion administrative et pédagogique du centre. Représentant de la direction de l'IUFM, il disposait d'une délégation de signature pour toutes les questions pédagogiques, mais aussi pour l'exécution du budget du centre attribué par le Conseil d'administration de l'IUFM (hors dépenses d'investissement et de personnel). En l'absence d'une politique de redéploiement, chaque centre a gardé l'essentiel des postes budgétaires d'enseignants et d'IATOS des anciennes Écoles normales. Les directeurs des centres de Guyane et de Guadeloupe étaient aussi directeurs adjoints et, par conséquent, nommés par le Ministère. Ils détenaient donc véritablement des responsabilités importantes. Les personnels, tant enseignants qu'IATOS, ne s'y trompaient pas : c'est toujours au directeur du centre qu'ils se sont adressés.

<sup>1</sup> *"Lors de l'éclatement des académies, il a été décidé que le niveau universitaire n'éclaterait pas, et qu'il y aurait trois chanceliers, dont un coordonnateur, le recteur de Martinique"* (le recteur de la Martinique, CA de l'IUFM du 20/10/1998).

**Le centre de Guadeloupe.** Malgré la présence à Pointe-à-Pitre des composantes scientifiques et du siège de l'UAG, il accueillait, en 2000-2001, un nombre insuffisant de PE1 (116) et peu de PE2 (109). Le faible taux de réussite au CAPES explique le nombre très faible de PLC2 (11). Le directeur du centre pouvait s'appuyer sur une équipe administrative et de service de 27,5 emplois et le volume d'enseignement s'est élevé, en 1999-2000, à environ 12 000 h ETD.

**Le centre de Martinique.** Les PE1 étaient, comme en Guadeloupe et malgré la présence à Fort-de-France de l'UAG, en nombre insuffisant (96 en 2000-2001). Les PE2 n'étaient, quant à eux, que 101. Les PLC2 étaient également très peu nombreux (10). Le potentiel IATOS est de 35,5 emplois et le volume d'activité réalisé par les enseignants sur le site s'est élevé, en 1999-2000, à 9 400 h ETD.

Ces deux centres ont hérité des Écoles normales de vastes locaux, qui n'ont que très peu évolué. Les formateurs ont tiré argument de l'inadéquation des locaux pour continuer à enseigner à de petits groupes et pour refuser d'accueillir davantage de PE1, ce qui serait pourtant possible et nécessaire : pour respecter la "norme" nationale, il faudrait que les effectifs augmentent de plus de 50%.

**Le centre de Guyane.** Le manque de candidats PE1 est flagrant mais non volontaire : même en ne pratiquant aucune sélection (l'admission se fait uniquement sur dossier), le centre n'en a accueilli que 87 en 2000-2001. Les PLC1 étaient, quant à eux, 13. Le centre disposait de 12 emplois d'IATOS et de 6000 h ETD de potentiel enseignant. Avec 5 enseignants-chercheurs (1 PR, 3 MCF et 1 DETU), le site de Guyane était, au regard du volume horaire qu'il avait à assurer, le mieux doté des trois en universitaires. Malgré son maigre vivier de recrutement et ses moyens relativement faibles en personnels, le centre a toujours aspiré à devenir un IUFM de plein exercice.

## 2 - LES SERVICES CENTRAUX

Ils ont été présentés, dans le rapport d'évaluation interne, après les sites. Ils ne disposaient que de 11,5 emplois d'IATOS, dont celui de secrétaire général et d'agent comptable. Ce dernier, également directeur des services financiers et chargé de la préparation du budget, contrôlait toutes les dépenses d'investissement et celles de fonctionnement supérieures à 50 000 F. Il était aussi responsable du patrimoine. Le secrétaire général avait des responsabilités et des moyens très limités, puisque les services de scolarité étaient dans les centres : il ne gérait que les conseils et les emplois, et ces derniers de façon très théorique, puisqu'il n'y a eu ni redéploiement ni repyramidage, et très peu de formation. Il n'est pas surprenant que peu de volontaires se soient portés candidats à ce poste, vide de contenu.

## 3 - CONCLUSION

Jusqu'en 2001, les centres étaient responsables sur les plans administratif, pédagogique et financier, et disposaient des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Les conseils de centre se réunissaient régulièrement, au moins aussi souvent que le CA de l'IUFM. Les trois directeurs avaient la possibilité de passer des conventions avec des partenaires pour la vie étudiante, la location de locaux, et l'animation de leur centre. Des équipes de coordonnateurs assuraient la prévision et, en collaboration avec les services centraux, la gestion des services. Les centres s'occupaient aussi de l'admission, des inscriptions et du suivi des étudiants et des stagiaires. D'où l'absence, au niveau central, d'un service de scolarité, et le peu d'empressement à admettre un nombre suffisant de PE1, quand cela était possible, comme en Martinique et en Guadeloupe. En fait, peu de choses avaient changé depuis le temps des Écoles normales.

En dépit de leur forte autonomie, les centres n'avaient guère de vrais projets pour jouer un rôle plus dynamique, susceptible d'améliorer le fonctionnement du système éducatif de leur région.

L'UAG est soumise à de fortes pressions pour créer l'essentiel des filières en Martinique et en Guadeloupe : les futurs IUFM ne pourront suivre. Il est clair que les partisans de la création de trois IUFM ne se sont pas préoccupés de ce qui allait advenir du 2<sup>nd</sup> degré et des faibles taux de réussite aux CAPES, qui ne pourront que chuter encore.

## II - LE PILOTAGE

### 1 - LES INSTANCES

**Le Conseil d'administration.** Il était exceptionnellement composé de plus de 40 membres pour assurer une bonne représentativité des collectivités territoriales (Région, Département et commune) des trois "pays" : sur les 43 membres, 9 les concernaient. Forte de 8 représentants, l'UAG était aussi bien présente. Dix-neuf personnes siégeaient au titre de l'IUFM : 8 enseignants (2 PR, 2 MCF, 4 autres enseignants), 2 IATOS, 9 usagers (FI et FC). Six personnalités extérieures en faisaient également partie. Comme on l'a vu, c'est le recteur de la Martinique qui le présidait, mais la place et le rôle des deux autres recteurs n'ont jamais été précisés par le Ministère, en dépit des questions maintes fois réitérées lors des CA à ce sujet.

Le Conseil d'administration ne se réunissait que 3 à 4 fois par an, compte tenu de son coût financier et du trajet que devaient faire les membres de Martinique et de Guyane. Les Guyanais étaient peu nombreux et n'y ont défendu que leur spécificité et leurs moyens.

Les Antillais, plus présents, y ont animé un débat plus classique. Le Conseil d'administration jouait ainsi, d'après les comptes rendus, son rôle, en matière de budget, de règles d'admission, de demandes de postes, de projet d'établissement. Mais il est remarquable que le Conseil n'ait pris aucune décision concrète sur des questions importantes, comme l'effectif des PE1, le taux de réussite des PLC1 ou l'inadaptation des locaux, questions qui sont souvent revenues et qui sont demeurées sans réponse.

L'un des débats récurrents du CA a été celui de la politique d'admission des PE1. Mais il portait plus sur les modalités de sélection des candidats (dossiers, tests, entretiens) que sur la véritable question posée à l'IUFM : le nombre d'admis en 1<sup>ère</sup> année, constamment inférieur au nombre de postes offerts. En conséquence, plus de la moitié des PE2 de l'IUFM ne faisait pas de 1<sup>ère</sup> année, ce qui signifie que la moitié des sortants de l'IUFM n'avait, en fin de compte, suivi qu'une seule année de formation, alors que l'exercice du métier est, dans les trois académies, particulièrement difficile. En fait, l'IUFM aurait pu admettre, s'il l'avait voulu, presque tous les candidats, après un test : son potentiel enseignant le lui aurait permis. Tous les autres IUFM ont fait ce choix et sont parvenus à résoudre les problèmes de locaux et de taille de groupes, au prix, parfois, il est vrai, de conflits avec les anciens professeurs d'École normale.

On ne peut manquer de remarquer que le CA s'est satisfait de réserves financières importantes et de la non consommation des crédits des centres. Cet état de fait manifeste un immobilisme, qu'explique en partie l'incertitude qui a longtemps pesé sur la structure.

**Le Conseil scientifique et pédagogique.** Il n'était composé que de 20 membres : la directrice de l'IUFM, 6 formateurs, 4 usagers, 3 représentants de l'UAG, 3 inspecteurs et 3 personnalités extérieures. Il était présidé par un directeur adjoint de l'IUFM, DETU et directeur de l'REM, et se réunissait, comme le CA, deux à trois fois par an selon les comptes rendus disponibles, quatre à cinq fois selon le rapport d'évaluation interne. Le faible nombre d'enseignants de l'IUFM (6) en a fait une instance peu reconnue par les formateurs, qui l'ont ignoré et ont considéré que les décisions concernant la formation et la vie étudiante se prenaient dans les conseils de centre. De plus, les commissions permanentes prévues, compte tenu des difficultés à réunir fréquemment les conseils, n'ont pas fonctionné, ce qui a décrédibilisé cette instance, pourtant essentielle dans un IUFM.

Les comptes rendus des réunions n'étaient pas diffusés et aucun suivi des décisions prises n'était assuré lors des réunions ultérieures.

**Les conseils de centre.** Ils étaient composés de représentants élus des personnels et des usagers, mais aussi de représentants des collectivités (Conseil général, Conseil régional et ville) et de l'Inspection académique. Le rapport d'évaluation interne précise : *"La composition de ces conseils, élus pour deux ans, rappelle donc, à l'échelle*

*du département, celle du Conseil d'administration de l'IUFM*". Bien que le directeur de l'IUFM en ait été membre, ce sont les directeurs de centre qui les présidaient.

Les conseils de centre étaient consultés pour toutes les questions relatives à la vie quotidienne des centres : formation, budget, vie étudiante, projets. Ils étaient réunis régulièrement, suivis assidûment, et donnaient lieu à la rédaction de procès-verbaux. Le rapport d'évaluation interne précise que le CA et le CSP ont toujours entériné leurs propositions. On peut y voir un fonctionnement harmonieux, ou alors une absence de politique au niveau central. C'est plutôt de cette dernière manière que les personnels ont analysé la situation : le CA et le CSP n'étaient pas les lieux où se construisait une réflexion pédagogique. Pour eux, c'est dans le centre qu'on débattait de la formation à délivrer, que les décisions étaient prises et devaient être prises.

**Les instances statutaires.** La Commission paritaire d'établissement s'est difficilement mise en place, car les IATOS réclamaient des réunions préparatoires sur chaque site.

Il n'existait pas de structure permettant aux enseignants d'une même discipline de travailler ensemble, à l'instar des départements disciplinaires dont se sont dotés la plupart des autres IUFM. Là encore, l'éloignement et les difficultés de gestion financière qui en découlaient ont empêché tout travail collectif, ce qui a nui à la création d'un sentiment d'appartenance à un établissement unique.

Compte tenu des risques particuliers qui sont ceux des Antilles (tremblements de terre, cyclones) et de la Guyane (paludisme, fièvre jaune, insalubrité), il convient de faire un sort à part au Comité d'hygiène et sécurité, qui ne se réunissait qu'une seule fois par an, ce qui est, à l'évidence, insuffisant.

Une PLP2 Sciences et techniques médico-sociales a été promue, après avoir suivi des stages de formation continue en hygiène et sécurité, "ingénieur hygiène et sécurité". Elle animait un module de formation spécifique pour les PE2 et PLC2 sur la santé en Guyane. Grâce à un accord qu'elle avait passé avec une association de médecine interprofessionnelle du travail, tous les personnels étaient soumis à une visite médicale. Ils suivaient, comme les étudiants et les stagiaires, une formation à la sécurité. Ces quelques initiatives n'ont pas répondu de façon satisfaisante, et de loin, à une situation hors normes, surtout en Guyane.

Les stages effectués par les PE2 dans des zones fortement impaludées et l'affectation sur le fleuve des PE3 et des PE4 <sup>1</sup> réclamaient une politique spécifique de suivi médical à initier dès la deuxième année d'IUFM. L'équipe de l'IUFM aurait dû prendre l'initiative de mobiliser les différents services de l'État pour garantir des conditions sanitaires décentes aux stagiaires PE qui enseignaient sur le fleuve.

Les 250 km qui séparent Cayenne de Saint-Laurent-du-Maroni, auxquels s'ajoutent les longs déplacements en pirogue sur le fleuve, justifieraient que l'IUFM de Guyane crée à Saint-Laurent-du-Maroni, pour ses stagiaires et les jeunes enseignants, qui vont vivre et enseigner dans des conditions que l'on ne rencontre nulle part ailleurs sur le territoire de la République, une structure de relais et d'accueil, moderne et de qualité, comprenant des salles de cours et de documentation, un hébergement adapté à des adultes, un service de restauration et une plate-forme médicale.

Il est stupéfiant qu'en 10 ans, l'IUFM et son centre de Guyane n'aient rien initié dans ce domaine, et que ni le contrat quadriennal, ni le contrat de plan n'aient placé au rang des priorités ce qu'il faut pourtant bien considérer comme une urgence de santé publique.

---

<sup>1</sup> En 2000, sur une promotion de 108 PE2, 48, soit près de 50%, ont été affectés sur le Maroni comme PE3 (cf. Rapport Primerose, p. 10).

## 2 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Les membres qui ont constitué l'équipe de direction jusqu'à la fin 2001 ont été choisis par la directrice, qui a pu répartir les responsabilités conformément à ses choix politiques. L'équipe était, à l'image des sites, éclatée géographiquement, et le partage des tâches lui-même n'était pas égal.

Les quatre directeurs adjoints (3 MCF et 1 IEN) avaient, en effet, des responsabilités très différentes : deux étaient à la fois directeurs adjoints et directeurs de centre (Guadeloupe et Guyane), et c'est cette dernière mission qui était la plus importante pour eux et la mieux reconnue par les personnels. Un troisième DA (MCF) était chargé de la recherche, et assurait le pilotage de la gestion des enseignants et de leurs services. Le quatrième directeur adjoint, résident en Martinique, était responsable des plans de formation et des admissions.

Mais ce qui a le plus caractérisé l'IUFM est la vacance, qui a duré au total plusieurs années, du poste de secrétaire général, ce qui a conduit les directrices successives et les directeurs adjoints à assumer les nombreuses tâches administratives normalement dévolues à un secrétaire général, et laissé notamment le champ libre dans l'exercice de ses services financiers à l'agent comptable, déjà en poste avant 1991, devenu omniprésent.

Il en est résulté un ancrage de l'équipe dans la gestion du quotidien. Si l'on ajoute à cela le service d'enseignement que tous ont continué à exercer et la menace constante d'un éclatement de l'IUFM, on comprend le manque de projets ambitieux susceptibles de faire évoluer l'établissement. L'équipe était pourtant composée de personnes de qualité, dévouées, conscientes des contraintes et des difficultés, des progrès à accomplir et des chantiers à mettre en œuvre. Mais les pressions incessantes, les incertitudes, la résistance d'une partie des personnels à tout changement les ont conduites à un sentiment de résignation, peu propice à l'action.

Dans une telle situation, il est difficile d'apprécier la cohésion réelle de l'équipe. Les expertises du CNE se sont, en plus, déroulées au moment de l'ouverture des candidatures au poste de directeur de l'IUFM. Plusieurs directeurs adjoints s'étaient portés candidats. Le respect réciproque des membres de l'équipe était cependant clair, malgré les difficultés et la différence des responsabilités, qui a conduit forcément les directeurs adjoints directeurs de centre à s'occuper d'abord de celui-ci et à laisser, en fait, la responsabilité de la direction de l'IUFM à une équipe très restreinte, la directrice et un directeur adjoint, qui ont été les seuls à "assumer" l'IUFM dans sa globalité.

Notons, enfin, que la notion "d'équipe de gestion" a été introduite : elle a permis d'associer plus étroitement, et de façon fructueuse, les responsables administratifs au fonctionnement des centres et à la préparation du budget de l'IUFM. Celui-ci était réparti en 4 "centres de responsabilité" : Guadeloupe, Guyane, Martinique et services centraux. Les centres avaient une très grande marge de manoeuvre et étaient des forces de proposition écoutées, puisque le budget était "la somme de leurs demandes, validées par les conseils de centre, et de celles des services centraux".

## III - LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS

### 1 - LES EMPLOIS ENSEIGNANTS

**Les enseignants-chercheurs.** L'IUFM comptait, en 2000-2001, 77 emplois d'enseignant IUFM, parmi lesquels seulement 10 enseignants-chercheurs (9 MCF et 1 seul PR). Les enseignants de statut 2<sup>nd</sup> degré (59/77) étaient donc largement majoritaires. On peut y ajouter 4 DETU (dont 1 emploi vacant) qui effectuaient une part de leur service à l'IUFM et qui y étaient parfois très impliqués (1 DA). Le poids global des enseignants-chercheurs IUFM dans la formation à l'IUFM était d'environ 1 200 UC sur un total de 27 000, ce qui représentait moins de 5%. Une trentaine d'autres enseignants-chercheurs (UAG) intervenaient aussi à l'IUFM pour environ 1 400 UC.

Très peu nombreux, les enseignants-chercheurs sont tous (sauf en mathématiques) seuls représentants de leur champ disciplinaire. Heureusement, ils sont souvent en relation avec l'UAG, où beaucoup effectuent une partie de leur service. Leurs interventions à l'IUFM concernaient d'abord le 2<sup>nd</sup> degré et les préparations aux concours, même si, là encore, ils y étaient minoritaires.

L'IUFM n'a pu conduire qu'une politique partielle de transformation des emplois vacants 2<sup>nd</sup> degré en emplois d'enseignants-chercheurs. Minoritaires parmi les anciens professeurs d'École normale, qui les estiment inaptes à la formation des PE, les enseignants-chercheurs ont du mal à faire entendre leur voix. D'autre part, sauf en Guadeloupe, peu de postes ont été vacants, les PRAG et les PRCE (comme les autres enseignants en Guyane) retardant au maximum leur départ à la retraite, pour bénéficier le plus longtemps possible des avantages de leur statut (report fréquent de limite d'âge). La pyramide des âges est révélatrice : la tranche des enseignants âgés de 55 ans et plus est proportionnellement beaucoup plus importante que dans l'ensemble des 29 IUFM.

Pour le recrutement de ses quelques enseignants-chercheurs, l'IUFM était parvenu à mettre en place une commission de spécialistes pour le secteur Arts, lettres et sciences humaines. Dans les autres disciplines, il était fait appel aux commissions de spécialistes de l'UAG.

**Les PRAG et les PRCE.** Ils constituent l'essentiel du potentiel de formateurs. Mais ils sont en général, sauf dans quelques disciplines (philosophie, EPS, français et mathématiques), seuls ou presque dans leur centre, ce qui a rendu difficile la constitution d'équipes pour un travail sur les contenus de formation.

À partir de 1998, l'IUFM avait fait le choix de pourvoir le maximum de postes 2<sup>nd</sup> degré, et non plus, comme auparavant, d'en garder vacants pour accueillir des "associés" ou des personnes affectées provisoirement.

Les formateurs associés 2<sup>nd</sup> degré étaient trop peu nombreux (5 en 2000-2001) et ne jouaient pas, dans la formation des quelques PLC2, le rôle important qu'ils y jouent traditionnellement.

Pour le recrutement des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, une commission *ad hoc* d'au moins 5 membres (représentant la direction, les corps d'inspection, les formateurs, les universitaires et le CA) a été mise en place. Le classement final était établi par le Conseil d'administration restreint, dont l'avis a toujours été respecté par la direction. Le nombre de candidatures à ces emplois a souvent été satisfaisant, parfois élevé, sauf pour les postes implantés en Guyane. Il est à craindre que les postes vacants soient, dans ce dernier site, de plus en plus difficiles à pourvoir, les interrogations sur l'avenir du futur IUFM s'ajoutant encore au déficit de candidats, traditionnel en Guyane.

Aucune politique d'accueil ni de formation des nouveaux formateurs n'a été menée.

**Les autres formateurs.** Ils étaient recrutés et gérés par les centres, en accord avec les rectorats.

Le rapport d'évaluation interne ne mentionne pas explicitement les IMF dans la partie qu'il consacre à la politique de recrutement, ce qui est rare. Il est vrai que ceux-ci n'avaient qu'une place très restreinte dans la formation et que l'IUFM n'avait pas comme politique de mieux les former et de les faire reconnaître comme des formateurs à part entière. Les IMF et les directeurs d'école annexe ou d'application l'ont regretté et se sont interrogés sur leur rôle, estimant qu'il y avait régression par rapport aux Écoles normales. Entre 1996 et 2000, il y a eu une perte importante du potentiel IMF, qui est passé de 72 à 53 personnes. Il est clair que les formateurs 2<sup>nd</sup> degré ont toujours considéré que la formation des PE était leur "chasse gardée".

Le secrétaire général était associé à la gestion des postes et des services des enseignants. Si le corps des formateurs et les pratiques pédagogiques ont peu évolué, l'IUFM n'en a pas moins pratiqué une gestion claire, précise et transparente de ces postes. On notera qu'en Guadeloupe une évolution s'est dessinée, qu'expliquent peut-être la proximité de la direction, la vacance de quelques postes et la pression des autorités académiques.

## 2 - LES PERSONNELS IATOS

On reviendra plus en détail sur les problèmes particuliers de la gestion des personnels IATOS. Le rapport d'évaluation interne souligne l'absence d'une véritable politique et d'une véritable gestion des ressources humaines, en l'imputant, en partie, à l'absence de secrétaire général : les personnels n'étaient pas formés ni les carrières gérées. Cet état de fait a été encore aggravé par la création des trois académies, à partir de laquelle les personnels IATOS de Guyane et de Martinique ont été gérés par le rectorat de Guadeloupe.

## IV - LA COMMUNICATION

L'IUFM avait mis en place d'importants moyens de communication : il disposait d'un poste de chargé de communication, attaché à la direction centrale ; il avait créé son propre site Internet ; tous les personnels et tous les usagers pouvaient obtenir gratuitement une adresse électronique à leur nom, à la seule condition d'en faire la demande. Chaque site dispose d'une salle de vidéoprojection, et bientôt d'un système de visioconférence, en cours d'installation. Malgré cela, tout le monde, à commencer par l'équipe de direction, reconnaît que l'IUFM a souffert d'un manque de communication, qu'il s'agisse d'informations générales sur le fonctionnement des centres, de l'information quotidienne sur chaque site, de la communication entre les centres ou de la communication externe : *"L'institut souffre d'un problème chronique de communication tant interne qu'externe"*<sup>1</sup>.

### 1 - LA COMMUNICATION INTERNE

**La communication à destination des étudiants et des stagiaires.** L'IUFM avait prévu l'organisation d'une semaine d'accueil pour les nouveaux usagers, comprenant la présentation de l'établissement et de l'année scolaire, des rencontres avec divers organismes, tels que les syndicats enseignants (la MAIF, la MGEN ou l'Autonome de Solidarité), ainsi que des échanges entre formateurs et formés. Chaque centre était responsable de l'organisation de la semaine d'accueil, dont la durée réelle variait beaucoup d'un endroit à l'autre, et pouvait même se trouver réduite, en Guyane, à une demi-journée, en raison de la rentrée plus tardive. La direction de l'IUFM estimait souhaitables un recentrage et une évaluation de cette semaine d'accueil.

À cette occasion, un livret d'accueil était remis à chaque usager ; cet agenda, partiellement financé par la MAIF et la MAGE, contenait les informations générales jugées utiles : présentation de l'IUFM, organisation de la formation, calendrier de l'année scolaire, adresses utiles, renseignements pratiques. Les informations étaient claires et très variées, mais assez succinctes, et les usagers estimaient qu'elles n'étaient pas toutes à jour. Il existait également un livret de l'étudiant et du stagiaire, incomplet, car il ne concernait que les PE ; il était remis à chacun d'eux à son arrivée à l'IUFM, et présentait la formation de façon détaillée, centre par centre ; la mise à jour était, en principe, annuelle.

Les usagers d'un même site se sont plaints de ne pas se connaître entre eux, et ont regretté que rien n'ait été fait pour faciliter les contacts : ils ne voient que les étudiants ou stagiaires de leur groupe de travail, et sont peu ou mal informés des activités du centre. De plus, les locaux ne se prêtent pas à la communication : à part les cafétérias, peu conviviales, il n'y a pas de lieux de rencontre. Quand elle était faite, l'information passait par les délégués des syndicats enseignants ou par les formateurs, mais pas par l'institution. Certaines activités organisées par l'IUFM, telles que les échanges internationaux, des conférences ou des expositions, étaient si mal présentées aux usagers qu'ils pensaient, en général, que c'était là des initiatives personnelles d'enseignants.

Les étudiants et les stagiaires pensent que l'on pourrait utiliser avec profit Internet pour améliorer l'information, par exemple, pour mettre en place un système d'aide à la recherche de logements, en Guyane. Ils estiment également qu'une formation à l'utilisation du courrier électronique devrait être proposée, bien qu'ils reconnaissent que la plupart d'entre eux arrivent à se former seuls.

L'information quotidienne (gestion des salles, modifications d'emploi du temps) était, de l'avis des usagers, très insuffisante : panneaux d'affichage mal situés, affiches illisibles ou apposées trop tardivement ; aucun autre moyen d'information que cet affichage archaïque n'était utilisé. Les usagers avaient le sentiment d'une organisation déficiente et d'une improvisation perpétuelle, parfois très pénalisante pour eux, touchant en particulier les lieux de stage, connus au mieux, par les intéressés, une semaine à l'avance. Il est indispensable qu'à l'avenir, les trois rectorats s'organisent pour communiquer aux IUFM, dans un délai raisonnable, les lieux d'affectation de leurs stagiaires.

---

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation interne, p. 14.

**La communication à destination des personnels de l'IUFM.** Les formateurs et les personnels étaient également demandeurs d'information, mais l'IUFM n'a pas mis en œuvre la politique préconisée par son projet d'établissement, qui prévoyait de mettre en place une véritable politique de communication dans les trois centres, d'organiser des concertations inter-centres entre formateurs, d'explicitier pour tous les personnels et les usagers les principaux domaines d'activité : emplois, conseil, gestion, formation. La communication entre les centres était presque inexistante, essentiellement pour des raisons géographiques et culturelles (trois communautés très différentes, et fermées sur elles-mêmes), et faute d'une politique volontariste de la direction. Les réunions de toute l'équipe de direction étaient rares. Les formateurs et surtout les usagers ignoraient ce qui se passait dans les autres centres et ne s'y intéressaient pas. Les comptes rendus du CA ou du CSP n'étaient pas diffusés, et ne faisaient l'objet d'aucune réunion d'information. Cependant, les relevés de conclusions étaient parfois affichés (en Guyane).

Les formateurs et les personnels IATOS se sont, le plus souvent, ignorés. Ils n'étaient destinataires d'aucune information commune : il n'y avait de livret d'accueil ni pour les formateurs, ni pour les IATOS, souvent mécontents ou déçus de leur position dans l'établissement. La responsable de communication envisageait de publier un guide du personnel, contenant le règlement intérieur et un organigramme de l'IUFM, mais l'élaboration en a toujours été repoussée pour ne pas blesser certaines susceptibilités ! Un annuaire des personnels était également en gestation, mais il était difficile d'obtenir des listes à jour de la part du service central de gestion. L'expérience, tentée en 1999 par le centre de Martinique, de faire paraître un bulletin d'information, est restée sans lendemain. Tous ces éléments montrent que l'objectif de la direction de développer une culture commune et un sentiment d'appartenance à l'IUFM n'a jamais été atteint.

Ce qui a manqué à l'IUFM pour instaurer, malgré les circonstances d'incertitude, une communication efficace, c'est une politique clairement affichée : le plan de communication, établi chaque année par la chargée de communication, n'était discuté ni adopté par aucune instance, que ce soit l'équipe de direction ou le CA. Les actions proposées étaient mises en œuvre et financées au coup par coup, sur décision de la directrice. D'autre part, l'équipe de direction s'est sentie peu concernée par une communication centrale ; là encore, son choix a été *"de jouer l'autonomie des centres, et donc de renforcer le rôle des directeurs de centre"*<sup>1</sup>, lesquels ont toujours préféré s'arranger en interne sur leur site. Si les modalités venaient à changer, la chargée de communication n'en était pas avertie : c'est ainsi que la documentation des services centraux n'a pas toujours été complète ni exacte ! En outre, elle n'a jamais eu le sentiment d'être véritablement soutenue par la direction ; son poste était précaire, mis à disposition par le rectorat, qui pouvait le reprendre à tout moment. Enfin, les formateurs ne se sont pas toujours montrés coopératifs, par indifférence ou surcharge de travail.

## 2 - LA COMMUNICATION EXTERNE

L'équipe de direction a été consciente de la *"nécessité d'une communication extérieure de qualité"*, comme le souligne le projet d'établissement, mais elle s'est heurtée à plusieurs obstacles : l'existence de trois centres dans trois académies distinctes, et donc d'interlocuteurs très divers ; une direction dispersée, avec notamment le siège administratif en Guadeloupe, alors que la chargée de communication était en Martinique ; enfin, la menace permanente de l'éclatement de l'IUFM, qui a découragé les tentatives d'un travail en commun.

L'IUFM organisait des actions d'information sur ses filières auprès des étudiants de l'université, et également auprès des lycéens, en participant au Salon du lycéen. Il a également édité, à destination de ces mêmes publics, quelques dépliants sur les métiers de l'enseignement, qu'il aurait pu rendre plus attrayants. Il a mis en place quelques actions ponctuelles qui pouvaient contribuer à le faire connaître, comme en Martinique avec le lycée voisin de Bellevue, dont les internes post-bac sont hébergés à l'IUFM. Mais tout cela est resté limité et trop souvent ponctuel.

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation interne, p. 14.

La création d'un site Internet est, d'une manière générale, un point positif, tant pour l'information interne que pour la communication externe. Le site IUFM était piloté par un groupe de pilotage, dont faisaient partie des représentants des trois centres, et qui comprenait des informaticiens, des administrateurs et des formateurs. La responsable de communication avait été chargée de l'architecture du site et du choix des textes, mais le fait que la cheville ouvrière du projet se trouve en Guadeloupe a compliqué son travail. L'équipement informatique des administrateurs et des formateurs est satisfaisant ; des bonnes volontés et des compétences sont disponibles. Les trois futurs IUFM pourront y avoir recours pour bâtir chacun leur propre site, mais ils devront veiller à l'actualiser régulièrement, et à sensibiliser l'ensemble des personnels et des usagers, pour que chacun s'approprie cet outil de communication.

La politique d'ouverture de l'IUFM des Antilles et de la Guyane est restée, dans l'ensemble, trop frileuse. Les trois IUFM devront absolument construire et mettre en œuvre un vrai projet de communication, en particulier avec leurs partenaires institutionnels de l'Éducation nationale (université, rectorats, corps d'inspection, établissements), pour mieux se faire connaître et donner une image positive de leurs activités, de leurs réussites et de leur politique. Ils devront aussi développer une politique d'intégration dans le tissu local, occuper le terrain et être partie prenante de leur environnement.

## V - LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'IUFM

### 1 - LES RELATIONS DE L'IUFM AVEC SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

**Les relations avec l'université de rattachement.** L'IUFM des Antilles et de la Guyane était rattaché à une seule université : l'UAG. Une convention avait été rapidement adoptée par les deux Conseils d'administration et signée dès novembre 1992. Elle prévoyait les grands axes de la coopération entre les deux établissements et les responsabilités de chacun. Il y était fait, notamment, référence à une collaboration, dans le domaine de la formation continue des enseignants, entre le rectorat, l'UAG et l'IUFM, devant déboucher sur une convention tripartite.

Dès la création de l'IUFM, un véritable climat de confiance s'est instauré : la directrice et trois directeurs adjoints de l'IUFM appartenaient à l'université. Dans la deuxième équipe de direction, la directrice et deux directeurs adjoints étaient de l'UAG, tandis qu'un troisième directeur adjoint (MCF IUFM) dirigeait un service commun de l'université, l'IREM. La directrice de l'IUFM était invitée au Conseil d'administration de l'UAG, y compris dans sa forme restreinte, quand l'IUFM était concerné.

Il n'y a donc jamais eu de difficultés entre les deux établissements, qui ont toujours su éviter la dispersion de l'offre de formation et le doublonnage des préparations. L'IUFM avait la totale responsabilité des préparations aux concours 2<sup>nd</sup> degré et s'appuyait sur l'UAG pour remplir sa mission. Des échanges de service se faisaient entre les deux établissements et il est intéressant de constater que les enseignants de l'IUFM sont intervenus à l'UAG, en 1998-1999 et 1999-2000, plus que ne l'ont fait les enseignants de l'UAG à l'IUFM (1 600 h contre 1 400 h DETU, essentiellement pour les PLC1). Ceci témoigne d'une bonne reconnaissance des compétences des enseignants de l'IUFM de la part de l'UAG, rare dans les coopérations IUFM/université. En outre, l'IUFM utilisait les services communs de l'UAG : service de documentation, service de médecine préventive, service des sports. On a vu aussi que l'IUFM pouvait faire appel aux commissions de spécialistes de l'université, quand la sienne propre n'était pas compétente.

Une licence pluridisciplinaire a été mise en place en Guyane pour créer un vivier de candidats PE, le but étant d'attirer des BTS et de les faire accéder au niveau licence. Une réflexion commune a été engagée pour tenter d'améliorer les résultats au CAPES, qui sont très médiocres (11 admis sur 132 inscrits en 1999-2000), et des initiatives ont été prises : c'est ainsi que la Faculté des Sciences exactes et naturelles a mis en place, à la rentrée 2000-2001, en DEUG et en licence, un groupe spécifique de TD qui bénéficie d'un enseignement renforcé sous forme de compléments de cours, de TD et de devoirs, et dont les étudiants sont recrutés sur dossier.

Cependant, beaucoup reste encore à faire :

- les bonnes relations avec l'UAG ont été avant tout le fait des personnes, non des institutions : il est étonnant qu'en dix ans, la convention de coopération de 1992 n'ait jamais été actualisée ; il est effarant que le *Guide des formations* de l'UAG ne mentionne à aucun endroit les préparations au CAPES assurées par l'IUFM ;
- il faut reconnaître que le nombre d'enseignants-chercheurs de l'UAG impliqués dans les préparations aux concours était, au total, relativement modeste ; une plus grande implication des enseignants de l'université contribuera sans doute à améliorer les résultats, compte tenu du niveau de spécialisation des enseignants nécessaire dans les préparations au CAPES, et limitera, de ce fait, la fuite des meilleurs étudiants vers la métropole ;
- la réflexion pédagogique commune a débouché, somme toute, sur un nombre d'actions quand même très mince, eu égard à l'ampleur des besoins et à l'urgence de la situation ;
- les modules optionnels censés assurer une pré-professionnalisation ont été détournés de leur finalité par des étudiants médiocres qui les ont suivis pour être sûrs d'entrer à l'IUFM, leur coefficient étant déterminant dans les dossiers de sélection, et l'expérience s'est finalement soldée par un échec ;
- la coopération UAG/IUFM en matière de formation continue a eu peu de contenu réel, mais, on le verra, la responsabilité incombe largement aux recteurs ;
- la collaboration en matière de recherche a été insuffisante : pourtant, les thèmes ne manquent pas et des travaux pourraient être menés sur les spécificités d'un enseignement destiné à un public de langue maternelle non francophone, comme celui des écoles du fleuve, en Guyane.

**Les relations avec les autorités académiques.** L'éclatement de l'académie des Antilles et de la Guyane a eu des conséquences non seulement sur le fonctionnement du Conseil d'administration de l'IUFM, mais aussi sur l'exercice de ses missions de formation initiale et, plus encore, depuis 1998, de formation continue : il était responsable de la formation des enseignants des trois académies.

L'IUFM n'a pu mener la même politique face à trois recteurs qui avaient des stratégies différentes. Ainsi, en matière de formation continue, si des conventions ont été passées avec les rectorats de la Guadeloupe et de la Martinique, leurs contenus diffèrent beaucoup. Le seul point commun entre les trois académies est que les trois recteurs ont gardé la quasi-totalité des moyens pour construire trois structures qui leur soient propres, au lieu de renforcer celle qui existait avant 1997, et n'ont concédé à l'IUFM qu'un rôle assez modeste. Comme l'UAG était elle-même peu impliquée, on comprend que le caractère universitaire de la formation continue ait été, jusqu'à présent, très peu marqué.

### *En Guadeloupe*

Le recteur de Guadeloupe n'était pas membre du Conseil d'administration de l'IUFM, mais il y était invité, assistait aux réunions, et suivait régulièrement la vie de l'établissement. Ayant dû créer de toutes pièces un rectorat avec peu de moyens en personnel, il n'a pas écarté complètement l'IUFM dans la mise en œuvre de la formation continue.

Concernant la formation initiale, on a pu constater que les inspecteurs étaient peu informés des plans de formation, surtout ceux du 1<sup>er</sup> degré. Les IEN estiment toutefois que les PE sortants sont meilleurs que les anciens instituteurs sur le plan théorique, mais qu'ils ont des difficultés pratiques pour gérer l'hétérogénéité des classes, surtout celles à niveaux multiples. L'un des problèmes les plus difficiles, selon le recteur, est celui de la cinquantaine de PE nommés, chaque année, dans l'île non francophone de Saint-Martin, et qui suivent actuellement un stage spécifique au début de la première année d'exercice. Une prolongation de la formation est envisagée.

Concernant la formation continue, l'IUFM était, en Guadeloupe, dans une situation moins marginale que dans les deux autres académies. Un premier contrat d'objectifs a été signé en août 1998 ; un second a précisé les responsabilités et le rôle de chacun pour l'année en cours (2000-2001). Un inspecteur d'académie, adjoint du recteur, pilote le dispositif, composé d'un Groupe d'orientation de la formation continue, qui définit les grands axes de la politique

académique, et d'une Cellule rectorale de la formation continue (CREFOC), qui élabore le cahier des charges, édite le Plan académique de formation (PAF) et évalue les actions en s'appuyant sur les coordonnateurs de 5 pôles disciplinaires. De son côté, l'IUFM, qui s'est vu attribuer, pour sa mission de formation continue, des moyens humains (1 cadre, 1,5 enseignants et 0,5 secrétaire) et financiers (400 000 F), a créé des Commissions de propositions et de suivi (CPS), dont le rôle était de proposer des actions de formation au CREFOC. Le nombre d'heures effectivement prises en charge par l'IUFM est difficile à estimer : entre le quart et le tiers des heures, selon les interlocuteurs.

Les IEN estiment que le corps des formateurs IUFM est en train d'évoluer dans le sens d'un plus grand dynamisme. Cela les inciterait à faire davantage appel à eux pour la formation continue.

### ***En Martinique***

C'est le recteur de la Martinique qui présidait le Conseil d'administration de l'IUFM. Selon lui, les débats, de qualité, se déroulaient dans un climat de bonne entente, sauf quand la question guyanaise était abordée. Mais il considère les résultats de l'IUFM comme très mauvais, aussi bien pour le 1<sup>er</sup> que pour le 2<sup>nd</sup> degré. La participation de l'UAG est faible, même pour les préparations au CAPES, et les meilleurs bacheliers partent en métropole.

Dans le domaine de la formation continue, la situation était, jusqu'à la fin 2001, au dire de tous, très claire : le recteur, qui dispose de moyens considérables, récupérés sur ceux de l'ancienne académie des Antilles-Guyane, était le seul responsable. Il a mis en place une Cellule académique de formation (CELAFOR), qui est une véritable "MAFPEN". Le cahier des charges est si précis que tous le considèrent comme un vrai Plan académique de formation. Par ailleurs, les corps d'inspection réalisent aussi des stages hors PAF. La volonté a été clairement affirmée de se passer autant que possible d'un centre IUFM qui, selon les autorités académiques, n'a pas montré sa capacité à répondre à la demande, dans le 2<sup>nd</sup> comme dans le 1<sup>er</sup> degré. En bref, l'IUFM n'a fait que fournir au recteur et aux inspecteurs les formateurs pour réaliser le PAF.

L'IUFM n'entretenait pratiquement aucune relation avec les chefs d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré, ni même avec les directeurs des écoles annexes, les ex-PEN, très majoritaires, n'ayant rien changé à leurs habitudes de travail.

### ***En Guyane***

L'Éducation nationale est confrontée là à une situation explosive. Faute d'un vivier étudiant guyanais, les futurs enseignants viennent de métropole ou des Antilles et ils ne sont absolument pas préparés à affronter l'inconfort, l'insalubrité, l'insécurité, la misère, qui sont le lot de la Guyane. L'affectation des enseignants au barème conduit à nommer les sortants d'IUFM sur le fleuve, où ils seront souvent, à part quelques gendarmes, les seuls représentants de l'État, et où la population scolaire, en grande majorité constituée d'immigrants à la situation sociale extrêmement précaire, est non francophone. Si l'on tient compte du fait que la majorité des PE2 sortants ne suivent qu'une seule année de formation, on imagine le défi à relever pour le futur IUFM de Guyane. L'équipe en place jusqu'en 2001, peu nombreuse, loin du fleuve (300 km au moins), a semblé dépassée par des difficultés qui excèdent, et de loin, le cadre étroit de l'Éducation nationale.

Dans le domaine de la formation continue, aucune convention n'a été signée entre le rectorat et l'IUFM. Ce dernier, qui n'assurait qu'à peine 20% de la formation continue 1<sup>er</sup> degré, était absent de la formation continue 2<sup>nd</sup> degré, qui relevait tout entière du rectorat et de l'Inspection académique.

**Les autres partenariats.** L'IUFM avait peu de relations avec les collectivités locales, qui ne voyaient pas vraiment en lui un partenaire universitaire, comme ils en voient un, par exemple, dans l'UAG : elles le considéraient davantage comme un service rectoral. Avec le Conseil général de la Guadeloupe, qui a cédé les locaux de l'IUFM à l'État, les liens étaient quasiment inexistantes. En Martinique comme en Guyane, le Conseil général, qui a gardé la propriété des locaux, versait aux centres une subvention de fonctionnement. En outre, il a financé (en Martinique) ou finance encore (en Guyane) un certain nombre de gros travaux. En Martinique, les relations ont été, jusqu'à une

date récente, très tendues en raison de la diminution drastique de la subvention allouée par le Conseil général à l'IUFM, qui a contraint ce dernier à financer sur son budget propre les écoles annexes. Des négociations ont finalement conduit à des réajustements de la subvention.

On note quelques partenariats, en Guadeloupe et en Martinique avec la DRAC, qui soutient les activités du CEREAP (Centre d'études et de recherches en esthétique et arts plastiques), en Guyane avec l'IRD, qui participe à la mise en place d'un séminaire de langues et cultures régionales. Avec le CRDP de Martinique et les CDDP de Guadeloupe et de Guyane (aujourd'hui CRDP de plein exercice), des conventions existent, mais elles sont anciennes et peu "actives".

## 2 - L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Esquissée dans le projet d'établissement, une politique d'ouverture à l'international a commencé à se mettre en place. La situation géographique des trois régions, à proximité des Amériques et des Caraïbes, et leur appartenance politique à l'Europe les incitent particulièrement à se tourner vers l'étranger. De plus, la dimension modeste de leurs territoires rend très souhaitable cette ouverture.

L'IUFM a mis en place un certain nombre d'actions, ponctuelles le plus souvent, telles qu'un partenariat avec un lycée grec, des actions de formation à Haïti, au Venezuela ou au Chili ; il a commencé à organiser des actions suivies, et réfléchi sur la façon de les intégrer réellement à la formation.

Le projet d'établissement avait retenu deux axes : la participation aux projets européens et le développement de relations avec des pays voisins, francophones ou non francophones. Un formateur a été nommé responsable des relations internationales pour l'ensemble de l'IUFM, et a consacré une partie de son service à mettre en oeuvre les actions projetées.

Les programmes d'échanges européens sont intéressants, car ils offrent des possibilités de financement. L'IUFM a envisagé des actions LINGUA pour les formateurs dans les années à venir, mais ces actions ne relèvent pas directement de l'IUFM : la constitution des dossiers, le financement et les autorisations d'absence sont du ressort des rectorats, ce qui constitue évidemment un obstacle et ne permet pas de mener une politique autonome.

Par ailleurs, la participation d'étudiants à des programmes SOCRATES serait souhaitable, mais elle est difficile : d'une part, les formations européennes sont peu accessibles en raison du coût du voyage, à la charge des intéressés, d'autre part, ces programmes ne sont guère compatibles avec le statut des étudiants d'IUFM et la préparation du concours.

C'est pourquoi l'IUFM a préféré tirer parti de sa situation géographique, et privilégier les relations avec des pays voisins en poursuivant un triple objectif : la formation linguistique, pédagogique (par l'éducation comparée) et culturelle de ses étudiants et stagiaires, prenant appui sur des échanges avec des établissements étrangers ou sur des séjours d'études. Ces stages à l'étranger devaient être pris en compte dans la formation, et validés, soit par le biais du mémoire professionnel, soit comme module de formation générale. Le souci de la formation linguistique a conduit l'IUFM à se tourner surtout vers des pays anglophones, car l'anglais est la langue majoritairement choisie par les étudiants, mais les pays hispanophones et francophones n'ont pas été négligés : des contacts ont été établis avec plusieurs pays de la Caraïbe, les États-Unis et le Canada.

Un échange avec la Dominique fonctionne déjà : il concerne une vingtaine de PE2 des trois sites, accompagnés d'un ou deux formateurs, qui effectuent pendant deux semaines un stage d'observation et d'intervention dans quatre ou cinq écoles de la Dominique, puis reçoivent à leur tour les Dominicains. L'IUFM voulait intégrer plus étroitement cet échange à la formation professionnelle, par le biais du mémoire professionnel : après ce séjour dans une classe étrangère, 5 ou 6 stagiaires auraient pu identifier une problématique et en faire leur sujet de mémoire. Ce projet, validé par le CSP, devait être mis en oeuvre en 2002. Un projet analogue est en discussion avec Porto-Rico ; un autre

est envisagé avec la Barbade. Dans l'état actuel des choses, l'échange avec la Dominique est proposé en priorité aux PE2 qui souhaitent enseigner une langue et obtenir l'habilitation. Mais à terme, ces échanges devraient être proposés à tous les PE2 volontaires. L'éducation comparée est formatrice, et ces activités avec l'étranger seraient souhaitables dès la 1<sup>ère</sup> année, mais c'est impossible en raison de la préparation du concours.

Pour les PLC2, une convention du même genre est en cours de discussion avec un établissement du Delaware (USA). La difficulté principale est le calendrier, car un stagiaire ne peut pas laisser la classe dont il a la responsabilité plus d'une semaine, et sans autorisation rectorale : il faudrait donc que les PLC2 intéressés acceptent de faire l'échange pendant leurs vacances. Les PLC2 d'Anglais sont concernés en priorité, mais là encore, le public peut être élargi.

Le développement des échanges avec l'étranger pour les étudiants et les stagiaires se heurte à deux difficultés principales : leur financement et le peu d'intérêt de certains formateurs pour ce type de projet. Le responsable des relations internationales a insisté pour qu'un budget substantiel soit réservé aux échanges avec l'étranger : une participation financière est demandée aux stagiaires, mais le coût de la vie dans certains pays et le prix des transports sont élevés. Un effort important doit, par ailleurs, être entrepris pour sensibiliser les formateurs, les convaincre de l'intérêt des projets, et de leur valeur comme outil de formation ; c'est le seul moyen de les faire mieux connaître aux stagiaires, et de les motiver. L'information passe assez mal pour le moment : la plupart des PE2 pensent qu'il s'agit de voyages organisés par un enseignant à titre personnel.

L'IUFM avait affiché la prise en compte de la dimension internationale comme une priorité, aussi bien pour la formation initiale que pour la formation continue, et souhaité associer toutes les catégories de personnel à des échanges, des stages ou des actions d'études à l'étranger. Cette dimension n'a pas été inscrite dans les faits, mais l'approche du problème a été positive.



# CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

LA  
GESTION



Le rapport d'évaluation interne, très synthétique, a permis de disposer d'éléments sur l'organisation administrative générale, sur la gestion financière et immobilière, sur celle des emplois et des ressources humaines. Mais ce document descriptif, parfois inutilement polémique, ne dégage pas les axes politiques qui ont dû guider l'action de l'équipe de direction dans ces domaines. Les entretiens sur place ont conforté cette première impression : la gestion n'a pas répondu à une politique lucide et délibérée, clairement définie. Elle semble davantage avoir été le fruit de l'histoire, d'opportunités, de la présence, ou de l'absence, de fortes personnalités. Il a été impossible d'avoir une vision d'ensemble.

## I - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE : 3 EX-ÉCOLES NORMALES + 1 INSTITUT

L'organisation administrative de l'IUFM des Antilles et de la Guyane était marquée par une faiblesse de l'administration centrale, à l'exception de l'agence comptable et des services financiers, et par une autonomie importante des centres de Guadeloupe, Guyane et Martinique. Deux strates historiques de gestion, qui n'ont pas réellement fusionné, étaient aisément identifiables : trois ex-Écoles normales, auxquelles ont été adjoints, lors de la création de l'institut, des services communs et centraux, sur le modèle universitaire.

### 1 - UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE DÉSÉQUILIBRÉE

L'organigramme de l'institut se décomposait selon un schéma classique :

- une direction ;
- un secrétariat général et des services centraux ;
- une agence comptable et des services financiers ;
- des services communs ;
- trois sites, dénommés "centres".

**Des services centraux atrophies.** Non seulement les services centraux, notamment dans les domaines de la gestion du personnel et de la scolarité, étaient manifestement sous-dimensionnés, puisqu'ils ne disposaient tous ensemble que de 11,5 emplois d'IATOS, mais ils accusaient, en outre, un manque cruel d'encadrement administratif, puisqu'ils bénéficiaient en tout et pour tout de 3 emplois de catégorie A, parmi lesquels ceux de secrétaire général et d'agent comptable.

C'est ainsi qu'aucun cadre A ne pilotait le service du personnel, alors que la complexité des statuts des enseignants, des enseignants-chercheurs, des IATOS et des ITARF l'aurait exigé, plus encore que le nombre d'emplois et de personnes à gérer. Le service de la scolarité (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années) était lui aussi dépourvu de catégorie A. Faute d'être secondé par un personnel qualifié, le secrétaire général en était réduit à faire lui-même les comptes rendus des conseils, notamment ceux du Conseil d'administration.

En fait, seul l'agent comptable, également chef des services financiers, a pu créer un véritable service central, en contact étroit et fréquent avec les gestionnaires des centres. Pour le reste, la configuration était celle d'anciennes Écoles normales disposant d'une large autonomie de gestion, et de services centraux qui ont occupé, comme ils ont pu, le peu d'espace de gestion qui leur est resté. À l'évidence, le choix politique de services centraux forts n'a pas été fait ou n'a pas été mis en oeuvre.

**Des centres départementaux émancipés.** Ils ont disposé d'un champ de gestion large (communication, scolarité, intendance mobilière et immobilière, gestion financière), et ont pu exercer les prérogatives que leur ont conférées les textes, surtout celui de Martinique, qui bénéficiait d'une administration solide. Le modèle organisationnel, décrit dans le rapport d'évaluation interne, était le même dans les trois centres :

- le directeur du centre en était le responsable administratif, pédagogique et financier. Il gérait directement le service de scolarité ;

- de son côté, le gestionnaire du centre encadrait les autres personnels IATOS, préparait le budget en liaison avec le directeur de centre, sur la base de la lettre de cadrage budgétaire, assurait le suivi des travaux immobiliers, ainsi que la pré-liquidation des indemnités de stage et des frais de déplacement des professeurs stagiaires.

Dans le domaine de la scolarité, même si le logiciel de gestion, conçu par le service commun informatique, est identique dans les trois centres, et que la campagne de communication et de pré-inscription se faisait au niveau central, chaque centre agissait avec beaucoup d'autonomie.

En conclusion, l'IUFM des Antilles et de la Guyane a fonctionné, pendant dix ans, sur un modèle largement déconcentré, où les directeurs de centre disposaient d'un réel pouvoir d'action.

## 2 - UNE ADMINISTRATION TROP LONGTEMPS SANS PILOTE

De 1991 à 2001, ce ne sont pas moins de quatre secrétaires généraux qui se sont succédé à la tête de l'administration de l'IUFM. Cette rotation n'est pas seulement rapide ; elle apparaît aussi anormale, quand on sait qu'en 9 ans, le poste a connu 27 mois de vacance (toute l'année 1997, le 1<sup>er</sup> trimestre 1998, et de septembre 1999 à août 2000). Les raisons de ces difficultés à le pourvoir ou à garder la personne qui l'occupait sont multiples : avenir incertain de l'IUFM après l'éclatement de l'académie Antilles-Guyane ; attributions réduites de la fonction de secrétaire général, dues en particulier au poids de la sphère comptable et financière ; d'une manière générale, problème de représentation de l'administration aux Antilles, où se mettent souvent en place des circuits parallèles efficaces...

Ces absences prolongées n'ont pas plongé dans une crise grave la gestion de l'institut, celle-ci se faisant globalement tout à fait correctement. Mais elles ont très largement et insidieusement contribué à l'atrophie de l'administration centrale, et privé l'IUFM d'une culture commune de gestion. Elles ont aussi accaparé une bonne partie de l'énergie de l'équipe de direction, qui a tenté de couvrir le champ des activités normalement dévolues à un secrétaire général.

## II - LES RESSOURCES ET LES MOYENS : UN BILAN PARTAGÉ

### 1 - UN IUFM AISÉ

**Une procédure budgétaire maîtrisée.** L'agent comptable, chef des services financiers, jouait un rôle déterminant en amont du vote du budget, puisqu'il ventilait, en accord avec la direction, les ressources entre les 4 "centres de responsabilité" (Guadeloupe, Guyane, Martinique, services centraux). Cette ventilation se faisait sur la base de l'expérience des besoins des composantes, acquise par l'agent comptable depuis de nombreuses années. Cette façon de faire, qui exige une connaissance intime des besoins réels de l'institution, n'est tenable que dans une situation d'excédents, ce qui était le cas. Chaque centre de responsabilité élaborait ensuite librement son budget, dans le respect de l'enveloppe notifiée.

Seul le centre de Guadeloupe a curieusement présenté un budget systématiquement en déséquilibre, contraignant l'équipe de direction à faire ensuite les régulations nécessaires.

Le budget était voté à une date compatible avec l'annualité budgétaire. L'exécution des recettes et des dépenses était manifestement bien maîtrisée par un encadrement administratif compétent.

**Plus de recettes que de dépenses.** Bien que cela ne ressorte pas du rapport d'évaluation interne, ce qui est très surprenant, la situation financière de l'institut était excellente. Le compte financier de l'année 2000 fait apparaître un fonds de réserves de 14 000 000 F, ce qui représente comme avance plus que le montant des dépenses d'une année entière.

**Éléments financiers (à partir du compte financier)****Les ressources et recettes en francs**

	1997	1998	1999
<b>Ressources affectées</b>	<b>1 330 178</b>	<b>1 554 652</b>	<b>1 348 160</b>
Restauration - Hébergement	1 125 950	1 291 800	1 348 160
Formation continue	174 296	169 496	
Autres (taxe d'apprentissage)	29 932	93 356	
<b>Droits d'inscription</b>	<b>414 627</b>	<b>390 445</b>	<b>410 961</b>
<b>Subventions de l'État</b>	<b>5 697 222</b>	<b>6 557 216</b>	<b>5 824 309</b>
MEN	5 657 222	6 533 216	5 667 424
36.11 Fonctionnement	5 589 322	4 883 216	5 667 424
66.72 Maintenance	67 900	1 650 000	
Autres origines	40 000	24 000	156 885
Divers (DRAC)	40 000	24 000	20 000
Divers			136 885
<b>Dotation des collectivités locales (Conseils généraux)</b>	<b>2 327 501</b>	<b>458 403</b>	<b>2 480 000</b>
<b>Subventions d'autres organismes publics (CNASEA)</b>	<b>85 235</b>	<b>129 035</b>	<b>119 769</b>
<b>Divers</b>	<b>1 232 971</b>	<b>1 489 217</b>	<b>622 117</b>
Produits financiers + dons	10 000	962 779	10 085
Location de salles	193 342	141 340	123 109
Produits exceptionnels	753 165	187 375	314 899
Travaux études/Prest.services	255 886	47 366	
Ventes activités annexes	20 578	150 357	174 024
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>11 087 734</b>	<b>10 578 968</b>	<b>10 805 316</b>

**Les dépenses en francs (fonctionnement uniquement)**

	1997	1998	1999
<b>Hors rémunération de personnels</b>	<b>5 822 213</b>	<b>6 668 490</b>	<b>8 328 620</b>
Infrastructure	1 774 108	2 503 150	2 026 567
Entretien et réparations	860 027	1 633 968	1 196 554
Locations diverses	62 444	52 237	44 618
Honoraires	50 789	133 589	7 359
Assurances	47 704	37 943	35 089
Viabilité	753 144	645 413	742 947
Autres charges isolées	3 418 375	3 674 712	3 426 302
Achat matériel et fournitures	1 258 799	1 535 684	1 368 100
Documentation générale	342 970	282 394	368 127
Fournitures d'enseignement	487 114	408 131	266 120
Frais postaux et télécommunications	442 193	469 301	467 569
Déplacements, missions, réceptions	821 983	877 981	686 220
Publications / catalogues	65 316	101 221	270 166
Charges - Divers	455 434	321 132	568 978
Formation continue	174 296	169 496	
Amortissements (dotation)			2 306 773
<b>Rémunération de personnels payés sur budget IUFM</b>	<b>1 074 273</b>	<b>1 403 268</b>	<b>1 011 754</b>
ATOS (Infrastructure, dont CES)	915 394	892 605	873 657
Heures complémentaires	158 879	510 663	138 097
<b>Divers compte 65</b>	<b>26 883</b>	<b>231 677</b>	<b>76 332</b>
<b>Indemnités de stage</b>	<b>625 573</b>	<b>395 719</b>	<b>485 193</b>
<b>Indemnités de déplacement</b>	<b>127 179</b>	<b>154 328</b>	<b>140 561</b>
ATOS + Administration	53 690	81 390	83 738
Formateurs	73 489	72 938	56 823
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>7 676 121</b>	<b>8 853 482</b>	<b>10 042 460</b>

La situation bénéficiaire du résultat du compte financier est liée à un taux d'exécution des recettes supérieur à 100 % et à un taux d'exécution des dépenses inférieur à 70 %. Pour l'année 2000, le taux d'utilisation des crédits s'est établi par centre de responsabilité comme suit :

- Guadeloupe : 82% ;
- Guyane : 56% ;
- Martinique : 85% ;
- Services centraux : 69%.

Il convient de mentionner tout particulièrement la dotation des collectivités territoriales, qui, même si elle a connu quelques aléas en Martinique pendant deux à trois ans, a constitué une ressource très importante pour l'institut. Les ressources générées par l'hébergement (1 348 160 F en 1999) ont assuré également un apport financier appréciable, qu'il conviendra de conforter : il s'agit là quasiment de la seule ressource propre sur laquelle pourront compter les futurs IUFM de Guadeloupe et de Martinique. Il faut féliciter l'IUFM des Antilles et de la Guyane d'avoir gardé et fait fructifier un parc de logements qui lui a donné une plus grande autonomie financière. D'une manière générale, toutefois, l'établissement aurait pu être plus pugnace dans la recherche de ressources propres (formation continue concurrentielle, FEDER, etc...). Dans ce cadre, il est à noter qu'il est l'un des rares IUFM à avoir été habilité par deux préfectures (celle de Guadeloupe et celle de Martinique) à délivrer le reçu libérateur de la taxe d'apprentissage. Le fait est remarquable, même si les recettes générées sont restées modiques.

Si les recettes, notamment grâce aux collectivités territoriales et à l'hébergement, étaient bonnes, les dépenses étaient, elles, manifestement insuffisantes. Le budget étant avant tout un acte politique, il a manqué à l'évidence des projets, qui auraient permis une plus large utilisation des crédits, en fédérant au passage d'autres partenaires financiers. Il suffit de visiter la cafétéria des étudiants et des personnels de la Guadeloupe, pour ne prendre que ce seul exemple, pour comprendre que l'IUFM est loin d'avoir épuisé toutes les possibilités qui s'offraient à lui d'améliorer ne serait-ce que les conditions de vie des étudiants et des stagiaires. Ses finances autorisaient l'IUFM à mener une politique plus ambitieuse.

## 2 - L'ÉBAUCHE D'UNE POLITIQUE DES EMPLOIS

**La gestion des emplois enseignants.** L'institution a su trouver en son sein un directeur adjoint capable d'appréhender ce dossier dans sa globalité. Sur ce point, le rapport d'évaluation interne est remarquable par la qualité et la clarté de son analyse.

Ce rapport souligne les difficultés de l'IUFM à :

- pourvoir les postes vacants d'enseignant, notamment en Guyane ;
- compléter les services, compte tenu des distances ;
- favoriser les échanges de service entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Ces difficultés, réelles, étaient prévisibles, puisque l'organisation pédagogique retenue a été celle des Écoles normales, auxquelles a simplement été ajoutée la strate du 2<sup>nd</sup> degré.

La dotation (77 emplois de titulaire, auxquels il faut ajouter 6 528 heures réalisées par les formateurs associés) était, semble-t-il, suffisante, eu égard au faible volume d'heures complémentaires consommées sur le budget de l'établissement (536 en 1999). Le reste, cependant, non négligeable, a été soldé sur emplois vacants et via les aides des rectorats. Par ailleurs, le potentiel en IMF a été sous-utilisé, puisque sur les 5 000 heures disponibles, 2 562 seulement ont été effectivement assurées en 2000-2001.

Dix ans après la création de l'institut, le corps enseignant était encore majoritairement composé d'anciens PEN : d'où une population âgée de formateurs du 1<sup>er</sup> degré. SAN REMO n'a reconnu que peu de déficit. L'établissement n'a que trop timidement mis à profit cette situation aisée pour effectuer, sans attendre les départs à la retraite, un repyramidage des emplois en faveur de supports du supérieur : on note ainsi, pour les préparations

au CAPES, la création d'un emploi de MCF en anglais, le transfert de la Guyane vers la Martinique, au profit du CAPES d'Espagnol, d'un service de DETU, qui a été transformé en emploi de MCF IUFM, pourvu en 2001, enfin la transformation d'un emploi d'IPR en MCF, au profit du CAPES d'Histoire-Géographie, avec effet et recrutement au 1<sup>er</sup> septembre 2001. Les départs massifs à la retraite qui vont intervenir dans les prochaines années doivent être, pour les futurs instituts, l'occasion de redessiner la carte des emplois d'enseignant, en densifiant le corps des enseignants du supérieur.

L'IUFM a amorcé une politique des emplois, qui a privilégié :

- dans les premières années notamment, le potentiel enseignant du centre de Guyane, qui est aujourd'hui, en proportion, le mieux encadré des trois IUFM. Le site a bénéficié de la transformation d'un emploi 2<sup>nd</sup> degré en emploi de MCF, au profit du secteur PE, en SVT. En Guadeloupe, la priorité a été donnée à l'encadrement enseignant des PE, qui s'est enrichi d'un PRAG en anglais, d'un deuxième PRAG en lettres et d'un troisième PRAG en mathématiques (partagé entre PE et PLC). En Martinique, l'effort a porté sur le potentiel des lettres modernes (PE et PLC) et des préparations au CAPES ;
- la polyvalence du corps enseignant 2<sup>nd</sup> degré, par un recrutement approprié. Les emplois ont été publiés avec des profils ouverts (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, formation continue), et les commissions *ad hoc* ont été attentives à la richesse des parcours des candidats. Cette politique a porté ses fruits dans deux disciplines, l'EPS en Guadeloupe, les lettres en Martinique : les enseignants nouvellement recrutés interviennent en formation initiale 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, en formation continue, dans des CPGE et à l'université.

**La gestion des IATOS.** Pour les IATOS, 66 emplois de titulaire, 6 emplois-jeunes (AVU), 1 jeune docteur, 7 ETP mis à disposition par les Conseils généraux de la Guyane et de la Martinique, 2,5 CES et 4 ETP sur le budget établissement, constituaient la dotation d'emplois. Au total, ce sont donc 86,5 ETP d'emplois IATOS qui travaillaient au sein de l'IUFM, auxquels il convient d'ajouter 3 emplois d'enseignant, dont les titulaires exerçaient exclusivement des tâches de gestion dans les services de scolarité de Martinique et de Guadeloupe. L'établissement a su, par son dialogue avec les collectivités territoriales, enrichir de façon significative (+ 10%) sa dotation ministérielle de base. Il faut également porter au crédit de l'IUFM la transformation d'une dizaine d'emplois de catégorie C en 4 emplois de catégorie A (2 IGE, 1 en Guadeloupe, 1 en Martinique, et 2 ASI, 1 en Guadeloupe, 1 en Guyane), qui ont été affectés à l'informatique.

Les trois futurs IUFM devront effectuer un recensement précis, chiffré et argumenté, des besoins en ressources humaines non couverts. Les établissements pourront alors procéder à des repyramidages d'emplois, avant de prétendre à d'éventuelles dotations nouvelles, une fois démontrée leur capacité à définir une politique. Ils devront veiller à ce que les postes soient occupés par de véritables administratifs.

La gestion des personnels IATOS a, comme le souligne le rapport d'évaluation interne, souffert de la vacance de l'emploi de secrétaire général, qui n'a pas permis de faire émerger un esprit d'équipe entre les cadres et, au-delà, une culture de gestion commune et dynamique. Toutefois, la plus grande carence concerne la formation continue. Lors des entretiens, un bon nombre de personnels IATOS, parmi lesquels des cadres, se sont plaints de ce que leurs demandes de stages complémentaires n'aient pas été prises en compte.

Il est indispensable que les trois futurs IUFM élaborent et mettent en œuvre un plan interne de formation continue, qui complète les formations déjà proposées par les CAFA des trois rectorats, et appuie les choix politiques faits dans le domaine de la gestion.

**Conclusion.** Le faible recours au budget de l'établissement, tant pour des emplois permanents que pour des heures de cours complémentaires, témoigne d'une situation saine, d'ailleurs reconnue par SAN REMO. Dans ce contexte, on ne peut que regretter que l'établissement, qui dénonçait son manque de cadres administratifs, informatiques et techniques, n'ait pas su davantage mettre à profit ses redéploiements pour repyramider ses emplois.

### 3 - L'IMBROGLIO DE LA GESTION DES PERSONNELS

La création des trois rectorats de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique n'a pas été accompagnée d'une réflexion sur la mise en place de nouveaux circuits pour un certain nombre d'actes de gestion, ce qui a suscité beaucoup d'incompréhension et de mécontentement parmi les personnels de l'IUFM.

Les personnels enseignants des trois sites ont, en effet, été gérés, jusqu'à la fin 2001, administrativement par leur rectorat respectif et financièrement par le rectorat de la Martinique. Les personnels IATOS des trois sites étaient, quant à eux, gérés administrativement et financièrement par le rectorat de la Guadeloupe. On ignore la logique qui a présidé à ce découpage.

Il va sans dire que cette situation aberrante a compliqué à l'extrême la moindre procédure, empoisonné les relations entre les personnels des trois rectorats et suscité colère et rancœur chez les personnels IATOS de Guyane et de Martinique, qui avaient l'impression d'être pénalisés, notamment à l'occasion des mutations et des promotions, ou dans l'accès aux stages académiques de formation continue.

## III - UNE POLITIQUE DE MAINTENANCE IMMOBILIÈRE EN L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE IMMOBILIÈRE

### 1 - LE CAS DE LA GUADELOUPE

En 1996, le Conseil général de la Guadeloupe, propriétaire des locaux de Pointe-à-Pitre, n'a plus souhaité appliquer l'article 2 de la loi n° 90.587 du 4 juillet 1990 relative aux droits et obligations de l'État et des départements, concernant les IUFM. Il y a donc eu dévolution des bâtiments à l'État. Une convention a été signée le 26 août 1996 entre le président du Conseil général et le préfet de la Guadeloupe. L'examen de cette convention, au demeurant parfaitement conforme à la loi, fait apparaître un prélèvement par l'État sur la Dotation générale de décentralisation (DGD) du Département d'un montant de 4 800 000 F : 2 900 000 F au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement, et 1 900 000 F (10 emplois) au titre des dépenses de personnel.

La procédure est normalement la suivante : l'État, en l'occurrence le ministère de l'Intérieur, verse ces 4 800 000 F, non plus dans la DGD du Département de la Guadeloupe, mais au ministère des Finances, qui les restitue au ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier les ajoutait à la dotation annuelle de fonctionnement qu'il allouait à l'IUFM. Or, il est apparu que le ministère de l'Éducation nationale versait, au titre de la DGD, 2 500 000 F, et non, comme il l'aurait dû, 4 800 000 F.

Au-delà de cette anomalie, inexplicquée à ce jour, il faut regretter le fait que le versement effectué au titre de la DGD n'ait pas été actualisé par le MEN, ce qui a constitué, pour l'IUFM, un appauvrissement de fait, alors que, dans le même temps, le ministère de l'Intérieur actualise chaque année son prélèvement sur la DGD du Département de la Guadeloupe. Il serait hautement souhaitable qu'à l'avenir l'État reverse à l'IUFM de la Guadeloupe les sommes actualisées, d'autant plus que le système SAN REMO ne prend, bien entendu, pas en compte les sommes relatives aux dépenses faisant l'objet du transfert. Il y a donc, à terme, un transfert de charges non compensé, alors que la recette existe.

En Martinique et en Guyane, les Conseils généraux s'inscrivent toujours dans le cadre de l'article 2 de la loi du 4 juillet.

### 2 - DES ENSEMBLES IMMOBILIERS BIEN ENTRETENUS, MAIS INADAPTÉS À LA PÉDAGOGIE

Sauf en Guyane, où l'IUFM est logé à l'étroit, la surface bâtie paraît suffisante. D'une manière générale, les locaux sont bien entretenus et font l'objet de soins attentifs. Mais ils sont inadaptés aux besoins, pédagogiques notamment, malgré des efforts d'investissement, en particulier en Guadeloupe. La signalétique est défectueuse, souvent absente. Sur les trois sites, les bâtiments sont impersonnels.

Il a manqué, à l'évidence, un schéma directeur immobilier par centre, qui aurait pu conférer à l'institut une véritable identité, grâce à l'aménagement de l'espace ou au choix des matériaux et des couleurs, et lui donner surtout des locaux plus conformes aux attentes pédagogiques.

La politique immobilière de l'IUFM est apparue trop souvent comme une politique au coup par coup, sans anticipation, et parfois dispendieuse. C'est ainsi, par exemple, que, lorsque l'institut a décidé d'ouvrir une filière de CAPET Technologie en Guyane, il a, ne disposant pas de salle spécialisée, aménagé pour 300 000 F des locaux dont il n'était pas propriétaire, qui appartiennent à l'Institut d'études supérieures guyanais (IESG), composante de l'UAG.

#### IV - L'INFORMATIQUE DE GESTION

Neuf ETP étaient chargés de la mise en place des Technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein de l'institut, dont 2 IGE, 1 ASI et 3 emplois-jeunes Assistants de vie universitaire (AVU) ayant un profil *ad hoc*, répartis dans les trois centres afin d'assurer la maintenance de proximité. Ces chiffres prouvent que l'IUFM a voulu se donner les moyens humains nécessaires à la mise en oeuvre des TIC dans les secteurs de la recherche, de l'enseignement, de la documentation et de la gestion.

Dans le domaine de la gestion, le seul logiciel national utilisé est GERICO pour les finances, sauf en Guyane, où GFC est toujours en vigueur pour des raisons de coût de connexion, ce qui oblige l'agence comptable à ressaisir toutes les opérations effectuées. Pour la scolarité, le service commun informatique a créé un outil de travail, qui semble donner satisfaction à ses utilisateurs. Quant à la gestion du personnel et des services des enseignants, elle n'est pas informatisée, mais les effectifs à gérer ne sont pas considérables.

L'IUFM n'a pas su tirer parti de sa spécificité géographique en devenant un lieu d'expérimentation de pratiques innovantes en matière de transmission des informations. Le potentiel humain existait pourtant, les moyens informatiques et financiers aussi : il a manqué un plan d'ensemble.



# CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

LA  
FORMATION



## I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

La formation initiale et continue des professeurs des écoles était, en 2000-2001, coordonnée, au niveau central, par un directeur adjoint, "chargé de l'organisation et du suivi des actions pédagogiques de l'institut" du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés, "en relation avec les directeurs de centre". Mais dans chaque centre, des "coordonnateurs" veillaient aussi, sous la responsabilité du directeur, les uns à la formation initiale, les autres à la formation continue des PE. Cette organisation, très nettement décentralisée, justifiée par la dispersion géographique des sites, a fait que chaque centre a, à partir d'un canevas commun, répondant aux orientations nationales et aux objectifs généraux du projet d'établissement, développé un plan de formation spécifique, tenant compte des réalités particulières à chacun, et ce d'autant plus que l'équipe de direction n'a jamais semblé être en mesure de s'impliquer, de manière dynamique, dans une politique pédagogique fortement définie.

### 1 - CANDIDATS, ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES : DES DONNÉES CHIFFRÉES ALARMANTES, DES CONSTATS INQUIÉTANTS

**La prépondérance du 1<sup>er</sup> degré.** On l'a dit dans les premières pages de ce rapport : la présence du 1<sup>er</sup> degré, massive, faisait de l'IUFM des Antilles et de la Guyane un IUFM très atypique, puisque le rapport 1<sup>er</sup> / 2<sup>nd</sup> degrés y était pratiquement inverse de celui constaté dans l'ensemble des IUFM métropolitains. En comptabilisant les aides éducateurs et l' AIS, la part du 1<sup>er</sup> degré s'établissait à 79%. En s'en tenant aux seuls PE, elle représentait 66,3% de l'effectif total (288 PE1 + 11 étudiants en cycle préparatoire, et 354 PE2, soit 653 PE sur 985 étudiants et stagiaires). Les trois IUFM qui naîtront de la partition seront, de ce point de vue, tout aussi atypiques que leur prédécesseur, puisqu'il s'agit là d'une caractéristique, plus ou moins appuyée certes, des trois centres :

- en Guadeloupe, le 1<sup>er</sup> degré représente 77,3% avec l' AIS et les aides éducateurs, et 64% si l'on considère les seuls PE ;
- en Martinique, les deux taux sont respectivement de 70,7% (avec les aides éducateurs) et 50,6% (PE seuls) ;
- en Guyane, pratiquement tous les étudiants et stagiaires sont engagés dans le 1<sup>er</sup> degré : 94,7%.

**Un nombre de candidats en chute libre.** Entre 1996-1997 et 2000-2001, le nombre de candidatures à l'admission à l'IUFM a diminué de plus de 60%. Il est probable que cette chute soit, directement et en grande partie, imputable aux changements qui ont affecté, en Guadeloupe et en Martinique, les modalités de sélection des candidats, chaque année plus exigeantes : en 1999-2000, le recrutement ne s'est plus fait seulement sur dossier, mais sur dossier et entretien ; en 2000-2001, un test de connaissances, effectué en français, en mathématiques et en culture générale, a été instauré pour permettre un premier tri, avant l'entretien et l'examen du dossier. De l'avis des "recruteurs", les candidats étaient généralement très faibles en mathématiques. La pénurie de candidatures était, en Guyane, si grave que les PE1 n'y ont jamais été admis que sur dossier. On peut cependant envisager d'autres raisons pour expliquer le phénomène : suspension des allocations de 1<sup>ère</sup> année à partir de la rentrée 1997, "malthusianisme" de l'IUFM en matière d'inscription de PE1, qui a pu décourager certains étudiants, et sur lequel on va revenir. On ne peut non plus exclure le fait qu'il n'ait pas, auprès des jeunes étudiants, une bonne image de marque.

**Un vivier local de licenciés très insuffisant.** On observe, par ailleurs, que l'IUFM des Antilles et de la Guyane puisait largement (plus ou moins selon les centres), dans le vivier des licenciés de métropole (parfois d'origine antillo-guyanaise), puisque :

- un peu plus du quart, en Martinique (27%),
- la moitié, en Guadeloupe (49%),
- plus des trois quarts, en Guyane (80%),

des PE1 *stricto sensu* (c'est-à-dire non compris les aides éducateurs) avaient, en 2000-2001, obtenu leur licence dans une université de la métropole. Ce recrutement de l'IUFM hors de son aire géographique prouve :

1) que le vivier de recrutement local est très insuffisant, en quantité, mais aussi probablement en qualité, l'admission se faisant, en Guadeloupe et en Martinique, au terme d'une sélection peut-être inadéquate, mais drastique ;

2) que le concours (académique) au professorat des écoles a la réputation d'être plus facile dans les DOM qu'en métropole, puisque les jeunes "métros" n'hésitent pas à venir y présenter leur candidature, pour, une fois reçus, repartir parfois en métropole par mutation.

**La montée en puissance des candidats libres : l'IUFM contourné.** Si le nombre des candidats à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année chute, celui des candidats au concours dans l'ensemble des trois académies augmente. En outre, si l'on en croit le rapport d'évaluation interne, *"le pourcentage de professeurs stagiaires n'ayant pas fait de première année d'IUFM est lui aussi croissant"*<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'en 2000-2001, sur 354 PE2, 135 seulement avaient été PE1 en 1999-2000, et 41 avaient fait, dans les années antérieures, un passage à l'IUFM. Dans l'ensemble des 29 IUFM, *"la part des lauréats ayant bénéficié à un moment ou à un autre d'une formation à l'IUFM se situe autour de 80%"*<sup>2</sup>. Autrement dit, on assiste à une étonnante poussée des candidats libres. Ces deux faits signifient :

- 1) qu'un nombre croissant de jeunes ne passent pas, ou ne passent plus, par l'IUFM pour préparer le concours, soit que l'IUFM leur ait refusé l'accès en 1<sup>ère</sup> année, soit qu'ils aient décidé, de leur plein gré, de présenter le concours en candidats libres, l'IUFM n'apportant pas, à leurs yeux, de plus-value particulière ;
- 2) qu'un nombre croissant de candidats libres réussissent au concours. Les résultats confortent donc ceux qui ont fait le choix de "contourner" l'IUFM ; à ceux qui n'avaient pas été admis à s'inscrire, ils prouvent que se passer de l'IUFM n'est pas dommageable, puisque le succès est possible sans lui.

Jusqu'en 2001, tout se passe donc comme si un cercle vicieux s'était mis en place : l'IUFM n'a pas une bonne image de marque auprès des jeunes ; les jeunes ont raison, au vu des résultats, de ne pas avoir une bonne opinion de l'IUFM. En termes de formation, les conséquences sont graves : une majorité de professeurs des écoles n'a été préparée à son métier d'enseignant que durant un an. Or, les conditions d'exercice qu'ils vont devoir affronter sont, surtout en Guyane, particulièrement difficiles. Cette montée en puissance des candidats libres signe, en un sens, une sorte de faillite de l'IUFM : dans ces académies où il avait le plus à faire, où il aurait eu le plus de sens, il s'est laissé dépasser.

**Aux Antilles, un "malthusianisme" de mauvais aloi, dénoncé par l'IGEN.** L'IUFM a également failli à sa mission, en ne prenant pas autant de PE1 qu'il aurait dû. Durant trois années consécutives, en 1998, 1999, et 2000, il y a eu plus de postes offerts au concours dans les trois académies que de PE1 inscrits dans les trois centres :

- en 1998 : 245 inscrits pour 271 postes (ratio : 0,90),
  - en 1999 : 239 inscrits pour 244 postes (ratio : 0,98),
  - en 2000 : 249 inscrits pour 289 postes (ratio : 0,86),
- alors qu'en métropole, les IUFM inscrivent "normalement" un nombre d'étudiants environ une fois et demie supérieur au nombre de postes (ratio : 1,5).

Le phénomène n'a pas été l'apanage d'un seul centre ; il s'observe dans les trois :

- Guadeloupe : en 1997, 80 inscrits pour 82 postes (ratio : 0,97) ; en 2000, 105 inscrits pour 119 postes (ratio : 0,88) ;
- Guyane : en 1998, 50 inscrits pour 75 postes (ratio : 0,66) ; en 1999, 56 inscrits pour 75 postes (ratio : 0,74) ; en 2000, 62 inscrits pour 80 postes (ratio : 0,77) ;
- Martinique : en 1998, 79 inscrits pour 91 postes (ratio : 0,87) ; en 2000, 82 inscrits pour 90 postes (ratio : 0,91).

Cependant, il n'a pas du tout la même signification aux Antilles qu'en Guyane : ici, il est subi, en raison du manque de candidats ; là, il s'agit d'une pratique délibérée.

1 Rapport d'évaluation interne, p. 2.

2 *Les instituts universitaires de formation des maîtres au tournant de leur première décennie - Panorama et perspectives*, Rapport d'évaluation, CNE, février 2001, p. 50.

Aucune étude n'a été menée pour savoir si, parmi les candidats libres reçus au concours, certains avaient sollicité leur inscription à l'IUFM. Cela est probable, et il faut alors conclure qu'ils auraient eu tout à fait leur place au sein de l'établissement.

Les formateurs antillais hostiles à l'augmentation du nombre des PE1 invoquent l'exiguïté des salles de cours, l'absence d'amphithéâtre, les bénéfices d'un enseignement par petits groupes de 25. Il semble, en fait, que leur attachement à des habitudes de travail, héritées des Écoles normales, dont certains se disent très clairement nostalgiques, soit la raison essentielle de cette hostilité.

Il faut néanmoins noter, à leur décharge, que les autorités académiques n'ont pas rempli, depuis au moins 1997, leurs propres engagements, en refusant de communiquer la liste des sujets tombés lors des épreuves d'admission et en ne diffusant pas (ou en ne rédigeant pas complètement ?) de rapports de jury. Il semblerait qu'un embryon de rapport ait été rédigé en 1999, en Martinique, sans être achevé. Il est indispensable que les trois recteurs, pourtant maintes fois sollicités par la direction de l'IUFM à ce sujet, prennent leurs responsabilités, et veillent à l'élaboration, dans des délais raisonnables, de rapports de jury, exploitables par les formateurs chargés de préparer au concours.

## 2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX ET ORGANISATION DE LA FORMATION INITIALE

**Principes généraux.** Le projet d'établissement 1995-1999 affichait quatre principes généraux :

- articulation de la formation générale et de la formation disciplinaire dans la formation professionnelle des futurs PE ;
- formation professionnelle commençant dès la première année ;
- formation complétée et modulée en fonction de l'expérience antérieure des personnes et des exigences de la polyvalence ;
- aide à l'adaptation de l'enseignement dans les milieux divers de l'académie Antilles-Guyane.

Le contrat quadriennal de développement 1998-2001 plaçait au premier rang des objectifs, pour le premier degré, la formation à la polyvalence. Il insistait aussi sur la consolidation de la formation professionnelle par un renforcement de la connaissance du milieu d'exercice, l'enseignement des arts plastiques, des sciences et des langues, notamment celles parlées dans les trois académies. Le rapport d'évaluation interne de mars 2001 faisait état d'un maintien de ces grandes orientations, en même temps que d'un inflexionnement dans les modalités de préparation aux concours, en 1<sup>ère</sup> année, en vue d'une amélioration des résultats (entraînement plus intensif aux épreuves écrites, préparation plus précoce aux épreuves orales), et d'un renforcement de l'articulation théorie – pratique, en seconde année.

**Organisation de la formation.** Seul le projet 1995-1999 donne quelques précisions sur la manière dont était organisée la formation, alors que les documents ultérieurs, parmi lesquels le rapport d'évaluation interne, sont très succincts sur ce point.

On relève :

- une organisation de l'emploi du temps qui permettait, en principe, de mettre en cohérence les stages avec les autres éléments de la formation : *"Tous les domaines d'enseignement suivis par les étudiants (sont) abordés avec les formateurs avant et après le stage"* ;
- la prise en compte des "besoins", et éventuellement des choix, des étudiants et des stagiaires, en particulier de ceux qui n'avaient pas fait une première année en IUFM (organisation d'une préparation destinée aux PE1 salariés, qui diffère essentiellement de la préparation "normale" par l'absence de stage de pratique accompagnée ; personnalisation de la formation en PE2) ;
- des modules de formation générale, privilégiant le métier d'enseignant, mais ne négligeant pas le rapport des élèves aux savoirs ;
- une organisation des stages différenciant première et seconde année : pour les PE1, un stage de sensibilisation de 2 à 3 jours et deux stages de pratique accompagnée de 3 semaines en continu chacun, dans la classe d'accueil,

l'un en cycle 1, l'autre en cycle 3 ; pour les PE2, un stage de pratique accompagnée en cycle 2, et un autre en responsabilité, en deux phases de 4 semaines chacune, en cycles 1 et 2. On appréciera ici la place faite aux stages en école maternelle (cycle 1) ;

- un mémoire professionnel prenant appui sur les stages et bénéficiant de l'aide d'un tuteur (professeur, IMF ou IEN).

Les volumes horaires se répartissaient, conformément aux orientations nationales, comme suit :

- pour les PE1, 515 heures d'activités encadrées et 180 heures de stage ;
- pour les PE2, 460 heures d'activités encadrées et 297 heures de stage.

**Des emplois du temps surchargés.** Le rapport d'évaluation interne note : *"L'organisation des emplois du temps ne prévoit pas une place importante pour le travail personnel. Les étudiants en sont à sélectionner les cours "à sécher" pour travailler seuls (...) Le temps de formation est jugé trop court, à la fois par les formateurs et les formés"*<sup>1</sup>. D'où la demande, faite par la grande majorité des formateurs, d'un allongement de la durée des études par la mise en place officielle d'une "PE3". Les PE rencontrés souhaitent, eux, un meilleur équilibre des activités, certaines périodes de l'année étant trop remplies, et d'autres pas assez. Pour les PE2 de Guadeloupe, le début d'année est très dense, alors que mai est quasiment vide. Les PE2 de Martinique demandent plus de cours après les stages (et donc nourris par eux), alors qu'il y en avait trop auparavant.

### 3 - LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

**L'adaptation de la formation aux conditions d'exercice : les réponses des centres.** Le projet d'établissement 1995-1999 notait à propos des PE2 : *"Le public est divers, les profils des centres très différents, les situations éducatives également (...) Chaque centre a la possibilité de proposer un cursus qui assure une personnalisation de la formation (...) Les partis pris peuvent être différents, alors qu'en 1<sup>ère</sup> année, l'architecture de la formation est identique pour les trois centres"*. C'est ainsi que, dans chaque centre, se sont mis en place des dispositifs spécifiques.

#### *En Guadeloupe*

L'archipel guadeloupéen comprend l'île de Saint-Martin, que la France partage avec les Pays-Bas. Outre le français et l'anglais saint-martinois, on y parle aussi l'espagnol de Saint-Domingue et le créole haïtien. Tous les stagiaires, dont une partie ira enseigner à Saint-Martin, suivent un enseignement spécifique de langue et culture créole de 20 heures, qui vient s'ajouter à l'enseignement obligatoire de 30 heures en langues vivantes (enseignement "Politique des langues") et à l'option Langues (45 h), communs aux trois centres, et sont initiés aux méthodes d'enseignement des langues vivantes étrangères (FLE notamment). Par ailleurs, des groupes de tutorat professionnel, très autonomes, de 5 ou 6 PE2, avaient été organisés ces dernières années, sous la responsabilité de deux tuteurs (1 PIUFM et 1 IMF), pour aider les stagiaires à identifier les problèmes liés à leur pratique. D'après le rapport d'évaluation interne, ces tentatives ont échoué en raison de la rigidité imposée aux services des IMF et du manque de temps des professeurs d'IUFM.

#### *En Guyane*

Depuis 1997, des stages baptisés "échanges PE2/PE3" sont organisés en partenariat avec le rectorat et le CEFISEM : de jeunes PE, nouvellement sortis de l'IUFM (PE3), et affectés sur le fleuve Maroni et dans "l'ouest-Maroni" (Saint-Laurent-du-Maroni, Mana, Awala, Javouhey), reviennent, pour deux semaines ou deux semaines et demie, au centre IUFM de Cayenne, après trois mois passés sur leur lieu d'affectation, tandis que des PE2 prennent leur place. Ce dispositif ingénieux permet de "faire d'une pierre deux coups" : grâce à cette "pause", les PE3 prennent le temps de faire le point, avec l'aide de formateurs du CEFISEM, des équipes de circonscription et des professeurs d'IUFM, sur les difficultés rencontrées, et de réfléchir aux réponses pratiques les plus adaptées. Quant aux PE2, ils sont ainsi plongés, ce qui fait partie de leurs revendications, dans les conditions de vie et d'exercice de leur futur métier. Ils sont aussi plus

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation interne, pp. 3-4.

à même de formuler leurs vœux d'affectation en pleine connaissance de cause. En 1998-1999, 65 PE2 sur 115 ont bénéficié de cet échange avec des PE3 de l'ouest-Maroni ; en 1999-2000, ils ont été 46 sur 108. De plus, des stages d'adaptation au poste pour les PE3 sont organisés, à raison d'une séance par semaine, dans la circonscription Saint-Laurent - Mana.

Le multilinguisme de la Guyane est pris en compte dans le cadre du module de formation générale "Connaissance du milieu d'exercice" (30 h) et de l'enseignement obligatoire en langues (30 h), présents dans les trois centres : aucune formation supplémentaire n'est mise en place.

### ***En Martinique***

Les stages en responsabilité des PE2 sont préparés et "suivis" lors de cinq séances de "suivi de stage", animées par des équipes mixtes, comprenant 3 formateurs IUFM de différentes disciplines et 3 IMF intervenant dans des cycles et des environnements différents, et auxquelles participe une quinzaine de stagiaires (10 h). Par ailleurs, un effort notable a été fait pour moduler tous les éléments de la formation en fonction des parcours antérieurs des PE2 : c'est ainsi, par exemple, que le nombre, la nature, et la durée des stages (stages de sensibilisation, de pratique accompagnée et en responsabilité) varient selon que le PE2 est un ancien PE1, un ancien suppléant ou un stagiaire sans expérience antérieure de l'école. Il en va de même pour les modules de formation générale, dont les phases et l'orientation diffèrent selon les acquis des stagiaires.

**En Guadeloupe et en Martinique, une liaison insuffisante avec le terrain.** Le rapport d'évaluation interne fait état de stages trop courts dans des classes d'accueil de qualité inégale, de visites irrégulières des formateurs, des difficultés de concertation avec les formateurs de terrain (IMF, IEN). Tous les interlocuteurs ont, en effet, déploré le manque de liaison véritable entre l'IUFM et les partenaires extérieurs : rectorats, inspecteurs, formateurs de terrain. En ce qui concerne les relations avec les IA, il est très révélateur que les formateurs IUFM n'aient pas été destinataires des listes des sujets d'admission, ni des rapports de jury (si toutefois ceux-ci ont jamais existé).

Les IEN, en poste dans l'IUFM, et qui conservaient une circonscription, avaient bien un rôle d'"interface" entre l'IUFM et le "terrain", en particulier en s'occupant des stages, du réseau des maîtres d'accueil temporaires, de l'accompagnement des débutants, mais cela n'a pas suffi à établir une liaison satisfaisante. En Guadeloupe, cependant, des efforts ont été faits pour un suivi des stages en responsabilité par les équipes de circonscription.

Les inspecteurs regrettent le manque d'IMF, leur faible implication dans la formation, l'absence de co-animation de groupe. Selon eux, le statut des IMF, souvent considérés comme des "sous-formateurs", et qui estiment eux-mêmes être "à la remorque", est à repenser. Quant aux maîtres d'accueil temporaires, ils sont tenus à l'écart. Pourtant, pour les directeurs des écoles d'application, en Guadeloupe, ou des écoles annexes, en Martinique, des efforts ont été faits pour la reconnaissance des IMF, invités aux réunions de début d'année. Bien que leurs écoles reçoivent PE et formateurs de l'IUFM, ils souhaitent une plus grande concertation avec l'IUFM et seraient prêts à participer à la formation. En Martinique, des IMF se partagent entre l'école et l'IUFM, où ils interviennent en français et en mathématiques ; d'autres sont impliqués dans le tutorat des mémoires. En Guadeloupe, des maîtres formateurs estiment que se constitue "un espace de réflexion intéressant avec les professeurs de l'IUFM" (réunions de rentrée communes, séminaires de réflexion).

Les stages sont évidemment le point crucial, dans cette question de la liaison avec le terrain. Les PE s'estiment "peu aidés" pour les stages, organisés sans véritables "personnes ressources" ; les visites sont ressenties plus comme des sanctions que comme des aides, et la fiche de visite remplie par le formateur apparaît plus comme un rapport d'inspection que comme une "fiche d'accompagnement". Certains PE disent, en outre, s'être retrouvés en stage en maternelle, alors qu'ils étaient préparés pour le cycle 3. Les informations relatives aux lieux de stage semblent transmises tardivement par les rectorats.

## Les problèmes spécifiques de la Guyane

### *Des conditions d'exercice très particulières*

À leur sortie de l'IUFM, les PE ("PE3") sont affectés, dans leur grande majorité, dans des classes soit "très homogènes sur le plan culturel et linguistique, mais sans aucune relation avec (leurs) propres références culturelles et linguistiques"<sup>1</sup>, soit très hétérogènes d'un point de vue culturel et linguistique. Ces classes, qui ne représentent que 10 à 20% des élèves scolarisés du département, se trouvent sur la zone littorale qui va de Kourou à Saint-Laurent-du-Maroni, à l'ouest, sur les fleuves Maroni et Oyapock, ainsi que dans quelques villes comme Régina et Cacao. À titre d'exemple, 48 PE (sur une promotion de 108) ont été affectés sur le Maroni à la rentrée 2000-2001. Les stagiaires et les jeunes enseignants n'ont pas seulement à affronter des classes difficiles à tous points de vue ; ils ont aussi à résoudre des problèmes très matériels de logement, d'acheminement de leurs effets personnels, d'hygiène, d'insalubrité, de transport (les sites isolés, sur les fleuves, ne sont accessibles qu'en pirogue, sauf trois d'entre eux, exceptionnellement desservis par avion), parfois aussi d'équipement pédagogique (en maths, en EPS), inexistant dans telle ou telle école. Ils ont surtout à faire face à un isolement extrême. On ne peut alors s'étonner que les équipes soient très instables et que les jeunes PE ne restent, en moyenne, dans ces postes, que 2 à 3 ans.

### *Les carences de la formation professionnelle*

D'après le rapport d'évaluation interne, les "PE3, interrogés à l'aide d'un questionnaire, répondent qu'ils ont perçu des carences dans leur formation initiale dès la première prise de fonction. 58,5% des PE3 sont insatisfaits de la formation dispensée par l'IUFM"<sup>2</sup>. Les PE rencontrés lors des missions d'expertise relèvent tous que la formation de l'IUFM est insuffisante pour la connaissance des publics : "L'IUFM ne nous apprend rien sur les populations à venir, par exemple sur les élèves qui ne parlent pas la langue française".

Le contrat quadriennal de développement 1998-2001 mentionnait clairement les difficultés du centre IUFM de Guyane, et insistait sur la nécessité de pallier l'instabilité des équipes enseignantes et de mettre en place un centre de formation adapté. Le rapport d'évaluation interne ne cache pas les carences nombreuses portant sur la personnalisation de la formation, l'organisation générale (problèmes d'emploi du temps, cours supprimés ou reportés, absences de formateurs, transmission tardive des lieux de stage...), ou le suivi de la formation. De plus, le contexte socio-politique et la création annoncée d'un IUFM de plein exercice ont sans doute contribué à l'isolement du centre. Les formateurs interrogés lors des missions d'expertise, ont dit avoir, d'ores et déjà, l'impression de fonctionner de façon autonome du point de vue de l'organisation comme de la pédagogie.

Pour le coordonnateur des stages, qui se situe à l'interface rectorat-IUFM, et qui se trouve être un IMF affecté à temps plein au centre, le problème central est celui de la professionnalisation des PE. Les maîtres formateurs sont en nombre trop réduit (16) : on fait donc appel à des maîtres d'accueil temporaires. L'organisation des stages permet de voir les trois cycles de l'école primaire en deux ans. Mais, comme les PE2 ne sont pas majoritairement d'anciens PE1, ils n'ont qu'une vue partielle de leur futur milieu d'exercice. Une personnalisation de la formation et des stages en fonction de l'expérience acquise permettrait d'y remédier. Les IMF et les formateurs ne se réunissent pas, mais la responsabilité est partagée, car les formateurs de terrain, dans leur grande majorité, ne cherchent pas trop à s'impliquer dans les activités de l'IUFM. Le cas du coordonnateur des stages, qui organise un stage en FLE pour les IMF (pendant une semaine ou 5 mercredis), est exceptionnel.

Les formateurs de terrain, quant à eux, estiment qu'il y a eu détérioration des relations avec l'IUFM. Selon eux, beaucoup de choses existaient, qui ont disparu : des collaborations, du tutorat où ils étaient impliqués. Une des plus grandes carences serait le manque d'harmonisation entre les objectifs des formateurs et ceux des IMF :

<sup>1</sup> Rapport Primerose, p. 10.

<sup>2</sup> Rapport d'évaluation interne, p. 5.

les visites de classe, par exemple, sont, pour les uns, des visites d'inspection, pour les autres, l'occasion d'aide et de conseils. Les IMF regrettent aussi que les informations sur la maternelle soient quasiment inexistantes à l'IUFM, alors que les PE sortants sont souvent nommés à ce niveau. Quant aux inspecteurs, ils souhaiteraient intervenir en formation initiale, ce que leur interdit une directive nationale, et appellent de leurs vœux une réflexion commune. De manière générale, l'IUFM est "peu intégré dans le tissu local".

Les représentants des PE signalent des difficultés majeures pour la liaison avec le terrain, en particulier pour les stages sur le fleuve Maroni : les services académiques informent à la dernière minute les PE, et ceux-ci doivent, en catastrophe, organiser leur séjour. D'une manière générale, en Guyane comme aux Antilles, l'organisation des stages effectuée par les rectorats est particulièrement déficiente.

### ***Les "médiateurs culturels bilingues" et la question du recrutement à bac +2***

Sous la dénomination officielle "d'aides éducateurs", on recourt actuellement à de jeunes Guyanais parlant une langue régionale (amérindienne ou bushinenguée) et qui servent de "médiateurs culturels" et linguistiques entre l'enseignant et ses élèves, lorsque ceux-ci ne parlent pas français. Ils sont peu diplômés, mais précieux pour le PE, qu'ils aident à se faire comprendre, et ils peuvent intervenir dans la classe pour s'occuper de groupes d'enfants. On en compte aujourd'hui une vingtaine dans l'ouest-Maroni.

L'idée de ces "médiateurs" est bonne, et mériterait d'être approfondie et développée. Les régions du fleuve ont besoin de médiateurs non seulement dans le domaine éducatif, mais aussi dans les autres secteurs de la vie sociale et économique. Il y a là une réflexion à conduire avec l'université et son site guyanais. Dans le domaine de l'éducation, afin de permettre aux aides éducateurs d'être recrutés comme PE1, et de répondre aux besoins du département, il conviendrait, plutôt que d'accepter directement et sans conditions le niveau bac +2, de mettre en place une procédure de validation des acquis professionnels et de formation, qui entrerait en ligne de compte dans les critères de recrutement.

### ***Le rapport Primerose***

Le 28 octobre 1999, le ministre de l'Éducation nationale a demandé au directeur du centre de Guyane, d'élaborer, en vue de "la future création d'un IUFM en Guyane", "un plan de formation initiale et continue des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, en partenariat étroit avec l'actuel IUFM des Antilles – Guyane, l'université et le rectorat". Il en est résulté, en septembre 2000, un rapport intitulé : Un plan de formation spécifique pour la formation des maîtres en Guyane et la nécessité d'un centre de formation adapté, qui plaide pour "une meilleure adaptation de la formation à l'exercice du métier et une prise en compte de l'identité et des besoins spécifiques du département". Quatre objectifs prioritaires, définis lors d'un séminaire de deux jours intitulé "Préparation de l'IUFM de Guyane : quelle formation pour quels besoins ?", sont énoncés :

- la formation en "français langue seconde" des PE, qui vont être confrontés à des enfants de cultures premières non francophones ;
- une politique des langues adéquate, prévoyant la pratique par les stagiaires d'une langue vivante étrangère (anglais, espagnol ou portugais) et d'une langue régionale (créole, une langue bushinenguée ou une langue amérindienne) ;
- l'approche psycho-socio-culturelle des "apprenants" de Guyane, l'accent étant mis, dans un premier temps, sur la communauté bushinenguée qui pose plus de problèmes que la communauté amérindienne ;
- les échanges PE2-PE3, qui fonctionnent déjà.

Un plan de formation initiale des PE, répondant à ces objectifs, est proposé, qui repose sur les principes suivants :

- professionnaliser davantage la formation ;
- former à la polyvalence ;
- individualiser la formation ;
- recourir à l'auto-formation ;
- impliquer davantage les formateurs de terrain (IMF, CP, IEN), et autres intervenants extérieurs.

Des moyens sont jugés indispensables pour mener à bien ce plan : recrutement d'IMF, recrutement d'enseignants-chercheurs (5 postes seraient nécessaires, particulièrement en sciences du langage, sciences de l'éducation et français), amélioration substantielle des locaux. De plus, le développement de la formation de formateurs et de la recherche-action en éducation est jugé nécessaire. En ce qui concerne l'articulation avec l'université, deux axes sont mentionnés : le renforcement du pôle Lettres modernes, avec une mention FLE, proposée par l'IESG aux étudiants de licence et de maîtrise ; la mise en place, à la rentrée 2000, d'une licence pluridisciplinaire en Lettres, Arts et Sciences humaines, à la maquette de laquelle l'IUFM a étroitement collaboré.

L'ensemble de ces propositions constitue une base intéressante et déjà solide pour le futur IUFM de Guyane. On se demande cependant si le programme de travail envisagé n'est pas disproportionné au regard des deux années universitaires dont disposeront, en tout et pour tout, les étudiants. Le projet de plan de formation prévoit déjà, sans le dire, un alourdissement assez considérable des volumes horaires : 570 heures, contre 515 actuellement, auxquelles s'ajouteraient un stage de sensibilisation d'une semaine et trois stages "en tutelle" de deux semaines chacun, en première année ; 512 heures, contre 460 heures actuellement, auxquelles s'ajouteraient trois semaines de stage "en tutelle" et trois stages en responsabilité, le premier de deux semaines, les deux autres de trois semaines, en 2<sup>ème</sup> année. Il faut rappeler que les PE se plaignent déjà d'être surchargés de travail, et avouent renoncer, faute de temps, à toute espèce d'activités culturelles ou sportives... Et pourtant, malgré cet alourdissement, on se demande si le volume horaire prévu (18 heures) pour l'enseignement de "langues et cultures", présent seulement en 2<sup>ème</sup> année, sera suffisant (certes, le volume horaire envisagé pour le français langue seconde est, lui, de 80 heures). Par ailleurs, les techniques actuelles de communication à distance, non plus que les échanges internationaux avec les pays voisins (par exemple l'État brésilien de l'Amapa) ne paraissent pas tenir, dans cet ensemble, la place qu'ils pourraient tenir, dans les conditions d'isolement, d'éloignement et de transport qui sont celles de la Guyane.

#### 4 - LES RÉSULTATS DE LA FORMATION

**Les résultats aux concours.** Ils sont donnés, pour les trois sites et pour l'ensemble de l'IUFM, dans les tableaux ci-dessous, depuis 1997. On a mis en regard, à titre indicatif, le cumul des résultats des sessions 1994 à 1999 pour l'ensemble des 29 IUFM.

Résultats au concours du professorat des écoles de 1997 à 2000

Sessions	Guadeloupe				Guyane				Martinique			
	1997	1998	1999	2000	1997	1998	1999	2000	1997	1998	1999	2000
Postes académiques	82	105	94	119	40	75	75	80	100	91	75	94
Inscrits à l'IUFM	80	116	103	105	54	50	56	62	102	77	79	79
Inscrits au concours	80	116	103	105	54	50	56	62	97	77	79	73
Présents au concours	80	116	103	105	54	50	56	61	97	76	79	73
Admis au concours	35	59	50	39	23	36	33	30	50	28	45	45
Taux de réussite (% admis/présents)	43,7%	50,9%	48,5%	37,1%	42,6%	72%	58,9%	49,2%	51,5%	36,8%	57%	61,6%

Sessions	Total IUFM			
	1997	1998	1999	2000
Postes académiques	222	271	244	293
Inscrits à l'IUFM	236	243	238	246
Inscrits au concours	231	243	238	240
Présents au concours	231	242	238	239
Admis au concours	108	123	128	114
Taux de réussite (% admis/présents)	46,7%	50,8%	53,8%	47,7%

## Cumul des résultats au concours de PE

	IUFM Antilles - Guyane				Ensemble des 29 IUFM
	Cumul des résultats des sessions 1997 à 2000				Cumul des résultats des sessions 1994 à 1999
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Total IUFM	
Présents au concours	404	221	325	950	83 672
Admis	183	122	168	473	37 112
Taux de réussite (% admis / présents au concours)	45,3%	55,2%	51,7%	49,8%	44,3%

Sources : rapport d'évaluation interne, tableaux 3-2 et *Les Instituts universitaires de formation des maîtres au tournant de leur première décennie*, rapport d'évaluation, CNE, p. 89.

À première vue, l'IUFM des Antilles et de la Guyane n'apparaît pas en situation défavorable, puisque ses trois centres affichent des résultats très régulièrement et parfois très nettement supérieurs, en Guyane et en Martinique notamment, aux résultats nationaux (cf. 72% de réussite en Guyane en 1998 ; 61,6% en Martinique en 2000). Cependant, la comparaison n'a pas grand sens : les concours étant académiques, il faudrait aussi comparer la nature des sujets, le niveau des exigences, les modalités de notation, etc. Mais surtout, le "malthusianisme" en matière d'inscriptions, dont on a parlé, influe directement et très favorablement sur les taux de réussite. Ceux-ci, étant le rapport entre le nombre d'admis et le nombre de présents au concours, lui-même corrélé avec le nombre d'inscrits, s'en trouvent nécessairement "gonflés". On peut enfin noter une très grande instabilité des taux de réussite d'une année sur l'autre, l'amplitude pouvant pratiquement atteindre, ou dépasser, pour un même centre, 25 (en Martinique), voire 30 points (en Guyane).

### L'avis des partenaires

#### *En Guadeloupe et en Martinique*

Les inspecteurs (IEN, IA) considèrent que les PE sont correctement formés et ne mettent pas en cause la formation délivrée par l'IUFM. Cet avis semble partagé par certains directeurs d'école d'application, qui constatent une "nette amélioration" des PE sortants depuis 10 ans, et une revalorisation du métier. Cependant, les PE rencontrent des difficultés dans la gestion de la classe (situations d'apprentissage, utilisation des outils pédagogiques...) et méconnaissent le cadre réglementaire du métier (services, horaires, sécurité, registre-matricule...). Plus généralement, c'est l'approche "professionnelle" du métier qui laisse à désirer.

#### *En Guyane*

Les représentants des corps d'inspection (IEN, IA) sont globalement satisfaits des PE formés, mais pensent qu'il leur manque l'adaptation à l'emploi, c'est-à-dire la capacité à préparer et à gérer la classe, surtout quand il s'agit d'élèves non francophones. Il y a "inadaptation de la formation aux sites". Dans ces conditions, il est indispensable, selon eux, que la troisième année soit vraiment une année de formation complémentaire. Quant aux IMF, leur avis sur la compétence générale des PE n'est pas négatif : ils leur reconnaissent une "faculté d'adaptation" et une capacité de "conceptualisation" supérieures à celles des anciens instituteurs. Mais la formation est, selon eux, lacunaire en matière de "morale professionnelle" et dans tout ce qui touche aux aspects courants du métier (tenue vestimentaire, relations avec les parents d'élèves, l'inspecteur, le directeur...). D'autres estiment que les PE ont du mal à formuler des objectifs pédagogiques et à trouver les activités qui permettent de les atteindre. Certains PE viennent "avec des idées toutes faites" sur l'autorité et se trouvent confrontés à des élèves agités, ou indisciplinés, dont ils ont du mal à canaliser l'exubérance, voire la violence (en cycle 3), surtout dans les écoles du fleuve (Maripasoula)<sup>1</sup>. C'est aussi

<sup>1</sup> Cf. *Pour l'or de Maripasoula*, article de L. Marot et F. Farine paru dans *Le Monde* du 7 juillet 2001 (pp. 10-11) : "(Un) élève de 4ème déclarait à un professeur : Monsieur, si l'école ne marche pas, je travaillerai dans l'or, et si on m'embête, je prendrai mon fusil et je tuerais des gens".

l'avis des directeurs d'école. Certains PE, selon des conseillers pédagogiques, sont en grande difficulté. Ici, la simple visite ne suffit pas, ni même les entretiens individuels : "On essaie de bricoler en quelques semaines ce qu'il faudrait construire à longueur d'année".

## 5 - LA FORMATION CONTINUE DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

Elle faisait partie des priorités affichées par l'établissement. Si le rapport d'évaluation interne proclame : "*Les dispositifs mis en place avant 1998 sont maintenus sur les trois sites... Ce fonctionnement convient aux différents partenaires*", il reconnaît cependant que "*les négociations avec les rectorats sont parfois difficiles*". Dans les échanges oraux, les récriminations sont nombreuses et dénotent de multiples dysfonctionnements, qui ne sont pas mis en évidence dans les rapports écrits de l'IUFM.

Des contrats d'objectifs ont été signés avec le rectorat de la Guadeloupe en août 1998 (un avenant date de 1999-2000), et avec celui de la Martinique, en décembre 1999.

**En Guadeloupe.** Une ébauche de cahier des charges existe, et des propositions ont été soumises aux IA par l'IUFM, qui devrait prendre en charge un certain nombre d'heures (environ 1200, au lieu de 1800 au temps de l'École normale). Cependant, les IEN n'estiment pas toujours satisfaisantes les formations assurées par l'IUFM. Ils ont demandé qu'une partie des moyens (environ 65%) leur soit directement attribuée pour le travail en circonscription, ce qui leur permet de recourir ou non aux professeurs d'IUFM.

**En Martinique.** IEN et IA expriment la volonté d'associer l'IUFM au dispositif de formation continue, dont le recteur et l'IA conserveraient la maîtrise. Mais l'IUFM considère qu'il est de la mission d'un organisme universitaire d'initier une réflexion, de proposer des actions et de jouer un rôle moteur dans ce domaine. En termes d'heures, l'IUFM ne couvre, en fait, qu'une partie de la formation continue : en 1999-2000, son volume d'activités a été de 780 semaines/stagiaires, alors que celui réalisé par les inspecteurs s'est élevé à 568 semaines/stagiaires. Une autre structure s'est mise en place, le Centre d'action pédagogique de Martinique (CAP Martinique), qui a couvert 914 semaines/stagiaires, en proposant des stages en langues vivantes, en TIC, etc. Les intervenants sont des IEN, des conseillers pédagogiques...

**En Guyane.** Une réflexion de fond ne semble pas engagée entre l'IUFM et le rectorat. La formation continue relève plus de contacts personnels que d'une politique concertée : tel professeur d'IUFM propose une action pour un stage. De manière générale, l'IUFM est peu impliqué dans la formation continue (moins de 20%, selon les inspecteurs interrogés). Par ailleurs, les professeurs d'IUFM seraient peu présents dans le Conseil départemental de formation, au contraire des IEN et des formateurs de terrain.

Sur l'ensemble du dossier de la formation continue, une grande partie des difficultés est imputable, comme dans tous les IUFM, au partage ambigu des compétences. Il apparaît un désengagement de l'IUFM, qui peut s'expliquer par le maintien d'une culture "École normale", mais aussi par la volonté des rectorats de conserver la maîtrise de la formation. Dans ces conditions, comment la direction de l'IUFM aurait-elle pu impulser une politique forte et explicite dans ce domaine ?

## 6 - RECOMMANDATIONS

Le CNE recommande :

– **aux autorités académiques de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique :**

- de veiller scrupuleusement, chaque année, à la rédaction et à la diffusion des rapports de jury du concours, dans des délais raisonnables ;

- de transmettre rapidement aux intéressés les informations relatives à leur lieu de stage, en particulier en liaison avec les actions de formation continue des maîtres titulaires ;
- de recruter de nouveaux IMF, particulièrement dans les circonscriptions les plus difficiles de Guyane (Ouest-Maroni). On relève qu'en 1997-1998, 27 maîtres formateurs étaient en poste dans cette académie, et qu'il n'y en avait plus que 18 à la rentrée 2000. Cette augmentation significative du nombre des IMF devra s'accompagner d'une répartition adéquate sur les territoires ;

**– à l'UAG :**

- d'informer activement les étudiants de licence des trois académies sur les possibilités de préparation au concours du professorat des écoles offertes par les trois IUFM, afin d'enrayer la chute du nombre des candidatures à l'admission en 1<sup>ère</sup> année d'IUFM ;

**– aux trois futurs IUFM :**

- d'inscrire, à l'instar des IUFM métropolitains, et afin de répondre à leurs missions de service public et de formation des maîtres, un nombre de PE1 environ 1 fois et demie supérieur au nombre des postes offerts au concours, le confort des formateurs et les taux de réussite dussent-ils en pâtir. Il est temps que les anciens PEN modifient leurs habitudes de travail, se placent enfin dans une situation de formateurs d'adultes, et acceptent l'augmentation du nombre des PE1, qui impliquera de leur part d'intervenir dans des groupes assez nombreux ;
- d'aménager les locaux de sorte que les salles puissent accueillir des effectifs plus importants que ceux auxquels l'IUFM des Antilles et de la Guyane a toujours voulu se cantonner ;
- d'améliorer la préparation au concours : individualisation, tutorat, concours blancs. Des efforts vont tout à fait dans ce sens, en particulier en Martinique pour l'individualisation des parcours, mais ils sont destinés aux PE2 ;
- de mettre en place ou de renforcer les modalités de formation qui placent les PE dans des conditions plus favorables pour l'accès aux réalités de terrain : connaissance des publics et de leur diversité, didactique du français langue seconde (surtout pour la Guyane et Saint-Martin), gestion de la classe, "morale professionnelle"... Ici encore, des efforts sont accomplis, mais ils sont insuffisants compte tenu des difficultés rencontrées par les jeunes professeurs ;
- d'améliorer l'organisation pratique des stages : préparation pédagogique, connaissance des différents cycles, conditions d'accueil et de logement, particulièrement en Guyane ;
- de permettre une liaison entre les différents groupes de "formés" : entre PE et entre PE et PLC ;
- d'effectuer un suivi de la formation en PE3, en liaison étroite avec les équipes de circonscription ;
- d'utiliser de manière systématique les moyens modernes de communication (multimédias), d'une part, dans la formation en présence des étudiants, d'autre part, en mettant en place des modalités de formation à distance, particulièrement dans des départements où la question de l'éloignement et les difficultés de transport se posent avec acuité (en Guyane surtout) ;
- d'utiliser et coordonner les différentes ressources de formation (IEN, conseillers pédagogiques, IMF, qui sont des partenaires indispensables), mais aussi de tous les autres organismes susceptibles d'apporter leur concours à la formation (IRD, CEFISEM) ;
- d'engager de véritables collaborations avec les spécialistes des différentes populations concernées (ethnologues, linguistes), en leur permettant d'intervenir directement dans la formation, par exemple en co-animation de groupes avec les IMF ;
- de s'impliquer véritablement, en concertation avec les rectorats, dans les actions de formation continue.

## UNE ÉCOLE SUR LE FLEUVE EN GUYANE

### Témoignage d'un des experts du CNE

**A**patou est le premier village important que l'on rencontre en remontant le Maroni. Aucune route ne vous y mènera : on ne peut y aller qu'en pirogue, ou bien sûr à pied, par des pistes à travers la forêt, en transportant couchage, vivres et bagages... Pour nous faire une petite idée des conditions d'enseignement dans la région, nous nous sommes donc rendus à Apatou par le fleuve. Depuis Saint-Laurent-du-Maroni, le trajet dure de deux à trois heures, selon l'embarcation choisie et les conditions de navigation. Ce jour-là, il faisait beau, mais les intempéries sont fréquentes, et le fleuve peut devenir dangereux. La forêt est omniprésente, pas très haute, car le sol est pauvre, mais très dense. Sur la rive droite du fleuve, on aperçoit de temps à autre quelques hameaux, serrés entre la forêt et la rive. L'autre rive, éloignée car le fleuve est très large, c'est le Surinam. Sur le Maroni, l'activité est intense : tout le transport, des marchandises comme des hommes, se fait en pirogue.

**A**patou est un gros bourg, avec quelques constructions en dur : la gendarmerie est la plus ancienne et la plus belle, mais il y a aussi les écoles, la mairie, un restaurant-bar, et deux bâtiments flambant neuf : un marché couvert, et une cantine pour les enfants des écoles. Pour le reste, des cases en bois, avec des toits de palme ou de tôle ondulée, s'étagent tout le long de quelques rues de terre battue qui montent sur la rive. Aucun magasin. Quelques cases proposent du coca, des sodas et des friandises, d'autres s'intitulent pompeusement restaurants, et affichent des menus très bon marché.

**N**ous dépassons l'école maternelle, et arrivons à la principale école primaire. À première vue, nous ne sommes pas dépayés : c'est une école de la République, avec salles de classe, préaux, ordinateurs, matériel pédagogique moderne... Nous sommes accueillis par l'instituteur le plus ancien, car le directeur est "empêché" ; sur le tableau noir de l'entrée, un message très ironique de bienvenue accentue notre malaise... L'instituteur, installé ici depuis plus de vingt ans, ce qui, s'empresse-t-on de nous préciser, est exceptionnel, nous présente à quelques maîtres, avec lesquels nous commençons à discuter, et qui nous accueilleront ensuite dans leur classe. Et très vite, nous découvrons ce que signifie "enseigner sur le fleuve" !

**D**éblée, les maîtres nous parlent de leurs élèves : en très grande majorité, ce sont des Bushinengués, c'est-à-dire des descendants d'esclaves marrons, venus du Surinam et qui se sont réfugiés sur le fleuve ; leur organisation sociale est restée traditionnelle, même si elle s'est bien adaptée aux structures administratives françaises, et repose encore sur un système tribal. Ils parlent le taki-taki, langue dont la grammaire est africaine et le vocabulaire un mélange de hollandais, anglais et portugais, et que les créoles guyanais ne comprennent pas. Les adultes comprennent plus ou moins le français, mais ne le parlent pas, et les enfants encore moins. Le français est pour eux une langue étrangère, et même à l'école, ils n'utilisent que le taki-taki, sauf pour s'adresser aux enseignants.

**L**a plupart des familles sont en grande difficulté ; beaucoup connaissent le chômage et vivent du RMI ; quelques-unes habitent des abattis, parcelles de terres forestières dont les arbres ont été abattus et brûlés, ce qui permet quelques cultures, manioc, riz ou tubercules. D'autres travaillent en forêt comme bûcherons, ou comme piroguiers sur le fleuve. Depuis quelques années, un très grand afflux de réfugiés du Surinam déstabilise beaucoup le système scolaire : les créations de postes ne suivent pas et les classes sont surchargées. Et pourtant, tous les enfants ne sont pas scolarisés, loin s'en faut : il y a les handicapés, les clandestins, les réfugiés fraîchement arrivés, ceux qui habitent trop loin, ceux qui changent sans cesse de résidence, ceux qui doivent aider leurs parents... et ceux qui sont en liste d'attente, faute de place à l'école ! On estime jusqu'à 50% le nombre des enfants non scolarisés.

**L**es élèves qui n'habitent pas le bourg, c'est-à-dire la grande majorité, viennent à l'école en pirogue ; pour les plus éloignés, le trajet dure plus d'une heure. Bien entendu, ils ne rentrent pas chez eux à midi. Pour la plupart, à moins qu'ils ne disposent exceptionnellement de quelques sous pour acheter une friandise, ils n'ont rien mangé le matin, ni rien emporté : l'alimentation traditionnelle se compose de plats longs à préparer et impossibles à transporter, qu'ils ne trouveront que le soir à leur retour. Quant à la cantine toute neuve, elle a fermé après un an de fonctionnement : les familles n'ont pas de quoi la payer, et la municipalité ne peut plus la subventionner, en raison de ses ressources insuffisantes, et aussi du trop grand nombre d'élèves appartenant à d'autres communes qui refusent de participer aux frais. Avant que cette cantine soit construite, il y avait des espèces de cantines privées : des parents s'entendaient avec quelques familles du bourg qui nourrissaient les enfants à midi, mais les autorités ont interdit cette solution, qui ne respectait pas les règles d'hygiène.

**L**es enseignants nous font part de leurs propres difficultés : la plupart d'entre eux sortent de l'IUFM, sans aucune autre expérience pédagogique que leurs quelques semaines de stage, et ont été nommés ici contre leur gré. Ils ont pourtant bien dû y venir, en pirogue évidemment, et se sont mis à la recherche d'un logement. À Apatou, la municipalité a fait construire ou aménager quelques cases pour eux, mais en nombre insuffisant : ils doivent donc parfois cohabiter. Le mobilier est très rudimentaire et vétuste ; pas de lits, mais des hamacs à la mode du pays. Si le frigo n'est pas en panne, c'est souvent l'électricité qui fait défaut ; pour la même raison, les portables, qui se dérèglent facilement, ne peuvent pas toujours être rechargés. À Apatou, il y a de l'eau potable, ce qui n'est pas le cas partout sur le fleuve. Il n'y a aucun magasin, et toute l'épicerie doit être commandée et apportée de Saint-Laurent en pirogue. Il n'y a pas de marché : celui que les autorités ont fait édifier n'a encore jamais servi ! La coutume du pays est de déposer devant sa porte les fruits, légumes, poissons ou gibier que l'on ne va pas consommer : il faut donc parcourir tout le village pour faire d'aléatoires provisions ! C'est évidemment incompatible avec les horaires scolaires ; aussi les enseignants doivent-ils trouver des arrangements avec les familles de leurs élèves pour se procurer leur nourriture. Ils doivent bien entendu s'accommoder des ressources locales : poissons du fleuve, gibiers (comme le pakira, l'agouti ou le cochon-bois), riz, manioc.

**I**l n'y a pratiquement pas d'enseignant originaire de la région : ceux qui sont guyanais appartiennent à d'autres ethnies. On trouve surtout des Antillais et des "métros"<sup>1</sup>, ainsi que quelques Africains francophones. Aucun ne parle le taki-taki ; les relations sociales sont donc très limitées : les enseignants se fréquentent essentiellement entre eux ; dans certaines écoles plus éloignées et plus petites, cela crée parfois d'inextricables problèmes. Les distractions sont par ailleurs très limitées, sauf pour les adeptes de la chasse et de la pêche. Les enseignants d'Apatou ont retenu une pirogue qui emmène tous les quinze jours ceux qui le souhaitent passer le week-end en ville. Ils reconnaissent qu'ils ont relativement de la chance, car d'autres enseignants, nommés plus loin sur le fleuve, à deux ou trois jours de pirogue, ne peuvent s'échapper qu'à l'occasion des vacances, et rencontrent les pires difficultés en cas de maladie ou d'accident.

**L'**enseignement est problématique. Les enseignants ont très peu de connaissances sur les Bushinengués, leurs coutumes et leur mentalité, et n'ont reçu aucune préparation à la vie sur le fleuve, ni à l'enseignement du français comme langue étrangère : quelques-uns essaient courageusement de s'initier au taki-taki, mais la plupart renoncent, et se bornent à attendre une mutation, qu'ils obtiennent au bout de deux ou trois ans. Ils seront remplacés par la nouvelle promotion sortante... En attendant, ils appliquent les programmes officiels, et utilisent les méthodes pédagogiques apprises à l'IUFM ! J'ai ainsi assisté à un exercice surréaliste, qui consistait à identifier, individuellement et en silence, des images représentant des objets usuels, et à inscrire leur nom au-dessous : les objets en question, c'était un vélo, une tulipe, un lavabo, une pelote de laine... qui évidemment n'appartenaient pas à l'environnement immédiat de ces gamins de six ans, et leur posaient des problèmes insurmontables, et insurmontés. Et pourtant, le plus frappant, c'est que tous les élèves nous ont semblé aimer l'école : ces enfants qui nous ont accueillis avec enthousiasme, se sont fait cajoler, et nous ont chanté toutes les chansons françaises qu'ils savaient, manquent très rarement l'école, et viennent même s'ils sont malades. Ils sont très attachés à leurs maîtres, et pleins d'une bonne volonté qu'il faudrait peut-être mieux exploiter pour rendre efficace le système scolaire mis en place.

**L**es maîtres sont conscients de leurs difficultés et mettent, bien sûr, en cause la formation qu'ils ont reçue, et en premier lieu celle de l'IUFM. Certes, un module de formation à l'enseignement sur le fleuve est prévu en formation générale, mais, aux dires des jeunes professeurs, quand ce module est effectivement organisé, c'est en fin d'année, après la validation ! Et c'est plus une information qu'une vraie formation, car personne à l'IUFM ne semble vraiment se soucier du problème. D'autre part, un certain nombre d'entre eux ont effectué un de leurs stages de deuxième année sur le fleuve, en remplacement de maîtres bénéficiant de la formation continue. Les difficultés qu'ils ont dû surmonter pour se loger, se nourrir et assurer leur classe, très souvent sans avoir pu rencontrer celui qu'ils remplaçaient, ont été telles qu'ils n'ont retenu qu'une seule chose : éviter à tout prix d'y être à nouveau envoyé ! Quant aux méthodes et aux pratiques recommandées par l'IUFM, inutile de dire à quel point ils les ont trouvées inefficaces, inadéquates et absurdes. Tous ces enseignants ne baissent pourtant pas les bras : même s'ils désirent une mutation le plus tôt possible, ils sont attachés aux enfants et souhaitent de l'aide pour rendre leurs efforts plus efficaces. Mais cette aide, ils ne l'attendent plus de l'IUFM ni de l'Inspection. Ils la cherchent plutôt du côté des quelques collègues qui ont décidé de rester sur le fleuve, et dans leur propre expérience : il est significatif de constater que ce sont les professeurs issus des listes complémentaires, qui ont effectué une année d'enseignement sur le fleuve avant toute formation théorique à l'IUFM, qui se sentent le moins mal à l'aise dans leur métier.

---

<sup>1</sup> Français de la métropole

## II - LA FORMATION DES MAÎTRES AIS

La formation des maîtres spécialisés assurée, jusqu'à la fin 2001, par l'IUFM des Antilles et de la Guyane se référait aux orientations fixées au niveau national, dans la loi de 1975 et dans les textes de 1997, qui réforment la formation spécialisée, en définissant les trois unités de spécialisation (US) du CAPSAIS. D'après son projet d'établissement 1995-1999, l'IUFM entendait créer une culture commune à tous les stagiaires de l'AIS, quelle que fût l'option suivie, développer leurs capacités d'élaboration de projets adaptés, mais il s'est heurté à la difficulté à mettre en accord les anciens contenus de formation, définis par les programmes de 1984, et les pratiques nouvelles, officiellement préconisées. L'autonomie dont disposent les IUFM dans la conception et la mise en oeuvre de leurs formations pourra permettre de la résoudre.

### 1 - LA FORMATION

Le même projet d'établissement distinguait trois axes principaux de formation :

- la connaissance des dispositions actuelles concernant l'accueil et la prise en charge des jeunes handicapés ou en difficulté ;
- les difficultés d'apprentissage scolaire ;
- les éléments spécifiques à chaque option : acquisition de compétences pour élaborer un projet individuel ou de groupe, prenant en compte les besoins spécifiques du ou des jeune(s) et les exigences institutionnelles.

De plus, des activités étaient prévues pour l'approfondissement de certaines compétences.

**Les options et les effectifs.** En 2000-2001, la formation, ouverte seulement en Guadeloupe, concernait 27 stagiaires, originaires des trois départements :

- l'option D (Enfants et adolescents présentant des troubles importants à dominante psychologique) était suivie par 8 stagiaires ;
- l'option E (Enseignement et aide pédagogique auprès d'enfants en difficulté dans l'enseignement du premier degré) était suivie par 11 stagiaires ;
- l'option F (Enseignement et aide pédagogique auprès d'adolescents et de jeunes en difficulté) était suivie par 8 stagiaires.

Une option G avait été ouverte en Martinique, en 1999-2000, pour 8 stagiaires, mais elle n'avait pas été renouvelée en 2000-2001. Les documents disponibles signalent les difficultés de prévision d'ouverture d'options, en raison de l'absence de politique de recrutement en AIS dans les trois départements.

**L'équipe pédagogique.** Elle est composée de 2 personnes : le responsable de la formation AIS et un psychologue scolaire en position de détachement. S'y ajoutent les interventions de l'EN-AIS de Guadeloupe, du conseiller pédagogique AIS, des maîtres d'accueil, et de professionnels de l'enfance et de l'adolescence en difficulté. En 1999-2000, en Martinique, la formation G était pilotée sur place par l'EN en poste à l'IUFM.

**Organisation de la formation et contenu des enseignements.** La formation est organisée de manière classique (une année de formation à l'IUFM, suivie d'une année en responsabilité), ce que l'IUFM justifiait par ses contraintes géographiques et l'absence de politique de recrutement dans les trois académies, mais aussi par les bénéfices d'une collaboration permanente entre formateurs et maîtres d'accueil. "Le plus important reste l'utilisation faite, durant les moments de formation, des périodes de stage dans l'analyse des pratiques...".

L'année de formation compte 6 semaines de stage (4 x 1 semaine, puis 1 x 2 semaines) et 28 semaines de formation à l'IUFM, comprenant un stage "filé" d'une demi-journée par semaine. La base horaire hebdomadaire est de 22 heures en moyenne pour toutes les options. L'horaire global des stages peut être estimé à 215 heures. Celui des activités encadrées se situe entre 650 et 700 heures. Ce cadre horaire correspond aux orientations officielles.

L'organisation des formations distingue, classiquement, tronc commun et formation spécifique à chaque option. Dans le tronc commun, les contenus concernent la connaissance du cadre réglementaire, la connaissance de l'enfant et de l'adolescent, l'échange et la communication, les apprentissages scolaires, la dynamique de groupe, la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. D'autres thèmes peuvent être abordés par des intervenants extérieurs lors de rencontres et de conférences. La formation spécifique à chaque option est, quant à elle, principalement centrée sur l'adaptation du stagiaire aux tâches pédagogiques (sous la forme de travaux dirigés). Elle comporte aussi des ateliers d'approfondissement disciplinaire et la préparation au mémoire professionnel. D'autres compléments de formation peuvent être apportés selon les besoins des stagiaires.

Par ailleurs, PE2 et PLC2 suivent un module AIS d'une douzaine d'heures (signalement d'enfant en difficulté pour les PE2, enfance en difficulté et questions pratiques qui s'y réfèrent pour les PLC2).

La formation continue était assurée, pour les personnels AIS, sous forme de stages d'une journée, six fois par an. Le rectorat de Guadeloupe les a suspendus en 2000-2001.

**Questions soulevées.** L'ajustement des formations aux besoins du terrain est difficile à apprécier, car ce "terrain" n'est pas lui-même toujours bien adapté aux nécessités de l'aide aux enfants en difficulté : le manque de places en instituts médico-éducatifs a été signalé en Guadeloupe (150 enfants sont sur des listes d'attente) et certains enfants peuvent être déscolarisés, par exemple à Saint-Martin. Selon l'IEN-AIS de Guadeloupe, il faudrait des formations D, et les formations E et G seraient moins nécessaires.

Le projet d'établissement 1995-1999 suggérait la recherche de formules de formation qui pourraient se situer, en partie, en amont et en aval de l'année de formation. Un autre document évoque la formation des maîtres d'accueil pour la rentrée 2002 et une réflexion sur la participation des formations IUFM à la formation US3, c'est-à-dire à la formation sur le terrain, après l'année de stage.

## 2 - BILAN ET RECOMMANDATIONS

La formation a, jusqu'à présent, concerné un nombre relativement réduit de stagiaires (27 en 2000-2001), sur le site unique de Guadeloupe. En Martinique, l'option G n'a pas été reconduite, essentiellement par manque de compétences disponibles sur place, et du fait du petit nombre de candidats (6 à 8).

L'absence de politique de recrutement dans les trois académies a rendu difficile une prévision des formations AIS à l'IUFM.

La formation, en deux ans, est classique. L'alternance est constituée, en fait, par la pratique des stages. Les résultats sont relativement bons : 1 ou 2 stagiaire(s), pour l'ensemble des trois options, n'obtiennent pas le CAPSAIS.

Le CNE recommande :

- le développement de la concertation avec les autorités académiques pour une meilleure prévision et une adaptation des formations aux besoins du terrain ;
- la recherche de formules de formation qui ne se limiteraient plus à la formule classique. La dispersion géographique et les difficultés de transport rendent nécessaire la réflexion sur des formules innovantes d'alternance, permettant un parcours adapté aux maîtres qui ne peuvent ou ne veulent pas partir en stage long : formation étalée sur trois ans, dissociation de l'US1 et de l'US2, utilisation des moyens modernes de communication pour une formation partiellement à distance etc. Là encore, pour que de telles formules se mettent en place, il conviendra de rechercher systématiquement la concertation avec les autorités académiques ;
- la réflexion sur une individualisation de la formation qui inclurait, comme cela est officiellement recommandé, le bilan de compétences des stagiaires et la construction de leur parcours de formation ;
- la mise en place d'actions de formation destinées aux maîtres d'accueil, particulièrement souhaitée et soutenue par l'IEN spécialisé de Guadeloupe ;

- un engagement plus nettement affirmé en faveur de la politique d'intégration scolaire des enfants handicapés, ce qui implique cependant un relais efficace de la part des autorités académiques. Une telle orientation signifie aussi qu'on réfléchisse sur un renforcement de la formation des PE et des PLC en matière d'adaptation et d'intégration scolaires. De même, un projet de "centre de ressources" consacré à ces questions pourrait être élaboré par le nouvel IUFM de Guadeloupe ;
- la reprise des actions de formation continue des personnels AIS, suspendues par le rectorat en 2000-2001.

### III - LA FORMATION DES PLC1

L'IUFM assurait, en 2000-2001, 9 préparations aux concours de recrutement du 2<sup>nd</sup> degré :

- 3 en Guadeloupe, dans les disciplines scientifiques (CAPES Mathématiques, CAPES Physique-Chimie) et en EPS (CAPEPS) ;
- 1 en Guyane, en technologie. Unique formation 2<sup>nd</sup> degré ouverte en Guyane, cette préparation au CAPET Technologie a pris, à partir de la rentrée universitaire 2000-2001, la succession des préparations aux CAPET Génie mécanique et Génie électrique, fermées, la première, en raison du nombre insuffisant de candidats, la seconde, pour cause de suspension du concours ;
- 5 en Martinique, dans les disciplines littéraires (CAPES Lettres modernes, CAPES Histoire-Géographie, CAPES Anglais, CAPES Espagnol, CAPES Arts plastiques).

L'effectif des PLC1 était de 186, soit 18,9% de l'effectif total des étudiants et stagiaires de l'IUFM.

#### 1 - LA POPULATION ÉTUDIANTE

**Un vivier très insuffisant, une sélection quasiment inexistante, des cursus inadaptés.** Comme le montre le tableau ci-après, le nombre de licenciés issus de l'UAG, qui constituent le vivier potentiel des préparations 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de l'IUFM, est assez faible. Toutes disciplines confondues, et sur ses trois sites de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, l'UAG a, en 1999-2000, délivré 893 licences (209 juridiques, 183 scientifiques, 427 littéraires et 74 en STAPS). En outre, si l'on en croit les formateurs IUFM comme les enseignants de l'université, un nombre, non négligeable mais difficile à évaluer, d'étudiants, parmi les meilleurs, va poursuivre ses études en métropole (maîtrise, puis 3<sup>ème</sup> cycle, mais aussi préparation aux concours de l'enseignement), alors que peu d'étudiants métropolitains viennent suivre les préparations 2<sup>nd</sup> degré aux Antilles. L'insuffisance patente du vivier potentiel réel a fait que la sélection à l'inscription aux préparations du 2<sup>nd</sup> degré a été, à la différence de ce qui s'est passé pour le 1<sup>er</sup> degré, quasiment inexistante : *"L'IUFM accueille, en général, après examen du dossier, les candidats qui se présentent, car la demande, en diminution, est le plus souvent inférieure à la capacité d'accueil (sauf en EPS et en anglais)"*<sup>1</sup>. Le niveau général s'en est cruellement ressenti. La grande faiblesse du potentiel, en quantité et en qualité, ne pourra que peser sur le développement des différentes préparations.

**En Guadeloupe.** En mathématiques, l'examen des dossiers, puis un entretien, permettaient, en principe, l'admission des étudiants les plus motivés et ayant un parcours adéquat. En physique-chimie, trois licences peuvent conduire à la préparation : les licences de Physique, de Chimie et de Sciences physiques. La commission qui étudiait les dossiers privilégiait cette dernière, car elle est la seule à être bi-disciplinaire, comme le CAPES. Cependant, elle a remarqué que les meilleurs étudiants suivaient plutôt les licences de Physique ou de Chimie et que la licence "recommandée" n'attirait en fait que des éléments très moyens, d'où un niveau faible des étudiants. Quant à la commission d'admission à la préparation au CAPEPS, qui regroupe non seulement les formateurs IUFM et les formateurs STAPS de l'UAG, mais aussi des IPR et des représentants de la direction de l'IUFM, elle a pratiqué une véritable sélection à partir de l'étude des dossiers (notamment des résultats obtenus en licence), et éventuellement d'un entretien. Elle acceptait jusqu'à présent un nombre important de redoublants (13 sur 34 en 2000-2001).

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation interne, p. 2.

**Nombre des licenciés de l'Université Antilles-Guyane par composante (en 1999-2000)**

<b>GUADELOUPE</b>		<b>327</b>
<b>UFR des Sciences juridiques et économiques</b>		<b>94</b>
Licence Droit		68
Licence Sciences économiques, mention Économie internationale		8
Licence Sciences économiques, mention Analyse et politique économiques		18
<b>UFR des Sciences exactes et naturelles</b>		<b>159</b>
Licence Chimie		25
Licence Biologie, mention Biologie générale et Sciences de la terre et de l'univers		28
Licence Mathématiques		36
Licence Physique		29
Licence Sciences physiques		26
Licence MASS		7
Licence Informatique		8
<b>UFR des Sciences et techniques des activités physiques et sportives</b>		<b>74</b>

<b>MARTINIQUE</b>		<b>519</b>
<b>UFR des Lettres et sciences humaines (y compris antenne de la Guadeloupe)</b>		<b>413</b>
Licence Lettres modernes		60
Licence Anglais		75
Licence Espagnol		40
Licence Histoire		50
Licence Géographie		37
Licence Sciences du langage		10
Licence Langues et Cultures régionales, mention Créoles		25
Licence Sciences de l'éducation		116
<b>UFR des Sciences juridiques et économiques</b>		<b>106</b>
Licence Droit		67
Licence Administration publique		?
Licence Sciences économiques, mention Économie et Gestion de l'entreprise		31
Licence Sciences économiques, mention Analyse et politique économiques		8

<b>GUYANE</b>		<b>47</b>
<b>Institut d'enseignement supérieur de la Guyane (IESG)</b>		<b>47</b>
Licence Lettres modernes		14
Licence Droit		9
Licence Ingénierie électrique		20
Licence Technologie mécanique		4

Source : "La rentrée universitaire 2000-2001 en quelques chiffres" (mars 2001), Observatoire interrégional de la vie des étudiants et de l'insertion professionnelle (UAG) et IESG

**En Guyane.** Les 13 candidats à l'admission à l'IUFM, pour 2000-2001, ont été inscrits dans la préparation. Tous étaient issus des formations assurées à l'Institut d'enseignement supérieur de la Guyane (IESG), dont les effectifs, particulièrement en mécanique, sont en forte diminution : 10 avaient fait une licence d'Ingénierie électrique, 3 une licence de Technologie mécanique. Les cursus, que l'UAG ne souhaite pas modifier, ne sont pas très adaptés ; la filière Électronique est cependant préférable à la filière Mécanique, car elle comporte des enseignements de mécanique, alors que la filière Mécanique ne comprend pas d'électronique. Mais les étudiants étaient très motivés et semblaient avoir le niveau, malgré des lacunes en économie-gestion.

**En Martinique.** En lettres modernes, la régulation du flux des entrants s'est effectuée par élimination des dossiers les plus faibles, mais le niveau des étudiants admis est resté très insuffisant, les "bons" étudiants partant continuer leurs études en métropole. Les formateurs IUFM critiquent vivement les enseignements universitaires dispensés en licence, inadaptés, selon eux, à une préparation au CAPES, en raison d'une part trop importante faite aux Caraïbes, et d'une étude des classiques trop sociologique ; il n'y aurait pas non plus, à ce niveau, de spécialistes des XVI<sup>ème</sup>, XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. En histoire-géographie, le niveau des étudiants, qui, titulaires d'une licence d'Histoire ou d'une licence de Géographie, présentent des lacunes importantes en géographie ou en histoire, était, selon l'équipe d'enseignants, faible. Pour remédier à ce problème, l'université a récemment mis en place, pour chacune des deux licences, un système de "mentions", destinées à pallier les lacunes dans la discipline secondaire (une mention Histoire pour la licence de Géographie et inversement). Mais cette innovation se heurte à de nombreuses difficultés : contraintes horaires, indisponibilité des salles, étudiants salariés... En anglais, les étudiants titulaires d'une maîtrise ont été privilégiés. Il semble que la politique active d'information, menée par l'UAG et l'IUFM auprès des étudiants, ait commencé à porter ses fruits et ait permis d'attirer des candidats, encore faibles certes, mais plus valables que par le passé. En espagnol, sur les 46 candidats, 20 ont été finalement inscrits à l'IUFM. La régulation s'est opérée par le choix des dossiers "les moins mauvais". En effet, d'après les formateurs, les étudiants n'avaient pas le niveau, bien que la plupart aient possédé une maîtrise. Là encore, l'inadaptation du cursus universitaire, très orienté vers l'Amérique latine et les Caraïbes et non vers l'étude des civilisations "classiques", au programme du concours, est incriminée. En arts plastiques, la situation est atypique : l'UAG n'ayant pas de département Arts plastiques, le vivier est constitué par les étudiants de l'Institut régional d'arts visuels de Martinique (IRAVM), appelé communément "l'École d'art". Cette école recrute chaque année une cinquantaine d'étudiants, en première année, pour un cursus de 5 ans. Une partie d'entre eux abandonne à la fin de la troisième ou de la quatrième année, et se tourne vers la préparation du CAPES. Quelques-uns essaient de suivre en parallèle les deux formations. On peut ajouter qu'un petit nombre d'étudiants de métropole (1 ou 2) rejoignent chaque année cette préparation, attirés, semble-t-il par le climat des Caraïbes... La formation de qualité délivrée par l'École d'art est bien adaptée à la préparation des épreuves pratiques du CAPES, mais peu à celle des épreuves théoriques.

**Un fort taux d'absentéisme.** La population étudiante se caractérise par un pourcentage élevé (de 30 à pratiquement 100%, suivant les disciplines) d'étudiants salariés, à temps plein ou à temps partiel, ce qui conduit à un taux d'absentéisme aux préparations particulièrement important. En dehors de l'EPS, seule de toutes les préparations évaluées où le problème de l'assiduité ne se pose pas (les étudiants sont à la fois présents et motivés), toutes les disciplines sont touchées. En lettres et en histoire-géographie, cependant, l'assiduité est correcte, malgré un nombre important d'étudiants salariés. En arts plastiques (où le tiers environ des étudiants travaille) et en technologie (où le pourcentage avoisine les 100%), les équipes pédagogiques ont essayé de remédier à ce problème par des aménagements de l'emploi du temps (c'est ainsi qu'en technologie, les cours ont lieu le soir, après 18 h, le samedi, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires) et une personnalisation de la formation (en arts plastiques). En outre, bien souvent, compte tenu du manque de professeurs dans les trois académies concernées, des étudiants inscrits à l'IUFM, en mathématiques notamment, sont, en cours d'année, recrutés par les rectorats comme contractuels et, de fait, abandonnent la préparation.

## 2 - LA FORMATION

**La collaboration avec l'université : un bilan très mitigé.** Sauf en Guyane, où la préparation est hébergée par l'IESG, les enseignements ont lieu dans les locaux de l'IUFM. Ce fait, suffisamment rare pour être souligné, peut contribuer à motiver les étudiants, en leur donnant le sentiment d'avoir quitté l'université pour entrer dans un institut préparant à un métier. Les enseignants de l'UAG interviennent sans problème hors des murs de leur université. Mais les relations avec cette dernière se sont limitées trop souvent à la gestion des échanges de services.

Hormis pour la préparation en arts plastiques, assurée à 80% par l'IUFM (2 formateurs) et à 20% par l'École d'art (3 enseignants), et pour celles d'anglais et d'espagnol, prises en charge pratiquement à 100% par des enseignants et des missionnaires de l'université, les formateurs IUFM et les universitaires de l'UAG se partagent les enseignements, dans des proportions variables selon les disciplines. En technologie, la formation est effectuée à 55% par des enseignants de l'UAG, à 35% par des formateurs IUFM et à 10% par des intervenants extérieurs. En histoire-géographie, les taux sont comparables (60% par l'UAG, 40% par l'IUFM). En Guadeloupe, les équipes pédagogiques comprennent davantage d'enseignants en poste à l'IUFM (à 60% en EPS, à 80% en mathématiques).

**En Guadeloupe.** C'est pourtant en Guadeloupe que la coopération avec l'université a été le plus poussée : elle s'est traduite par des rencontres informelles entre les formateurs en vue d'une évolution des maquettes qui tiennent compte des spécificités des concours. En mathématiques, l'inadéquation ressentie entre le cursus universitaire et le programme du concours a conduit à une réflexion commune sur une modification de la formation universitaire. En particulier, une meilleure information des étudiants et des modules spécifiques dès le DEUG ont été mis en place dans le courant de l'année 2001. En physique-chimie, l'ensemble des formateurs, enseignants de l'IUFM, PRAG de classes préparatoires, universitaires, s'accorde à penser qu'un travail de fond sur la motivation des étudiants est à effectuer et que quelques ajustements sont nécessaires dans les différents cursus (module de licence très orienté "concours", en particulier). En EPS, la collaboration entre l'équipe IUFM et l'UFR STAPS est particulièrement importante : elle commence, on l'a vu, dès la commission d'admission, qui est mixte ; elle se poursuit par des groupes de travail en commun, qui, au vu des bilans, modifient les modalités de préparation.

**En Martinique.** En Martinique, au contraire, et malgré des sessions d'information menées, en fin d'année universitaire, auprès des étudiants de licence, en lettres et en histoire-géographie, visant à les renseigner sur les spécificités du concours et à leur donner des pistes de réflexion et de travail, pour les inciter à commencer la préparation dès l'été, l'implication de l'université dans la formation des maîtres est globalement faible. L'ajustement des maquettes des licences aux exigences des concours n'est pas la priorité des enseignants de l'UAG, qui se tournent plutôt vers une formation à la recherche. En lettres modernes, on peut même parler de tension entre l'UAG et les formateurs IUFM, ces derniers allant jusqu'à proposer la fermeture de la préparation ou la mise en place d'une équipe pédagogique totalement indépendante de l'université.

**Aperçu sur les plans de formation.** En dehors de celui du CAPET de Technologie, aucun plan de formation n'a été remanié pour prendre en compte la présence massive des étudiants salariés. En arts plastiques, cependant, les formateurs essaient, dans la mesure du possible et au coup par coup, de répondre ponctuellement aux difficultés des étudiants salariés pour assister aux cours.

L'existence de devoirs et de concours blancs est systématiquement mentionnée dans les formations (en particulier en lettres), et semble appréciée des étudiants, qui sont ainsi mis en situation. La préparation aux épreuves orales fait l'objet d'un bilan réservé : d'une part, un absentéisme très important est souligné (les étudiants

ne sont sans doute plus motivés après le passage des épreuves écrites) ; d'autre part, les formateurs ont reconnu bien souvent eux-mêmes qu'ils ne sont pas très informés des modalités exactes de ces épreuves. En effet, compte tenu de l'éloignement des centres d'oraux, très peu d'entre eux ont pu assister à ces épreuves.

Il convient de souligner deux initiatives intéressantes : la première est le recours assez large, par toutes les formations PLC de Martinique, à des missionnaires de l'UAG (entre 2 et 4 par préparation), universitaires venus de métropole pour une "mission" de quelques semaines, voire de quelques mois. Cette action a eu un effet bénéfique auprès des étudiants, pour qui elle améliore la qualité de la préparation. La seconde initiative concerne l'anglais et consiste dans un stage de 15 jours en Grande-Bretagne pour tous les étudiants. L'IUFM prend en charge les frais de mission, ce qui implique pour lui un effort important.

**La formation professionnelle.** Il est symptomatique que, lors des entretiens, la professionnalisation de la formation en 1<sup>ère</sup> année n'ait jamais été abordée par les formateurs : la préoccupation majeure est la réussite au concours, et même, plus modestement, l'admissibilité. Aussi, la formation professionnelle est-elle largement laissée de côté. Cette absence est peut-être liée au fait qu'en 2<sup>ème</sup> année les formateurs se plaignent du manque de conseillers pédagogiques "valables".

### 3 - LES RÉSULTATS

**Des résultats très médiocres.** Ils sont donnés pour les quatre dernières sessions, dans les trois tableaux ci-après.

Compte tenu de la faiblesse des effectifs, il convient d'être prudent dans l'interprétation des statistiques. Cependant, on peut remarquer que, globalement, les taux de réussite des candidats aux concours sont peu satisfaisants. L'IUFM, lui-même, le reconnaît dans son rapport d'évaluation interne<sup>1</sup>, et le contrat d'établissement 1995-1999 plaçait au rang des priorités l'amélioration de ces taux, ce qui ne semble pas avoir été suivi d'effet.

Il faut tempérer cette première analyse par le fait qu'assez souvent, les étudiants réussissent le concours 2 ou 3 ans après leur passage à l'IUFM. Comme ils se présentent alors en candidats libres, la réussite n'est pas portée au crédit de l'IUFM, bien que la formation reçue ait certainement porté ses fruits. De même, il arrive qu'un étudiant de l'IUFM réussisse à un concours pour lequel il n'était pas inscrit (CAPLP2, PE). Ces succès-là ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de l'IUFM.

On peut regretter qu'aucune étude de cohorte d'étudiants n'ait été menée pour connaître plus précisément le taux de réussite "réel" des étudiants, et savoir, par exemple, combien d'étudiants sont en position d'enseignant titulaire 5 ans après leur année d'IUFM. La seule évaluation chiffrée a été donnée par l'équipe de mathématiques, qui estime que, dans sa discipline, 80% des étudiants enseignent, 5 ans après leur passage à l'IUFM, comme PE, titulaire du CAPES interne, vacataire ou contractuel.

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport d'évaluation interne, p. 6 : *"Les résultats sont dans l'ensemble peu satisfaisants, même si certains CAPES (Arts plastiques, CAPEPS) avoisinent les moyennes nationales. L'analyse des résultats montre également une faiblesse aux épreuves d'admission, en particulier en anglais et en arts plastiques. D'une manière plus générale, les admissibles le sont souvent dans la deuxième moitié du classement"*.

LES RÉSULTATS DES PLC1 AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DU SECOND DEGRÉ depuis 1997-1998

GUADELOUPE

	CAPES Mathématiques			CAPES EPS			CAPES Physique-Chimie					
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Dossiers déposés	50	48	39	39	51	52	50	50	25	25	34	34
Inscrits à l'IUFM	17	17	17	12	21	24	33	34	18	11	14	23
Présents au concours	17	17	11		21	24	33		18	10	14	
Admis	1	1	1		3	2	6		1	1	0	
Taux de réussite (% Admis/présents au concours)	5,9%	5,9%	9%		14,3%	8,3%	18,2%		5,5%	10%	0%	

MARTINIQUE

	CAPES Lettres modernes			CAPES Arts plastiques			CAPES Anglais			CAPES Histoire-Géographie						
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001				
Dossiers déposés	24	24	24	27	19	12	14	14	81	40	53	42	45	35	36	47
Inscrits à l'IUFM	14	16	16	13	9	12	10	14	26	24	21	35	17	24	21	24
Présents au concours	14	16	16		9	10	10		26	21	25		17	21	21	
Admis	5	3	1		1	0	1		1	2	0		0	1	2	
Taux de réussite (% Admis/présents au concours)	35,7%	18,7%	6,2%		11,1%	0%	10%		3,8%	9,5%	0%		0%	4,8%	9,5%	

TOUTES DISCIPLINES

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nbre de préparations ouvertes	9	8	7	9
Dossiers déposés	323	252	254*	312
Inscrits à l'IUFM	133	131	132	188
Présents au concours	133	122	130	
Admis	14	11	11	
Taux de réussite (% Admis/présents au concours)	10,5%	9%	8,5%	

\* C'est-à-dire 250 + 4 dossiers déposés pour la préparation au CAPET Génie électrique et automatique, qui n'a pas été ouverte

#### 4 - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La préparation aux concours du second degré était, dans l'ensemble, jusqu'en 2001, très fragile, malgré des équipes pédagogiques de qualité et motivées : faible vivier de candidats, résultats insatisfaisants, implication peu dynamique de l'UAG.

Une augmentation du vivier des étudiants sera indispensable. Des campagnes d'information, menées au sein de l'UAG, sur les possibilités de préparation aux différents concours et sur les métiers de l'enseignement, pourront, si elles sont actives et nombreuses, y contribuer, comme la création de modules de pré-professionnalisation.

Le CNE met en garde les trois futurs IUFM contre tout développement inconsidéré du nombre des préparations, susceptible de mettre en concurrence non seulement les trois établissements, mais aussi, au sein d'un même institut, les différentes préparations, toute nouvelle ouverture risquant de mettre en péril l'équilibre fragile des filières existantes. La faiblesse du vivier de licenciés, qui était déjà, du temps de l'IUFM unique, le principal handicap en matière de formation, le sera plus encore dans la nouvelle configuration. L'ouverture des CAPLP2 Mathématiques-Sciences physiques, Lettres-Histoire et Anglais-Lettres, évoquée dans le rapport d'évaluation interne, ne devrait s'effectuer qu'après une réflexion approfondie. Une piste pourrait être de créer, dans les formations existantes (CAPES Mathématiques et CAPES Sciences physiques dans le premier cas, CAPES Lettres et CAPES Histoire-Géographie dans le second, etc.), un module y préparant.

Les trois IUFM pourraient aussi être tentés de compléter leur offre de formation, l'IUFM de la Guadeloupe par des préparations aux concours littéraires, celui de la Martinique par des préparations aux CAPES scientifiques. Plus que jamais, les équipes de direction des trois établissements devront travailler en étroite collaboration et dans la transparence, afin d'éviter toute concurrence, qui condamnerait, à plus ou moins brève échéance, les préparations, dont on a pu mesurer à quel point elles étaient fragiles dans un contexte beaucoup plus protégé que celui qui va naître des nouvelles structures.

Le concours de CPE étant le concours où, nationalement, le taux de réussite est l'un des plus bas, il ne semble pas non plus très raisonnable d'ouvrir, comme prévu, cette préparation sans une attention très soutenue.

Un suivi des cohortes d'étudiants, au sortir de la première année, permettrait d'avoir une idée plus précise du taux "réel" de réussite aux concours et de donner de la formation dispensée une image plus positive. Cependant, l'amélioration du taux de réussite "brut" doit constituer une des priorités des trois nouveaux établissements, puisque c'est souvent ce taux qui motive à la fois les équipes d'enseignants et les étudiants.

La collaboration entre l'IUFM et l'UAG a progressé, surtout en Guadeloupe. Il reste encore cependant beaucoup à faire, en particulier dans le domaine des sciences humaines, pour que se constituent de véritables équipes pédagogiques mixtes, à l'instar de celle d'EPS, prêtes à remettre en cause les cursus universitaires et à les adapter, pour préparer au mieux les étudiants aux exigences des concours de l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré. Les directeurs des trois IUFM et la présidence de l'UAG devraient très vite donner des signes forts de coopération, par exemple en signant de nouvelles conventions faisant état d'une réelle volonté de partenariat.

Il sera indispensable que les trois IUFM révisent les plans de formation pour prendre en compte le nombre important d'étudiants salariés, qui ne peuvent pas suivre, dans l'état actuel des choses, tous les enseignements. Il est probable que les résultats médiocres aux concours sont dus, en grande partie, à cet absentéisme endémique. L'usage des technologies d'information et de communication pourrait apporter une aide précieuse dans ce cas.

La méconnaissance du déroulement et du contenu des épreuves orales de la part des formateurs est un handicap certain. Il serait souhaitable que les IUFM puissent permettre, dans chaque discipline, à au moins un formateur d'y assister, pour qu'il informe et forme ensuite ses collègues.

## IV - LA FORMATION DES PLC2

Sur les dix formations du second degré offertes par l'IUFM, deux (Technologie et Espagnol), ouvertes à la rentrée 2000, n'avaient pas encore de stagiaires en 2001, une troisième (Génie électrique) n'avait plus de candidats et était provisoirement suspendue, une quatrième (Physique-Chimie) n'avait pas eu de lauréat au concours 2000. Il n'y avait donc que six formations de 2<sup>ème</sup> année, réparties entre la Guadeloupe et la Martinique, qui fonctionnaient lors des expertises du CNE.

La situation de la Guyane, qui n'a eu aucun PLC2 en 2000-2001, est préoccupante. Les filières technologiques (Génie mécanique, Génie électrique) y ont été embryonnaires. Malgré l'ouverture du CAPET de Technologie, le centre a eu tendance à fonctionner comme une École normale, et la partition ne pourra qu'accentuer cet état de fait.

L'effectif total des PLC2 était, en 2000-2001, de 21 stagiaires. Ils représentaient à peine plus de 2% de l'effectif total de l'IUFM, 5,6% des stagiaires, et 10% des PLC. En dix ans d'existence de l'IUFM, cet effectif a peu varié, et est toujours resté inférieur à 25. Cette faiblesse, due en partie à l'insuffisance des résultats aux concours, a créé un gros déséquilibre entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année, la direction et les formateurs ayant tendance à se préoccuper davantage de la préparation au CAPES que de la professionnalisation. Il faut ajouter à cela que la moitié des PLC2 n'a pas préparé le concours en IUFM, et qu'une partie des autres a fait cette préparation ailleurs : d'où l'hétérogénéité de ce public, à l'effectif pourtant très restreint, et l'absence de continuité entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année. Il convient donc de relativiser l'impact de la formation des PLC2 dans le fonctionnement de l'IUFM.

### Les PLC2 à l'IUFM des Antilles et de la Guyane en 2000-2001

Disciplines	Guadeloupe	Guyane	Martinique	TOTAL
Lettres modernes	-	-	5 (+ 1 agrégé)	5 (+ 1 agrégé)
Histoire-Géographie	-	-	3	3
Anglais	-	-	1	1
Arts plastiques	-	-	1	1
Maths	5	-	-	5
Physique-Chimie	0	-	-	0
EPS	6	-	-	6
Génie électrique	-	0	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>10 (+ 1 agrégé)</b>	<b>21 (+ 1 agrégé)</b>

#### 1 - LA FORMATION

Le plan de formation des PLC2 a peu évolué : il s'appuyait toujours, en 2001, sur le projet d'établissement 1995-1999, dont la trame générale n'a pas été modifiée. Seuls quelques points ont été adaptés, pour la mise en place de la formation générale commune, notamment. L'effort a surtout porté, ces dernières années, sur l'articulation théorie/pratique, qui est restée un point faible aux yeux de l'équipe de direction. Officiellement, le plan de formation est le même pour toutes les filières, avec une architecture et des volumes horaires identiques. En réalité, il est devenu assez disparate, surtout pour la formation générale, du fait du petit nombre de filières et de l'autonomie pédagogique des centres. L'existence de trois sites aussi éloignés a accru, en effet, l'importance des directeurs de centre, qui ont eu une réelle autonomie dans la politique de mise en œuvre du plan de formation. Le directeur adjoint responsable de la formation n'a coordonné que de très loin : il ne pouvait y avoir de réunions régulières des directeurs de centre ni des coordonnateurs, et chaque centre, voire chaque filière, a donc été plus ou moins maître de son plan de formation, à condition de ne pas dépasser le volume horaire imparti. Cette autonomie a été, du reste, positive, lorsqu'il s'est agi d'individualiser la formation et de mettre en place des parcours diversifiés.

## Les formations théoriques

**La formation disciplinaire.** Le volume d'ensemble de la formation disciplinaire prévu par le plan de formation est le même pour toutes les filières et a pour objectifs la formation à la didactique et le renforcement des savoirs. Bien entendu, cet horaire global de 160 heures/année peut varier d'une filière à l'autre pour s'adapter aux besoins des stagiaires et à la disponibilité des formateurs, surtout en didactique. C'est l'équipe des formateurs qui établit chaque année, à partir du schéma du plan de formation, son programme, la répartition des séances entre les formateurs et le calendrier. Il semble que ce programme ait été communiqué au directeur du centre et à la directrice adjointe responsable de la formation, mais sans avoir à être discuté ni approuvé par eux. Le petit nombre de filières a permis cette autonomie.

Ce sont des enseignants de l'IUFM et des professeurs associés de lycée qui assurent l'essentiel de la formation : la dimension universitaire est pratiquement absente en 2<sup>ème</sup> année, sauf en EPS, où les universitaires et les formateurs IUFM interviennent indifféremment, en fonction de leurs compétences. En mathématiques, un universitaire intervient (mais il ne l'a pas fait en 2001) dans un module de 30 h consacré à l'histoire et aux modèles mathématiques ; en lettres, quelques interventions ponctuelles peuvent avoir lieu.

Quelle que soit la discipline, la didactique occupe une place importante. Les formateurs cherchent à limiter les apports purement théoriques et insistent sur l'analyse des pratiques (jusqu'à 80 heures en EPS). L'objectif est d'apprendre aux stagiaires à gérer les difficultés quotidiennes, mais aussi à prendre du recul par rapport à leur pratique, et à déboucher sur une réflexion théorique. L'analyse des pratiques, surtout lorsque, comme ici, l'effectif des stagiaires permet qu'elle soit collective, est un moyen efficace et apprécié d'établir la liaison entre la théorie et la pratique. Les outils de formation sont concrets et variés : vidéo, entretiens d'explicitation, GEASE, etc. Les formateurs ont une vision lucide des enjeux et des difficultés de la professionnalisation.

Le reste de la formation disciplinaire comporte, selon les disciplines, de la méthodologie, de la psychopédagogie, de l'histoire des sciences. Toutes donnent des compléments disciplinaires, dont le volume horaire varie chaque année en fonction du niveau de la promotion à former, mais a tendance à augmenter, en raison de la volonté des formateurs d'élever le niveau disciplinaire, qu'ils jugent disparate et insuffisant. En histoire et géographie, deux options complémentaires sont proposées : les archives départementales, et les risques naturels majeurs ; elles sont assurées par des universitaires. La formation aux nouvelles technologies est prise en partie sur l'horaire de formation disciplinaire, mais se rattache plutôt, par sa conception, à la formation générale, sauf en maths, où il est prévu un module spécifique d'utilisation pédagogique de l'informatique. Son volume horaire, jugé insuffisant par les stagiaires, ne peut être augmenté en raison de l'indisponibilité du formateur. D'une façon générale, les équipes de formateurs auraient tendance à accroître le volume de formation disciplinaire au détriment de la formation générale, mais la direction est restée vigilante sur ce point.

**La formation générale.** Comme pour la formation disciplinaire, le plan de formation prévoit pour toutes les filières le même volume horaire de 110 heures/année, qui peut varier d'une filière à l'autre pour s'adapter aux besoins des stagiaires et à la disponibilité des formateurs. En fait, la formation générale a différé sensiblement selon les centres, et ce qui s'est fait en Guadeloupe ne ressemble que de loin à la formation organisée en Martinique. Il semble que le choix des thèmes proposés aux stagiaires ait été lié aux compétences des formateurs dont disposaient les centres, au moins autant qu'aux besoins des stagiaires.

La formation générale est constituée de modules indépendants les uns des autres, qui peuvent être soit communs à plusieurs filières, soit spécifiques à une seule. Elle comprend un module "TICE", différents modules de connaissance du système éducatif, de l'élève et de la classe, de la méthodologie dans certaines filières, et un module "Santé, hygiène et sécurité". Ces modules peuvent être organisés de façon différente, répartis tout au long de l'année, ou bloqués sur quelques demi-journées : cela dépend beaucoup de la disponibilité des formateurs, et l'organisation du calendrier de la formation s'en ressent. Certains modules se déroulent même en juin, et ne peuvent donc être pris en compte pour la validation ; d'autres sont inachevés ou supprimés pour des questions de disponibilité des formateurs.

La formation générale se veut interdisciplinaire, mais elle n'est pas commune à l'ensemble des stagiaires de 2<sup>ème</sup> année. Quelques modules seulement réunissent deux ou trois filières différentes, mais ce qui pourrait être un facteur de cohésion dans la formation des PLC2 n'est le plus souvent qu'une commodité d'organisation. D'autre part, la formation générale est programmée indépendamment de la formation disciplinaire, sans liens entre les deux, et les coordonnateurs de filière estiment qu'elle reste théorique et formelle, et qu'elle ne s'intègre pas à la formation.

Les inspecteurs jugent également que la formation des PLC2 reste trop disciplinaire, et que la formation générale n'apporte pas la réflexion nécessaire sur le métier, le travail en zone difficile, le travail en équipe et les conditions particulières de l'enseignement aux Antilles et en Guyane. Les établissements comptent beaucoup sur les jeunes enseignants pour modifier les pratiques, et leur formation devrait leur donner les moyens de répondre à cette attente.

Les stagiaires sont très critiques sur la formation générale, dont ils ne voient pas l'utilité et qu'ils trouvent très théorique ; surtout intéressés par les problèmes concrets, ils souhaiteraient pouvoir confronter leurs pratiques avec celles de personnes impliquées dans les problèmes éducatifs. Enfin, ils mettent en cause aussi bien les contenus des modules que les compétences de certains formateurs.

L'équipe de direction en était consciente. Elle a cherché les moyens de mieux intégrer la formation générale pour donner aux stagiaires les capacités d'adaptation qui leur seront nécessaires, et estimait que l'amélioration du niveau disciplinaire pouvait être laissée à la formation continue. Elle reconnaissait que la formation générale devait être commune au moins à l'ensemble des PLC2, et envisageait de la globaliser en 2001-2002, malgré l'éloignement géographique. En Guadeloupe, les coordonnateurs de filière réfléchissent à un projet intégrant une partie de la formation générale, qui serait commune aux quatre filières du centre, à la formation disciplinaire. Quant à une formation commune avec les PE2, elle a fait l'objet de tentatives, abandonnées puis reprises, sans évaluation sérieuse.

La formation aux nouvelles technologies occupe une place à part. C'est le seul module qui ait actuellement des liens avec la formation disciplinaire, et qui résulte réellement d'une politique volontariste de la direction. Le directeur adjoint responsable des TICE a essayé de coordonner cette formation ; il soumettait au CSP les modifications importantes, décidées en accord avec la directrice adjointe chargée de la formation, mais il a reconnu que chaque centre faisait sa propre politique. Cette formation est commune à toutes les disciplines, sauf aux PLC2 d'EPS, qui ont un module spécifique de 10 h. Son objectif est d'apprendre à manipuler l'outil bureautique, à l'aide d'un module "Prise en mains" et d'un système d'auto-formation. L'IUFM était tout à fait conscient de la nécessité de former à l'utilisation des TICE comme outil pédagogique : sa principale difficulté a été de trouver des formateurs capables de le faire. Quelques-uns ont été envoyés en stages nationaux, mais il faudrait organiser des séminaires sur place.

### Les stages

**Le stage en responsabilité.** L'affectation des stagiaires n'a pas créé de difficultés entre l'IUFM, les IPR et le rectorat : ce dernier est, bien entendu, maître de la décision, et, comme partout ailleurs, utilise les stagiaires pour combler certains services, mais les distorsions éventuelles entre cette logique administrative et les besoins de la formation trouvent facilement une solution, compte tenu du faible nombre de stagiaires. Le choix de l'établissement se fait en collaboration avec l'IPR, dont les critères sont la présence d'un conseiller pédagogique dans l'établissement, et la possibilité, pour les stagiaires EPS, d'assurer réellement les 3 h officielles d'UNSS. Il n'y a pas de nomination de stagiaires en ZEP ; ils sont nommés indifféremment en lycée ou en collège, ou exceptionnellement en lycée professionnel pour les stagiaires d'EPS. De plus, il est souvent possible de tenir compte du lieu de résidence du stagiaire, de sorte que la grande majorité d'entre eux est satisfaite de son affectation.

Les difficultés viennent de la date tardive des nominations, qui rend difficile pour les formateurs l'accompagnement de la prise en charge, et qui oblige les établissements à remanier les emplois du temps et, parfois, à modifier le service du conseiller pédagogique après la rentrée. Les classes confiées aux stagiaires s'en ressentent parfois, car ils héritent de

celles qui s'adaptent le mieux à l'emploi du temps ou dont aucun collègue ne veut, surtout en l'absence de consignes pédagogiques du rectorat ou de l'Inspection. Ainsi, en lettres ou en histoire-géographie, les stagiaires peuvent se voir confier des classes jugées aberrantes par les formateurs : classes d'examen, filières techniques très spécialisées comme la filière Bâtiment, élèves réputés difficiles. En maths, par contre, les consignes de l'Inspection sont strictes : les stagiaires ont des classes de 5<sup>ème</sup> ou de 4<sup>ème</sup> en collège, des secondes au lycée. Il est arrivé, bien sûr, qu'une classe difficile confiée à un stagiaire lui permette de s'y affirmer, mais cela ne justifie pas qu'on laisse faire le hasard. Les IUFM devront définir des priorités pédagogiques et les négocier, tant avec les rectorats et les IPR qu'avec les chefs d'établissement.

En Guadeloupe, l'emploi du temps des stagiaires pose un autre problème : il n'y a pas de journées prédéfinies pour regrouper les stagiaires, et la formation théorique est placée en fonction des libertés de chacun d'eux, ce qui oblige les responsables de formation à négocier après coup et au cas par cas les modifications d'emploi du temps, nécessaires pour dégager des demi-journées communes à tous les stagiaires ! Ces négociations avec les chefs d'établissement se passent généralement bien, mais l'IUFM devra affirmer l'importance de la formation en imposant ces demi-journées au préalable, comme cela se fait en Martinique... et à peu près partout ailleurs.

Le suivi des stagiaires est rigoureux : selon les disciplines, chaque stagiaire reçoit obligatoirement deux ou trois visites, et une ou deux supplémentaires si cela est jugé nécessaire. Ce sont les formateurs de l'IUFM, aussi bien de la discipline que de la formation générale, ou des formateurs associés, professeurs de lycée généralement conseillers pédagogiques d'autres stagiaires, qui effectuent ces visites, dont l'objectif est de conseiller le stagiaire. Elles lui sont en principe annoncées une semaine à l'avance, et le chef d'établissement en est averti par l'IUFM. Le conseiller pédagogique du stagiaire peut assister à la visite, et discuter avec le formateur. Un compte rendu oral, puis écrit, de la visite est communiqué au stagiaire, et versé au dossier d'évaluation.

Certaines filières ajoutent d'autres modalités de suivi. En histoire-géographie, les formateurs et les conseillers pédagogiques se réunissent en milieu de formation pour évaluer le comportement de chaque stagiaire dans sa classe, et sa capacité à transmettre ses connaissances. Un bilan est remis au stagiaire, accompagné de recommandations pour permettre une remédiation. Un document similaire est élaboré en fin d'année pour le dossier de validation. En EPS, une réunion des formateurs, des conseillers pédagogiques et des stagiaires est organisée très tôt dans l'année pour recenser les besoins des stagiaires, et un bilan de compétences est établi tous les deux mois pour chacun d'eux.

Les PLC2 déclarent apprécier ce suivi : ils éprouvent le besoin d'un regard extérieur sur leur enseignement et sont très demandeurs des visites-conseil, le plus souvent vécues comme une aide, et non comme une inspection. Ils sont également satisfaits de leurs relations avec leur conseiller pédagogique, et les jugent le plus souvent positives : ils leur demandent volontiers aide et conseil, non seulement pour la classe qui leur est confiée, mais aussi pour leur mémoire professionnel.

Les inspecteurs ont reçu comme consigne de ne plus aller voir les stagiaires et de ne plus intervenir en formation initiale, ce que regrettent les formateurs, qui jugeaient ces visites, comme les réunions d'information organisées par les IPR, très bénéfiques pour les stagiaires.

Sans se désintéresser tout à fait de l'établissement où ils effectuent leur stage en responsabilité, les stagiaires ne s'impliquent ni dans ses activités ni dans son projet, soit qu'il n'y ait pas, soit qu'ils ne soient pas sollicités ; ils assistent aux conseils de classe et aux réunions des enseignants de leur discipline, mais très rarement à un Conseil d'administration.

**Le stage de pratique accompagnée.** Le stage de pratique accompagnée se déroule obligatoirement dans un établissement de type différent (collège ou lycée) de celui du stage en responsabilité. En outre, en EPS, un mini-stage de 10 h est organisé dans un lycée professionnel, type d'établissement qui ne concerne pas les autres filières.

C'est l'IUFM qui choisit les terrains de stage, et cette tâche est généralement confiée au coordonnateur de la filière ; cela donne beaucoup de latitude dans le choix du tuteur et d'un type d'établissement bien adapté aux besoins des stagiaires, ce qui est, là aussi, une façon de personnaliser la formation.

La durée de ce stage est de 40 heures, qui sont réparties différemment dans l'année selon les filières : le stage peut être organisé sur un nombre limité de semaines, 3 ou 4 par exemple, et la difficulté est alors de concilier l'horaire avec l'emploi du temps du stage en responsabilité. Le stage peut aussi être "filé" à raison d'une demi-journée par semaine : le stagiaire fait une série d'interventions ponctuelles et l'évolution de la classe risque alors de lui échapper.

L'objectif du stage, préparé et évalué avec les formateurs, est de découvrir le fonctionnement d'un autre type d'établissement, pour compléter la formation professionnelle. Il est recommandé aux stagiaires de se renseigner sur le fonctionnement de l'établissement, son projet et ses spécificités, ce qu'ils font auprès de leur tuteur ou du chef d'établissement. On peut sans doute regretter que ce stage ait un objectif si limité, et qu'il puisse apparaître comme peu formateur et peu nécessaire aux yeux des stagiaires. Il gagnerait à être plus étroitement intégré dans la formation. Il est pris en compte dans la validation de l'année : un rapport du tuteur, portant notamment sur l'assiduité et l'implication du stagiaire, est joint au dossier.

**Le mémoire professionnel.** Le projet d'établissement voyait dans le mémoire professionnel un véritable outil de formation professionnelle. Ce travail représente, aux yeux des formateurs, une des meilleures façons d'articuler la théorie et la pratique, mais il est souvent jugé pénible et inutile par les stagiaires, qui sont cependant satisfaits, après l'avoir terminé, de s'être livrés à une activité réellement "professionnelle". Les stagiaires agrégés (il n'y en a qu'un seul cette année) ne sont pas astreints au mémoire.

Le plan de formation prévoit, pour assurer la préparation méthodologique du mémoire, un module de 10 h, rattaché à la formation générale. Mais en EPS, ce sont 30 h qui y sont consacrées, assurées par le coordonnateur de la discipline. Le formateur chargé de ce module assure la présentation de la problématique et le suivi d'écriture. Le coordonnateur doit s'occuper également de réunir la commission d'agrément des sujets, et d'organiser, en fin d'année, le jury et le calendrier des soutenances.

Chaque mémoire est suivi par un directeur de mémoire, choisi par l'équipe des formateurs en fonction du sujet traité par le stagiaire : ce peut être un universitaire, comme c'est obligatoirement le cas en EPS, un formateur IUFM, un formateur associé ou un conseiller pédagogique. Les stagiaires disent ne pas rencontrer de difficulté particulière pour accomplir ce travail : ils estiment que la charge de travail qui leur est demandée est bien répartie sur l'année. Quelques-uns signalent des difficultés pour se procurer de la documentation, en EPS surtout.

En Guadeloupe, les formateurs demandent que le mémoire ait un caractère disciplinaire, alors qu'en Martinique le choix du thème est libre. Les stagiaires ne sont pas incités à travailler en équipe, comme c'est souvent le cas ailleurs. L'IUFM s'efforçait d'archiver les mémoires intéressants, avec l'aide des centres de documentation : une fiche, jointe à chaque dossier de mémoire, est remise au jury au moment de la soutenance, et celui-ci y indique si le mémoire doit être archivé et mis en consultation au centre de documentation. Les documentalistes voudraient aller plus loin et faire un résumé de ces mémoires consultable sur Internet.

Une association d'enseignants d'éducation physique a organisé, en 2001, un concours sur le mémoire professionnel des PLC2 d'EPS et des PE2 dont le sujet porte sur cette discipline : les formateurs soutiennent cette initiative intéressante, motivante pour les stagiaires.

Le mémoire professionnel est organisé avec rigueur, en conformité avec les textes réglementaires. On peut regretter qu'il ne suscite guère d'enthousiasme chez les stagiaires, trop exclusivement préoccupés par les classes qu'ils ont en responsabilité. Peut-être une incitation à une réalisation en équipe serait-elle plus motivante.

**La validation.** L'IUFM a organisé la validation dans le respect des textes officiels. Un dossier, identique pour les trois centres et valable pour les PE2 comme pour les PLC2, a été élaboré. L'appréciation prend en compte trois éléments : les modules de formation théorique, les stages et le mémoire professionnel. Les stagiaires sont bien informés des conditions de validation.

Les modules de formation disciplinaire et de formation générale sont évalués à l'aide de grilles, qui sont présentées aux stagiaires en début d'année, afin qu'ils connaissent d'emblée les critères sur lesquels ils seront jugés. Les stagiaires d'éducation physique se sont toutefois plaints de remaniements de la grille en cours d'année, la grille définitive ne leur ayant été communiquée qu'une semaine avant la remise des dossiers. Les critères d'évaluation peuvent varier d'une discipline à l'autre : l'assiduité, l'engagement des stagiaires, la capacité à prendre du recul sont les plus communs. En Guadeloupe, la grille d'évaluation est la même pour tous les formateurs ; en Martinique, elle est spécifique à chaque module. Le coordonnateur de filière doit faire la synthèse des résultats que le stagiaire a obtenus aux modules de formation générale.

Pour les stages, le dossier comporte tous les comptes rendus de visite, ainsi que les rapports du conseiller pédagogique pour le stage en responsabilité, et des tuteurs pour le stage de pratique accompagnée et le stage en lycée professionnel des stagiaires d'EPS. L'avis des chefs d'établissement n'est pas sollicité, ce qui laisse de côté la façon dont le stagiaire a pu s'impliquer dans la vie de l'établissement. Certaines disciplines (maths, physique-chimie, EPS) ajoutent une synthèse des comptes rendus de visite, et d'une façon générale, tous les bilans individuels faits en cours d'année. Enfin, le coordonnateur de discipline élabore, pour chaque stagiaire, une synthèse des appréciations relatives à l'ensemble des stages.

Quant au mémoire professionnel, la validation prend en compte le contenu du mémoire et la façon dont il a été soutenu par le candidat. C'est encore le coordonnateur qui a la charge d'organiser le calendrier et les jurys pour la soutenance des mémoires professionnels. Il doit, enfin, émettre un avis global à l'intention du jury de validation.

Les commissions de validation étaient réunies par la directrice de l'IUFM, et prononçaient la validation de l'année de stage ou non, avant d'envoyer les dossiers aux commissions académiques de certification. Il est rarissime qu'un stagiaire n'obtienne pas la validation, et encore plus rarissime que le jury académique refuse la certification. Aux dires d'un coordonnateur, la direction de l'IUFM aurait fait pression sur les formateurs, pour que tous les stagiaires réussissent ! Même si les formateurs pensent effectivement que cette validation est purement formelle, les stagiaires y attachent de l'importance et ne la considèrent pas comme allant de soi. Les IPR ne font plus partie des commissions de validation depuis 2000, à la suite de consignes nationales ; ils le regrettent, car c'était pour eux une occasion d'échanger des points de vue constructifs sur la formation.

## 2 - LES ACTEURS DE LA FORMATION : FORMATEURS, CONSEILLERS ET TUTEURS

**Les formateurs.** En raison du nombre limité de filières, et surtout de la faiblesse des effectifs, les PLC2 sont très encadrés, par des équipes de formateurs soudées, ce qui crée un sentiment d'efficacité et de réussite, aussi bien chez les stagiaires que chez les formateurs. Mais cela limite aussi le nombre de formateurs, qui se renouvellent peu et ont tendance à travailler en vase clos : les équipes sont trop repliées sur elles-mêmes. D'autre part, elles se constituent surtout autour de la formation disciplinaire, et ont tendance à marginaliser la formation générale. Elles sont animées par un coordonnateur, chargé des relations avec les formateurs de terrain, qui se passent bien, avec les chefs d'établissement, qui sont beaucoup plus limitées, et, bien entendu, avec la direction. Les coordonnateurs sont donc, de fait, responsables de la liaison et de la circulation de l'information entre les terrains de stage et l'IUFM, ce qui n'est sans doute pas le meilleur moyen d'obtenir un fonctionnement efficace. C'est l'équipe de direction de l'IUFM qui aurait dû assumer ce rôle.

Les équipes de formateurs d'un même site commencent à travailler ensemble, surtout en Guadeloupe, où un projet transversal est à l'étude entre les équipes de maths, de physique-chimie, d'EPS et des futurs CPE. Elles étudient le moyen de relier plus étroitement la formation générale et la formation disciplinaire, avec deux axes différents : le mémoire professionnel, et le thème du métier d'enseignant (approche des conduites de la classe, législation du système éducatif), en gardant pour chaque axe une spécificité disciplinaire, et sans négliger l'action culturelle. Exemples de thèmes possibles, qui peuvent soit être retenus dans le module de formation générale "Le métier d'enseignant", soit faire l'objet d'un sujet de mémoire professionnel : gestion des élèves en difficulté, geste et voix, travail en équipe et conduite de projet. Cela exige naturellement que des plages communes soient définies au préalable, avant la nomination des stagiaires, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La formation de formateurs a été une préoccupation de l'IUFM, qui a constaté, sans pouvoir l'expliquer, le manque d'intérêt apparent des formateurs dans ce domaine. La politique a consisté, jusqu'en 2001, à gérer les demandes individuelles au cas par cas, avec la possibilité de les hiérarchiser, si elles étaient trop nombreuses, ce qui ne s'est pas produit. Quelques critères de hiérarchisation ont été établis par le CSP, mais il n'a pas été nécessaire de les utiliser. Cependant, certains formateurs, soucieux malgré tout de se former, ont participé à des stages nationaux ou à des formations universitaires, en dehors de l'IUFM. L'élaboration d'un plan de formation, à laquelle participerait l'ensemble des formateurs, et sa mise en œuvre doivent être entreprises sans tarder par les trois nouveaux établissements.

**Les conseillers pédagogiques et les tuteurs.** Malgré le faible effectif des stagiaires, il n'est pas toujours très facile de trouver des conseillers pédagogiques ou des tuteurs, et certaines disciplines manquent de volontaires. En raison de ce vivier insuffisant, les tuteurs, les conseillers, les formateurs associés et les formateurs de formation continue sont trop souvent les mêmes. De plus, les conseillers pédagogiques s'estiment mal rétribués, et surtout payés trop tard, ce dont l'IUFM rendait le rectorat responsable. Ils souhaitent, d'ailleurs, une décharge de service plutôt qu'une rétribution. En histoire-géographie, on a remédié au manque de volontaires par un appel de candidatures, une incitation des IPR et une formation proposée à tous les enseignants de lycée, ce qui a permis de constituer un vivier de nouveaux conseillers. Il est important que les trois IUFM se fassent connaître dans les établissements et sensibilisent les enseignants aux enjeux de la formation, afin de disposer d'un réseau plus important de collaborateurs, parmi lesquels ils pourront choisir de nouveaux formateurs associés ou conseillers pédagogiques.

La désignation des conseillers pédagogiques et des tuteurs est très pragmatique : on fait, le plus souvent, appel à ceux qui ont déjà exercé cette fonction, ou on suit la recommandation de l'IPR. Leurs relations avec les formateurs et les stagiaires se passent bien ; ils peuvent assister aux visites-conseil des formateurs, et discuter avec eux ; les rapports de visite leur sont communiqués. Ils sont souvent sollicités pour des visites à d'autres stagiaires, ou comme formateurs associés. En EPS, tous les intervenants participent à la fois à la formation théorique et à la formation sur le terrain.

La formation des conseillers pédagogiques, laissée à l'initiative de chaque discipline, varie beaucoup : les conseillers d'EPS bénéficient de 4 demi-journées de formation, auxquelles participent les stagiaires ; en mathématiques, la formation a lieu dans le cadre de la formation des formateurs ; en lettres, une tentative a été faite pour former les conseillers, mais on attend que "la situation se stabilise" ! En histoire-géographie, les conseillers sont invités, avec les formateurs, aux trois bilans annuels de formation. Une formation plus systématique serait appréciée des conseillers, qui souhaitent être mieux associés à l'IUFM, être informés, par exemple, de la formation théorique que reçoivent les stagiaires, et utiliser pour leur propre formation les apports de la didactique. Les trois IUFM devront s'efforcer de mettre en place un plan global de formation qui prenne en compte les attentes des conseillers pédagogiques, ce qui serait aussi un moyen de renforcer la liaison théorie/terrain.

### 3 - LES PARTENAIRES DE LA FORMATION

**Les IPR.** Les inspecteurs avaient de bonnes relations avec l'IUFM, aussi bien avec l'équipe de direction et les directeurs de centre qu'avec les coordonnateurs. Deux IPR étaient membres du CA, et leur avis y était, en général,

pris en compte. Un IPR, qui a fait partie du CSP pendant 3 ans, estime qu'on y traitait des vraies questions, comme l'implication des personnels ou l'élaboration de projets pédagogiques.

Jusqu'en 2000, les IPR faisaient quelques interventions limitées en formation initiale (disciplinaire ou didactique, en général), mais ont cessé de le faire en raison des directives nationales ; toutefois, quelques IPR interviennent encore de façon très ponctuelle, en anglais par exemple. Ils regrettent qu'il n'y ait pas eu de réflexion commune avec l'IUFM, ni de contacts ou de projet sur la formation initiale, qui fonctionne correctement à leur avis, mais privilégie l'aspect disciplinaire et didactique. Ils apprécient les nouveaux PLC sortant de l'IUFM, mais leur nombre est trop faible pour en tirer des conclusions sur la valeur de la formation reçue.

**Les chefs d'établissement.** Ils jugent que les stagiaires sont bien suivis, constatent que les visites des formateurs sont nombreuses et régulières, mais ils n'ont eu personnellement aucune relation avec l'IUFM, que ce soit les formateurs ou l'équipe de direction. Ils ne sont consultés ni sur le choix des conseillers pédagogiques, ni sur le comportement du stagiaire, ni sur son implication dans l'établissement. Ils ne font pas de rapport pour le dossier de validation, et ne font pas partie des jurys. Il serait pourtant nécessaire, pour mieux articuler la théorie et la pratique, de faire découvrir concrètement aux stagiaires la dimension professionnelle d'un établissement, au-delà de leur seule discipline d'enseignement, et d'associer les chefs d'établissement à cette découverte, aussi bien à l'occasion du stage en responsabilité qu'en formation générale.

Pour les chefs d'établissement, l'IUFM aurait dû se faire connaître d'une manière plus affirmée et plus positive, par exemple par des publications ou d'autres productions, qui lui auraient permis de communiquer et de faire partager sa réflexion sur les problèmes de formation. Les chefs d'établissement ne savaient pas ce que faisait l'IUFM, à une exception près, celle du chef d'établissement qui participait au CA et estime qu'il fonctionnait bien, sauf lorsque était abordé le problème de la Guyane.

#### 4 - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La formation des PLC2 est assurée dans le respect des dispositions réglementaires et à la satisfaction des stagiaires, qui la jugent efficace. Malgré des réserves sur la formation générale, ils apprécient aussi bien les contenus que l'encadrement, l'individualisation de la formation et les rythmes de travail.

Pourtant, les formations du second degré représentaient, au sein de l'IUFM, une part trop faible pour qu'ait pu s'y développer une culture différente de celle des Écoles normales, dont l'établissement était encore très proche dans son fonctionnement et ses conceptions pédagogiques, surtout en Guyane. La réflexion de l'équipe de direction est restée largement centrée sur le premier degré. À titre d'exemple, dans le contrat quadriennal de développement, l'objectif "Professionnalisation de la formation" se limitait aux PE2 : les PLC2 n'étaient même pas mentionnés.

Les trois IUFM devront veiller à ne pas rester majoritairement préoccupés par la formation des étudiants de 1<sup>ère</sup> année et par leur réussite aux concours, et poursuivre l'effort entrepris pour améliorer la professionnalisation de la seconde année, en y intégrant mieux la formation générale, en mettant en place une bonne circulation de l'information entre eux et le "terrain", et en instaurant une meilleure communication entre tous les acteurs de la formation.

L'équipe de direction de l'IUFM des Antilles et de la Guyane a analysé avec justesse les objectifs et les enjeux de la formation, et avec lucidité le fonctionnement de l'établissement. Les trois futurs instituts devront se mobiliser et trouver les moyens de mobiliser les formateurs, les usagers et les partenaires pour mettre en œuvre une politique volontariste et faire passer dans les faits ce qui est resté à l'état de réflexion. Le passage à l'acte a semblé bloqué par la menace d'éclatement et les divergences d'opinion qui en sont résultées. Il importe aujourd'hui de tourner la page.

## V - LA FORMATION CONTINUE DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ DE 1998 À 2001

L'IUFM a pris en charge une partie de la formation continue en 1998, presque au moment même où éclatait l'académie des Antilles-Guyane : il s'est donc vu dans l'obligation d'assumer cette nouvelle responsabilité de trois façons différentes, avec trois interlocuteurs soucieux de leurs nouvelles prérogatives. La première conséquence a été que le transfert des moyens administratifs de la MAFPEN à l'IUFM ne s'est pas fait de façon satisfaisante ; chaque nouveau rectorat a voulu conserver tout ou partie de la formation, et a gardé pour lui la plus grande partie des postes dont disposait jusque là la MAFPEN ; quelques personnels ont été mis à la disposition de l'IUFM, et ont été répartis entre les trois centres plutôt en fonction de leur lieu de résidence que des besoins de formation ; ces mises à disposition ont dû être renégociées chaque année. En second lieu, il a fallu mettre en place un service administratif pour la formation continue dans chaque centre, mais il n'y a pas eu, comme dans beaucoup d'autres IUFM, une restructuration des services centraux pour intégrer cette nouvelle activité. Elle était toutefois politiquement gérée, jusqu'à la fin 2001, par l'équipe de direction, qui travaillait de façon différente avec chaque recteur et dans chaque centre.

### 1 - LA GUYANE

Le transfert officiel des responsabilités de formation continue à l'IUFM n'a rien changé en Guyane, où le rectorat a continué d'organiser la formation continue du second degré. Le service qui en était chargé, la DAFOR, a donc fonctionné comme une MAFPEN, avec des coordonnateurs pour l'analyse des besoins, et un PAF soumis aux inspecteurs pour validation. Quelques formateurs IUFM y ont participé occasionnellement, mais il n'y a pas eu de propositions de stage ni d'initiatives de la part de l'IUFM, qui s'est peu impliqué. Les contacts entre la DAFOR et l'IUFM étaient bons et fréquents dans la filière Technologie, seule formation initiale second degré du centre. En raison de l'insuffisance des ressources humaines, les formateurs de cette filière sont intervenus à la fois à l'IUFM en formation initiale, pour le rectorat en formation continue, ainsi qu'à l'université.

### 2 - LES ANTILLES

En Guadeloupe comme en Martinique, l'IUFM a signé avec les recteurs des conventions, dont les dispositions différaient assez sensiblement. Mais les conditions de mise en œuvre de la formation continue ont été assez semblables dans les deux académies.

#### Les conventions et le partage des tâches

*En Guadeloupe.* Conformément aux instructions ministérielles, un contrat d'objectifs, rappelant les grands objectifs de la formation continue et précisant les rôles respectifs de chacun, a été signé en août 1998 entre le recteur de la Guadeloupe et la directrice de l'IUFM. Ce contrat a reconduit, en fait, la situation antérieure : le recteur garde la responsabilité de toute la formation continue, mais la mise en œuvre d'une partie des actions pour le second degré reste confiée à l'IUFM. Un Groupe d'orientation de la formation continue, chargé du pilotage, et une Cellule rectorale de la formation continue (CREFOC), chargée de la mise en œuvre des actions dont le recteur a conservé la responsabilité, ont été créés au rectorat, qui a gardé également ses propres formateurs.

Pour justifier que le recteur garde la maîtrise quasi générale de la formation continue, le contrat d'objectifs met en avant un certain nombre d'éléments : trois territoires très dispersés pour un seul IUFM, nombre limité des formations initiales du 2<sup>nd</sup> degré en Guadeloupe, nécessité de gérer au mieux des moyens financiers très limités, et souci de ne pas casser la dynamique en place, c'est-à-dire les réalisations antérieures de la MAFPEN, dont l'héritage restait sensible.

C'est le recteur qui arrête le Plan académique de formation continue (PAFC), après avoir procédé à l'analyse des besoins, défini les orientations, les objectifs, les stratégies, les publics et le rythme de réalisation du plan, et qui conduit l'évaluation de la mise en œuvre. Des formateurs à temps partiel ont été mis à la disposition de l'IUFM, ainsi qu'un emploi à plein temps pour la gestion. Le rectorat a gardé la charge des formations sur site ou bassin, ou en atelier.

Il s'est réservé aussi certaines formations techniques, en particulier les formations aux TICE : il a implanté une salle dans un lycée, et c'est un chargé de mission rectoral, de la MATN, qui en a la maîtrise.

L'IUFM a assuré la mise en œuvre de la partie du PAFC qui lui a été confiée, c'est-à-dire les formations à candidatures individuelles et celles à public désigné (publiées sous l'appellation "PAF", les autres actions étant communément appelées "hors PAF"). L'IUFM a mis en place les actions prévues, et choisi les formateurs, parmi les différents personnels de l'Éducation nationale ou à l'extérieur. Le volume des actions qui lui ont été confiées, d'environ 2 800 heures en 1998-1999, a augmenté globalement chaque année.

**En Martinique.** Une convention a également été signée en 1999 entre le recteur et l'IUFM, et prévoit un partage des responsabilités. Le recteur reste maître d'ouvrage : avec l'appui de la Cellule académique de formation (CELAFOR), il définit la politique, et élabore un cahier des charges. L'IUFM établit le Plan académique de formation et assure la mise en œuvre de l'ensemble de la formation continue du second degré, à l'exception de celle des chefs d'établissement, des CPE et des documentalistes. Il semble, toutefois, que le rectorat n'ait pas transféré à l'IUFM tous les moyens nécessaires pour appliquer la convention, et garde dans les faits la main mise sur l'ensemble de la formation continue : en particulier, l'IUFM doit obtenir de la CELAFOR et des corps d'inspection l'autorisation d'organiser des stages hors PAF.

**L'analyse des besoins.** L'analyse des besoins a été, dans les deux académies, menée par les inspecteurs (IPR et IENET), qui se sont appuyés sur des commissions disciplinaires plus ou moins héritées de la MAFPEN : les Commissions de propositions et de suivi (CPS), en Guadeloupe, et les Groupes de recherche et de formation (GRF), en Martinique. Lorsque l'inspecteur ne résidait pas sur place, il déléguait ses responsabilités à un correspondant. L'IUFM n'a eu officiellement aucun rôle dans le fonctionnement de ces commissions, mais c'est lui qui en provoquait la réunion, et il participait indirectement à l'analyse des besoins par les formateurs qui en étaient membres. La composition des commissions, regroupées en pôles en fonction des disciplines couvertes, était assez informelle. Si ce dispositif perdure, les deux futurs IUFM devront s'attacher à la faire contractualiser, pour être mieux reconnus de leurs partenaires.

En Guadeloupe, les CPS élaboraient entièrement le PAF, puis confiaient la réalisation des actions à l'IUFM. En Martinique, ce sont les GRF qui établissaient le cahier des charges, à partir duquel l'IUFM élaborait les actions de formation. Le rectorat publiait ensuite le PAF, après examen et, éventuellement, modifications proposées par les inspecteurs.

Selon l'IUFM, l'analyse des besoins a été souvent insuffisante : menée de façon assez informelle par les inspecteurs ou, le plus souvent, par les correspondants, l'ensemble des publics n'a pas été consulté. De plus, dans la mesure où elles étaient définies par une commission de spécialistes, les actions retenues ont été essentiellement disciplinaires. Mais les inspecteurs ont commencé à prendre conscience des besoins transversaux, et un effort a été entrepris, en 2000-2001, pour développer une autre approche de la formation continue. Une douzaine d'actions transversales ont été proposées en Guadeloupe à l'initiative de l'IUFM. En Martinique, le PAF est allé au-delà de l'analyse des besoins : l'IUFM a ajouté des propositions transversales aux orientations données par les IPR et procédé à des regroupements entre disciplines. Il a eu aussi la possibilité de rajouter des actions, s'il avait connaissance de besoins exprimés par d'autres voies.

Les établissements n'ont pas été associés à cette analyse, les chefs d'établissement n'étant pas considérés par les inspecteurs comme des interlocuteurs privilégiés. Aucun d'entre eux n'a fait partie des CPS ni des GRF. En Guadeloupe, l'établissement désireux d'organiser une formation s'adresse directement à la CREFOC, qui s'efforce également de répondre aux demandes ponctuelles qui ne relèvent pas des actions définies par les CPS. En Martinique, il fait part de ses besoins à la CELAFOR, qui traite, en principe, les besoins transversaux et renvoie à l'IUFM les besoins disciplinaires. Il n'y a pas non plus, dans les deux académies, de référent désigné pour répondre aux demandes individuelles, ni à l'IUFM, ni au rectorat. L'analyse des besoins reste donc incomplète, informelle et pragmatique, voire concurrentielle, ce qui a contribué à entretenir la confusion chez les usagers, qui ne savent pas qui fait quoi. Les futurs IUFM devront négocier, avec les rectorats et les inspecteurs, plus de cohérence dans ce travail.

### La mise en œuvre des actions

**Les formateurs.** En Guadeloupe, l'IUFM, dans la mise en œuvre des actions qui lui ont été confiées, a rencontré des difficultés pour couvrir les besoins du territoire, dont il a fallu prendre en compte le caractère éclaté. Il n'est pas facile de trouver des formateurs pour les îles les plus éloignées de l'archipel, et les moyens financiers pour couvrir les déplacements sont limités. Dans les deux académies, lorsqu'il faut faire appel à des universitaires, il est difficile d'en trouver sur place pour certaines spécialités, par exemple, en Guadeloupe, pour les lettres et sciences humaines, puisque les universitaires sont en Martinique. Si l'on fait appel à eux, il faut assurer les frais de déplacement. Les universitaires sont, d'ailleurs, peu enclins à assurer la formation continue dans le second degré. D'une façon générale, le manque de formateurs est important, surtout dans les disciplines technologiques, et ceux à qui l'on peut faire appel sont surchargés de travail, donc peu disponibles. Enfin, le choix des formateurs, qui revenait à l'IUFM, a très souvent été limité par des impératifs administratifs ou financiers. Le rectorat a, en effet, hérité de l'ex-MAFPEN des formateurs peu compétents, qu'il a fallu utiliser le plus possible, car ils sont rétribués même s'ils n'interviennent pas, ce qui grève le budget et oblige à supprimer certaines actions, sans avoir pu employer la totalité des moyens alloués. D'après l'inspecteur responsable de l'enseignement technique en Martinique, 20% des formateurs dont disposait la MAFPEN sont incompetents et ne peuvent être utilisés. Une négociation d'urgence avec le rectorat pour régler ce problème sera absolument nécessaire.

La formation de nouveaux formateurs a été un volet prioritaire de l'IUFM, au même titre que les formations transversales ; le PAF a proposé en 2001 quelques actions, insuffisantes au regard des besoins. Un important travail de formation de formateurs, d'ailleurs recommandé par l'Inspection générale, sera impératif pour recréer un réseau de formateurs.

Dans les deux académies, une évaluation à chaud était pratiquée à la fin de chaque action de formation, par les stagiaires d'une part, par le ou les formateurs d'autre part. Cette évaluation à chaud est nécessaire, mais insuffisante. Les tentatives d'évaluation différée, qui se sont révélées trop difficiles à mettre en place, ont été abandonnées. Les inspecteurs procèdent de leur côté à une évaluation différée, mais trop globale pour être utilisable par les formateurs.

L'IUFM s'est également heurté à des difficultés administratives et à des problèmes de coordination avec le rectorat : manque de postes pour gérer le service, convocations qui n'arrivent pas à temps ou pas du tout, date trop tardive de parution du PAF, qui rend difficile le suivi des inscriptions et la mise en place de certaines actions, par exemple les préparations aux concours, qui devraient commencer bien plus tôt. Les moyens financiers sont également restreints, et leur utilisation est entravée par certaines règles restrictives.

**Le point de vue des usagers.** Les corps d'inspection souhaitent ne pas être tenus à l'écart de l'organisation des actions, ni du recrutement et de la formation des formateurs. Ils demandent une meilleure prise en compte des urgences, dont le besoin n'apparaît pas au moment de l'élaboration du PAF. Ils estiment que les besoins spécifiques en matière de formation continue ne sont pas pris en compte, faute de moyens et d'investissement humains. En 2000-2001, d'après la direction de l'IUFM, une seule action inscrite au PAF n'a pu être réalisée ; mais d'après les IPR, beaucoup d'actions ne peuvent avoir lieu, soit par manque de formateurs, soit faute de candidatures, car les chefs d'établissement sont réticents à autoriser les absences de professeurs. En particulier, il y a un besoin important de formation continue des PLP2 en poste, ce à quoi les centres IUFM ne sont pas préparés, faute de formation initiale dans ces filières ; la formation repose donc sur les seuls professeurs de spécialité, et se fait hors PAF, sans formateurs IUFM, dont l'approche pédagogique serait pourtant nécessaire. En Guadeloupe, la préparation aux concours internes du 2<sup>nd</sup> degré est également organisée par les IPR, indépendamment de l'IUFM, bien qu'elle soit soumise aux CPS ; le nombre restreint de filières explique aussi que la formation des stagiaires en situation, qui relève également de la formation continue, y échappe à l'IUFM, en raison de l'absence de formateurs dans les filières non ouvertes en formation initiale : ce sont les inspecteurs qui s'en chargent. En Martinique, l'IUFM, en accord avec les inspecteurs, est chargé de cette formation, et assure également celle des tuteurs.

Les chefs d'établissement jugent assez sévèrement le fonctionnement de la formation continue. Ils ne sont pas toujours coopératifs, et certains freinent les inscriptions, pour respecter la consigne "Pas de classe sans enseignant". Mais ils reconnaissent l'amélioration apportée en Martinique, où la durée des stages a été limitée, et où le rectorat a donné pour consigne de libérer tous les enseignants d'une même discipline deux demi-journées par semaine, la formation devant, bien entendu, se faire à ce moment-là, et à raison de deux stages maximum par enseignant. S'ils sont satisfaits que les formations "farfelues" aient disparu du PAF (comme le canoë-kayak ou la peinture sur soie), les chefs d'établissement regrettent que leur avis ne soit jamais sollicité, ni dans l'analyse des besoins, ni sur les candidatures aux stages. Ceux qui sont favorables à la formation continue estiment que le PAF arrive trop tard dans les établissements pour qu'on ait le temps de sensibiliser les enseignants et d'inciter à s'inscrire ceux qui en auraient besoin, et qui généralement ne sont pas volontaires, comme c'est le cas de beaucoup d'enseignants titularisés sans formation. Ils pensent que l'IUFM aurait pu profiter de la parution du PAF pour venir le présenter dans les établissements et mieux se faire connaître. Enfin, comme les inspecteurs, ils trouvent que les attributions respectives de l'IUFM et du rectorat sont très floues, ce qui donne aux usagers une impression de double emploi et contribue à entretenir un malaise général.

L'héritage de la MAFPEN, encore sensible, explique en partie les tiraillements constatés entre le rectorat et l'IUFM, et leur absence d'initiative. Aucun des deux n'a su instaurer une politique de formation concertée, pour l'utilisation des ressources humaines ou le statut des formateurs, comme pour leurs domaines respectifs d'intervention. Les usagers ont constaté soit des failles, soit des doublons dans la manière dont était organisée la formation continue du second degré, et s'étonnent de la trop grande discrétion de l'IUFM, à qui il a manqué une personne bien identifiée, susceptible de dépasser la vision technique, pour une vue d'ensemble et une vision politique large du dossier.

**Conclusion.** Heureusement, plusieurs signes d'évolution positifs et encourageants sont apparus en 2001. En Guadeloupe, une discussion a été engagée avec le rectorat et l'Inspection sur l'avenir de la formation continue ; un nouveau contrat est en préparation, qui ne prévoit pas de donner plus de responsabilités à l'IUFM, mais qui sera négocié, et qui fixera mieux les attributions de chacun. Les échanges avec la CREFOC se sont améliorés ; un séminaire sur le développement de la formation continue a été organisé à l'instigation de l'IUFM, avec la participation du rectorat, comportant des thèmes transversaux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. En Martinique, un travail d'évaluation du dispositif s'est mis en place à l'IUFM, pour clarifier les rôles respectifs et mieux cerner les besoins. Enfin, l'IUFM a, en 2001, été associé à la réflexion engagée par les IPR et menée, en 2000, avec le rectorat et l'université, pour organiser des modules d'adaptation à l'enseignement.

En raison des conditions spécifiques des Antilles et de la Guyane, la formation continue n'a pas provoqué de bouleversements importants à l'IUFM : elle n'était enracinée ni dans son projet d'établissement, ni dans ses structures. Les futurs IUFM auraient tout intérêt à être beaucoup plus ambitieux dans ce domaine que ne l'a été leur prédécesseur : ce pourrait être un atout pour leur développement et leur image de marque. Cela pourrait aussi leur permettre d'envisager, dans la transparence et la concertation, de nouvelles formations initiales, en élargissant leur potentiel de formateurs et leur réflexion pédagogique.



CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

L'ACCOMPAGNEMENT  
DE LA  
FORMATION



## I - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

L'IUFM était doté de trois services de documentation, un dans chaque centre, qui, grâce au dynamisme des personnels en place, n'ont pas vécu repliés sur eux-mêmes, mais ont noué entre eux des relations. En dépit de leur large autonomie respective, une politique commune s'est progressivement mise en place.

Chaque centre disposait d'au moins un titulaire formé à la documentation, comme le montre la répartition des ressources humaines :

- Guadeloupe : 1 ingénieur d'études (BAP 12), 1 PE ;
- Guyane : 1 documentaliste, 1 contractuel et 1 assistant de vie universitaire ;
- Martinique : 1 documentaliste, 1 bibliothécaire adjointe spécialisée et 2 contractuels.

Un logiciel commun, "BCDI 2", permet une gestion informatisée satisfaisante (même si son choix ne fait pas l'unanimité du personnel), ainsi qu'une mutualisation des expériences. Actuellement, certains postes sont localement en réseau, ce qui facilite la consultation du catalogue, mais une mise en réseau des trois sites n'a jamais été envisagée. Chaque centre a mis, en outre, à la disposition des usagers des ordinateurs reliés à Internet et permettant la consultation de CD-Rom.

Les horaires d'ouverture varient selon les sites. En Martinique, ils sont plus importants en période d'examen. En moyenne, les services de documentation sont ouverts 39 semaines par an, à raison d'un nombre d'heures hebdomadaires qui va de 45, en Guyane, à 50 et demie, en Guadeloupe. L'insuffisance du nombre de titulaires limite les horaires d'ouverture.

La volonté de la direction de développer les services de documentation a porté ses fruits : le personnel est mobilisé ; les budgets, plus importants que par le passé, permettent une rénovation des fonds documentaires (originellement constitués pour l'essentiel de dons et de spécimens de manuels scolaires) et une révision critique des collections. Cette rénovation et cette révision s'effectuent non plus en réponse aux exigences du public, mais, de façon beaucoup plus active, en proposant des fonds plus spécialisés (littérature de jeunesse, littérature générale, psychologie, arts plastiques) et en suscitant ainsi la demande. Une augmentation sensible du nombre des prêts et des consultations sur place a été constatée ces dernières années, ainsi que l'apparition de deux nouveaux publics : public extérieur à l'IUFM (étudiants de l'UAG), étudiants inscrits en formation continue.

Cependant, l'exiguïté des locaux sera, dans les trois IUFM, un obstacle au développement (50 places assises en Guadeloupe, 34 en Guyane, 52 en Martinique). On peut regretter, également, que les tâches de gestion ne laissent que peu de temps aux personnels pour s'impliquer davantage dans la formation des enseignants, et mettre en place des partenariats avec la BU, les CRDP, etc. Le dynamisme et la motivation des équipes en place, associés à la politique volontariste de la direction, ont contribué à l'existence de trois services, aujourd'hui en pleine rénovation, qui semblent satisfaire les usagers.

## II - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)

L'ensemble des technologies de l'information et de la communication (TIC et TICE) était placé sous la responsabilité d'un directeur adjoint, également directeur du centre de Guadeloupe. Pour le conseiller, un comité de pilotage, composé de tous les ingénieurs et techniciens informatiques de l'établissement, du directeur du centre de Guadeloupe, d'un enseignant de Martinique et d'un enseignant de Guadeloupe, pouvait se réunir. En 1999-2000, une ou deux réunions ont eu lieu, sans compte rendu ; aucune réunion n'a été prévue en 2001. On peut s'interroger sur le rôle effectif de ce comité de pilotage, qui ne paraît pas avoir été le lieu où s'est élaborée la politique de développement et où se sont prises les décisions.

Selon le rapport d'évaluation interne, la politique TICE s'est articulée autour des quatre axes suivants :

- préserver l'homogénéité du parc informatique ;
- moderniser la gestion ;
- améliorer la communication avec l'extérieur ;
- introduire les TICE dans toutes les disciplines.

Il n'y a rien là de particulièrement innovant.

## 1 - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**Les ressources humaines.** Elles apparaissent dans le tableau suivant :

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Total
<b>Ingénieur d'études</b>	1 (depuis 1999)	-	1 (depuis 1998)	2
<b>Assistant ingénieur</b>	1 (poste occupé par 1 contractuel)	-	-	1
<b>AVU</b>	1	1	1	3
<b>Jeune docteur</b>	-	-	1	1
<b>Enseignant</b>	0,5	1,5	-	2
<b>Total</b>	<b>3,5</b>	<b>2,5</b>	<b>3</b>	<b>9</b>

Il n'y a pas eu création d'un service commun informatique. L'ingénieur d'études en poste en Guadeloupe supervisait toute la partie technique, mais chaque centre "gère" ses problèmes.

**Le réseau.** Il n'y avait pas à proprement parler de réseau IUFM, compte tenu de l'éloignement de la Guyane. La Martinique et la Guadeloupe sont reliées par liaison spécialisée. La Guyane ne pouvait accéder au réseau que par ligne Numéris, en passant par un opérateur privé, ce qui a renforcé son sentiment d'isolement. Chaque site a donc plus ou moins développé son propre réseau interne, pour une utilisation essentiellement administrative.

Si, en théorie, chaque usager de l'IUFM pouvait obtenir une adresse électronique dans le domaine IUFM, cette possibilité a été surtout utilisée, en réalité, par le personnel administratif et enseignant (qui comptait environ 170 personnes, dont la plupart avaient une adresse e-mail) :

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Nombre d'adresses électroniques</b>	0	70	130	170	180

La situation de la Guyane est particulière : l'absence d'un véritable réseau unique a fait que, dans la pratique, les usagers de Guyane ont ouvert des boîtes aux lettres électroniques par le biais de fournisseurs privés, plutôt que dans le domaine IUFM, très difficilement accessible.

Chaque site est en train d'être équipé d'installations de visioconférence, mais pour une utilisation administrative plutôt que pédagogique, aucun projet dans ce sens n'ayant été signalé.

**Le matériel.** Les tableaux ci-dessous donnent l'évolution du matériel informatique au cours des 5 dernières années :

Centre de Guadeloupe					
	1996	1997	1998	1999	2000
Serveur GERICO	1	1	1	1	1
Serveur DNS et Messagerie	0	1	1	1	1
Serveur Web	0	0	0	1	1
Serveur administratif	0	0	1	1	1
PC administratif	0	0	32	35	35
PC pédagogie	20	20	25	30	30
Vidéoprojecteur	1	1	1	2	2

Centre de Guyane					
	1996	1997	1998	1999	2000
Serveur pour la pédagogie	0	0	1	1	1
PC administratif	10	12	13	13	13
PC pédagogie	10	20	25	28	32
Vidéoprojecteur	0	0	0	1	1

Centre de Martinique					
	1996	1997	1998	1999	2000
Serveur administratif	0	0	1	1	1
PC administratif	0	0	32	35	35
PC pédagogie	20	20	25	30	30
Vidéoprojecteur	0	0	1	2	2

On peut remarquer la place faite à l'informatique de gestion, qui compte plus d'ordinateurs que l'informatique pédagogique. Le plan d'urgence de 1998 et 1999 pour les IUFM a surtout profité aux services administratifs, alors que l'enjeu était le développement des TIC pour l'enseignement.

Chaque site dispose d'au moins une salle partiellement en libre service, à la disposition des étudiants et des stagiaires.

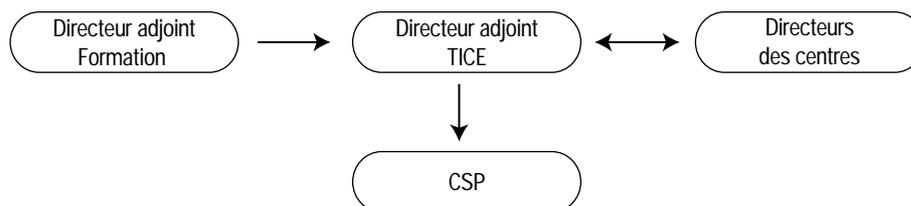
**Le site Web.** Il n'a été ouvert qu'en septembre 2000. Un "groupe projet", composé des deux ingénieurs d'études, de la chargée de communication et d'un formateur, a été chargé de définir la politique générale du site (architecture, budget, contenu...), sous la responsabilité du directeur adjoint chargé des TIC. Quelques réunions ont eu lieu au départ, mais il ne semble pas y en avoir eu en 2001. Aucun compte rendu n'a pu être communiqué. Un comité éditorial comprenant le secrétaire général, le responsable des affaires générales, le directeur adjoint en charge de la formation, trois formateurs et un ingénieur d'études, avait pour mission de relire et de valider les pages mises en ligne.

Une visite du site a montré qu'en dehors de celles consacrées à l'admission, actualisées récemment, les pages dataient de septembre 2000. Ce site n'a pas évolué, ne s'est pas développé. Les entretiens avec les personnes concernées ont confirmé cet état : la direction n'a donné ni impulsion, ni moyens ; les informations ne remontaient pas vers les personnes en charge du site ; chacun a travaillé sans se préoccuper de savoir si ce qu'il faisait pouvait intéresser les autres.

**Conclusion.** Il ne semble pas que l'IUFM ait eu une politique globale de développement des TIC. Chaque centre gérait ses problèmes, sans coordination, ni impulsion forte de la part de la direction. Le volet administratif a été très privilégié au détriment du volet pédagogique, particulièrement négligé. Les trois IUFM devront prendre conscience que les TIC peuvent apporter un soutien efficace à la formation.

## 2 - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT

Aucune structure n'a été prévue pour accompagner le développement des TICE, le comité de pilotage mis en place étant orienté vers les TIC. La réflexion sur l'intégration des TICE dans la formation a été, en fait, initiée au niveau de chaque centre, sous l'impulsion du directeur de centre, qui informait le directeur adjoint responsable des technologies de l'information et de la communication. La directrice adjointe chargée de la formation intervenait directement auprès de ce dernier. Le schéma de pilotage était le suivant :



Cette structure traduit l'absence d'une politique d'ensemble. Il est symptomatique qu'après avoir demandé au directeur adjoint chargé des TICE des renseignements complémentaires sur la formation mise en œuvre, l'expert du CNE ait reçu deux documents, émanant l'un du centre de Guadeloupe, l'autre de celui de Guyane (la Martinique n'a pas répondu), et décrivant une politique de mise en place des TICE, qui, sous des "chapeaux" communs, diffère assez sensiblement dans l'un et l'autre centres. Dans le rapport d'évaluation interne, la page et demie consacrée à ce point aligne des idées sans véritable originalité. L'analyse des documents fournis, comme les entretiens sur place, ont montré un faible développement des pratiques : utilisation de CD-ROM éducatifs dans quelques enseignements (maths, biologie, français), de l'EXAO en biologie et physique-chimie ; production de CD-audio en musique (recueil de comptines).

La spécificité de l'IUFM aurait dû l'inciter à exploiter au maximum les TICE, qui auraient pu lui permettre de résoudre un certain nombre de problèmes (éloignement, absentéisme...). Les trois IUFM devront s'assigner des objectifs plus ambitieux et plus orientés vers la pédagogie que ceux de leur prédécesseur. Ils pourraient réfléchir ensemble sur les possibilités offertes par les formations ouvertes et à distance, notamment en vue de développer, en étroite partenariat les uns avec les autres, la carte régionale des formations. Ils pourraient prendre contact avec des établissements d'enseignement supérieur (IUFM, universités) ayant déjà expérimenté ce type de formation, pour obtenir aide et conseils.

# CNE

L'UFR DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

LA RECHERCHE  
ET LA FORMATION  
DE FORMATEURS



## I - LA RECHERCHE

La recherche était placée sous la responsabilité d'un directeur adjoint, résidant en Guadeloupe, et qui a présidé jusqu'en mai 2001 le CSP. Ce dernier a été en mesure d'accorder des soutiens aux activités de recherche qui lui ont été soumises.

### 1 - OBJECTIFS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le projet d'établissement 1995-1999 était très discret sur la recherche à l'IUFM. Il n'abordait la question qu'en une demi-page, à propos des relations de partenariat. Mais un document spécifique de 47 pages, intitulé *Recherche 1998-2001*, a été élaboré en vue de la reconnaissance, par le Ministère, d'un programme pluri-formations (PPF) : il dresse le bilan de la période 1994-1997, présente le projet 1998-2001, et recense les équipes. On a disposé, parallèlement, d'indications sur le soutien à la recherche dans le contrat quadriennal de développement 1998-2001, d'un bilan sur la recherche et la formation de formateurs dans le rapport d'évaluation interne (mars 2001), ainsi que de rapports et de documents émanant de diverses équipes. Enfin, un bulletin d'information sur la recherche a été lancé en juin 2000, sous le titre *Info Recherche*.

Le soutien à la recherche était présenté, par l'établissement, comme une garantie de la qualité de la formation. La recherche était ainsi affirmée comme une des priorités de l'IUFM. La politique menée s'est appuyée sur des conventions et des partenariats avec l'UAG, mais aussi avec l'INRP et des universités métropolitaines.

Le projet 1998-2001 définissait 4 axes de développement :

- poursuite de la structuration et développement de l'encadrement des équipes ;
- actions de recherche en rapport avec les conditions locales particulières de l'IUFM (multi-culturalisme, situation géographique périphérique, performances du système éducatif dans les trois départements) ;
- coopération avec d'autres IUFM "périphériques" (Réunion, Pacifique) ;
- intégration de la recherche à la formation, et plus généralement à la vie de l'institut.

Le bilan effectué par l'IUFM a mis en évidence :

- l'effort de structuration, qui a abouti à des partenariats, mais qui a été limité par la faible progression de l'encadrement par des enseignants-chercheurs ;
- l'attention accordée par les équipes à l'environnement de l'institut ;
- des publications, faites en collaboration avec l'Université et l'IUFM de la Réunion ;
- la nécessité de poursuivre le développement de la recherche, en particulier en harmonie avec les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Cependant, le projet de PPF n'a pas reçu un avis favorable du Ministère. La Direction de la Recherche a bien considéré que le dossier présenté était digne d'intérêt et que le choix de quelques thèmes était "une démarche pertinente". Mais elle n'a pas voulu s'engager dans un financement récurrent de PPF, préférant attribuer ses aides dans le cadre des équipes reconnues de l'UAG. Elle souhaitait aussi un renforcement de l'activité de publication.

Les moyens de développement de la recherche offerts par l'IUFM étaient de deux ordres :

- l'aide aux personnes impliquées dans la recherche : décharges de service en cas de préparation de DEA ou de thèse, soutien pour des participations à des colloques... ;
- l'attribution de crédits de recherche aux équipes, à la suite d'une démarche d'appel d'offres interne, qui prenait en considération le projet présenté, l'encadrement, le partenariat ;

Le budget consacré à la recherche par l'IUFM, au cours la période du contrat 1998-2001, a représenté 2 à 3% du budget global, soit une moyenne de 320 KF par an. Les enseignants-chercheurs (ou DETU) de l'IUFM impliqués dans les activités de recherche répertoriées étaient une quinzaine.

Le projet 2002-2005, qui reprend l'analyse critique du bilan précédent, affirmait la volonté d'aboutir à une reconnaissance d'équipe IUFM ou d'équipe mixte université - UFM. La partition remet, bien évidemment, en cause cet objectif.

## 2 - LES ÉQUIPES DE RECHERCHE

Le bilan, en 2001, faisait état de 4 équipes directement rattachées à l'IUFM et qui développaient des recherches en rapport avec l'éducation :

- le Centre d'études et de recherches en esthétique et arts plastiques (CEREAP) ;
- le Groupe de recherches sur la didactique des langues dans la Caraïbe (GREDILC) ;
- le Centre de recherches en éducation et formation des Antilles et de la Guyane (CREFAG) ;
- le Groupe de recherches en éducation de Guyane (GREG).

**Le Centre d'études et de recherches en esthétique et arts plastiques (CEREAP).** Reconnu par le CSP en 1994, il est dirigé par un MCF (18<sup>ème</sup> section) en poste à l'IUFM (en Martinique), également membre du Laboratoire d'esthétique théorique et appliquée de l'Université Paris I (EA 2478). Le centre fait état de 20 membres (y compris son directeur), dont deux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré titulaires d'un doctorat. Les recherches sont organisées autour d'un axe central, "l'art et le référent", décliné en thèmes annuels, qui ont donné lieu à des colloques, alternativement en Guadeloupe et en Martinique. Le centre bénéficie de partenariats efficaces (DRAC de Guadeloupe, Conseil régional et Conseil général de Martinique, etc.), qui lui permettent de publier, avec le Laboratoire d'esthétique de Paris I, une remarquable et luxueuse revue : *Recherches en esthétique*.

**Le Groupe de recherches sur la didactique des langues dans la Caraïbe (GREDILC).** Reconnu par le CSP en 1995 et dirigé par un professeur des universités de Martinique (DETU), inscrit en 7<sup>ème</sup> section, le groupe compte 20 membres (y compris son directeur), parmi lesquels deux enseignants-chercheurs et deux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré titulaires d'un doctorat. Il s'intéresse aux problèmes de sociolinguistique, de bilinguisme et de didactique, en particulier en ce qui concerne les langues créoles.

**Le Centre de recherches en éducation et formation des Antilles et de la Guyane (CREFAG).** La situation de cette équipe IUFM, reconnue par le CSP en 1996, est atypique, puisqu'elle est dirigée par un enseignant-chercheur de l'UAG (MCF inscrit en 70<sup>ème</sup> section et résidant en Guadeloupe). Le centre comprend 15 membres (y compris son directeur), dont 6 enseignants-chercheurs (4 UAG et 2 IUFM) et un enseignant 2<sup>nd</sup> degré de l'IUFM, titulaire d'un doctorat. Il a pour objectif d'être un lieu de recherche et d'incitation à la recherche en éducation et en formation, sous ses aspects disciplinaires et interdisciplinaires. Les recherches menées de 1997 à 2001 ont porté sur l'identité des enseignants en Guadeloupe et sur la nouvelle organisation du travail à l'école primaire (en collaboration avec l'INRP). Plusieurs colloques ont été organisés en partenariat (avec le rectorat de Guadeloupe ou l'INRP). Une revue est éditée : *Antilles - Guyane Éducation*. Les projets de recherche pour 2002-2005 concernent l'analyse des pratiques comme stratégie de changement ; les pratiques d'évaluation à l'école ; l'école de la République dans un milieu insulaire multiculturel, Saint-Martin.

**Le Groupe de recherches en éducation de Guyane (GREG).** Reconnu par le CSP en 1999, il est dirigé par un MCF (67<sup>ème</sup> section) en poste à l'IUFM (en Guyane). En cours de structuration, l'équipe est restreinte (7 membres, avec son directeur, seul enseignant-chercheur). Le projet vise à mettre en évidence les représentations et les conceptions des "apprenants" à l'école primaire, dans le contexte multiculturel et multilinguistique guyanais. Des outils pédagogiques pourraient alors être créés. Pour élaborer des stratégies précises de recherche, le directeur du GREG a entrepris une démarche dynamique de consultation de chercheurs en éducation, reconnus au niveau national ou international, en poste à l'UAG, l'IUFM de Toulouse, l'université de Genève, ou Paris V. Il est également à l'origine du lancement du bulletin *Info Recherche*, qui était destiné à l'ensemble de l'IUFM. Le groupe est présenté dans une perspective de recherche - action et de développement de la recherche en éducation en Guyane.

### 3 - BILAN ET RECOMMANDATIONS

Les orientations définies en 1998 dans le rapport sur la recherche ont trouvé un début de concrétisation. Le soutien du CSP aux 4 équipes actuelles était effectif. L'équipe de Guyane est progressivement devenue une entité autonome. De plus, les directeurs rencontrés ont présenté des voies intéressantes de développement, ont paru attentifs aux coopérations et aux partenariats, de même qu'à la participation aux manifestations scientifiques, y compris en métropole. Néanmoins, les faiblesses étaient évidentes : insuffisance du potentiel en enseignants-chercheurs ou en docteurs dans les équipes, ne permettant pas une reconnaissance par la Direction de la Recherche ; isolement dû à l'éloignement ; caractère local des publications. Elles ne pourront qu'être accentuées par la partition.

Cependant, le CNE recommande aux équipes de chercher à impliquer dans leurs projets d'autres collègues, mais aussi des personnes de terrain aux statuts divers (professeurs, conseillers pédagogiques...), de faire progresser leurs partenariats avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche, comme l'UAG, Paris I pour les arts plastiques ou l'IRD en Guyane, de développer des collaborations internationales de recherche, avec les pays voisins notamment. Les équipes de direction des trois IUFM devront, dans toute la mesure du possible, poursuivre la concertation avec l'UAG pour des recrutements favorisant la recherche en éducation, encourager les personnels des équipes à faire valider leurs activités de recherche (DEA, doctorat ou habilitation à diriger des recherches), afin d'augmenter le potentiel d'enseignants-chercheurs statutaires dans les équipes, et mettre en place une véritable formation des formateurs en liaison étroite avec la recherche.

## II - LA FORMATION DE FORMATEURS

À en croire le rapport d'évaluation interne de mars 2001, la formation de formateurs au sein de l'IUFM a connu deux phases :

– La première, qui a correspondu au mandat de la première équipe de direction, a été une phase de montée en puissance : la volonté d'accorder à la formation de formateurs une place de choix était alors réelle. Un directeur adjoint a été chargé du dossier, un état des lieux (besoins en matière de formation, repérage des compétences) dressé. Une politique a été ébauchée, qui reposait sur quelques principes : mutualisation des compétences au sein de l'établissement, priorité aux actions locales plutôt qu'à l'envoi de personnes en métropole, partenariat avec les autres établissements d'enseignement supérieur, notamment les IUFM, ou avec le rectorat, actions multi-catégorielles. Des formations inter-centres sur des thèmes transversaux ont été mises en place.

Le bilan dans les domaines qui avaient été privilégiés s'est révélé décevant : échec relatif des candidatures antillo-guyanaïses pour les stages nationaux, qui a fini par décourager un bon nombre de formateurs ; actions suivies par un public de responsables de formation, et non par l'ensemble des formateurs ; échec des séminaires d'auto-formation, qui ne se sont jamais mis en place ; difficulté d'organiser des formations disciplinaires en raison du petit nombre de formateurs dans chaque discipline ; difficulté de nouer un partenariat avec les autres IUFM en raison de l'éloignement...

– C'est ce bilan, ainsi que le *"manque d'intérêt apparent des formateurs"*<sup>1</sup>, peut-être dû à l'inadaptation de l'offre, qui est sans doute à l'origine de la "mise en veilleuse", par la deuxième équipe de direction, de la formation de formateurs, et de la phase de repli dans laquelle le CNE l'a trouvée : aucun dispositif global de formation n'a été mis en place, et la gestion des demandes se faisait au cas par cas. Point positif cependant : le rapport d'évaluation interne fait état de poursuites ou de reprises d'activités de recherche, ou même d'inscriptions en DEA ou en thèse, de formateurs non enseignants-chercheurs, membres d'équipes IUFM, auxquels ont été accordées des décharges de service.

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation interne, p. 9.

Le rapport Primerose, quant à lui, envisage (en septembre 2000) la formation de formateurs de façon prospective, puisqu'il fixe comme un des objectifs de l'IUFM de Guyane *"d'amener les formateurs à mieux appréhender"* et à mieux connaître *"les réalités du milieu d'exercice"*, qui est, en Guyane, non francophone et plurilingue. Pour ce faire, il propose une formation théorique, consistant essentiellement dans l'acquisition de connaissances culturelles et linguistiques, et dans une approche psycho-socio-culturelle des apprenants, suivie d'une *"phase d'immersion" "sur des sites soigneusement échantillonnés"*, en partenariat avec les IEN, puis d'une *"phase d'exploitation"* des données recueillies. L'élaboration d'outils didactiques appropriés est visée. Ce dispositif de formation est étroitement articulé avec le projet de recherche - action développé par le GREG, qui, on l'a vu, travaille sur les conceptions et les représentations des élèves.

La formation de formateurs était un point très faible de l'IUFM, qui ne lui a consacré ni centre de ressources, ni service particulier. L'établissement n'avait pas de politique en la matière. Il n'a produit ni documents ni outils destinés aux formateurs, malgré l'existence d'équipes de recherche actives. Le seul centre à avoir présenté un projet d'articulation intéressant et cohérent entre recherche et formation de formateurs est celui de Guyane, ce qui mérite d'être fortement encouragé.

# CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

LA VIE ÉTUDIANTE



## I - LES CONDITIONS MATÉRIELLES

### 1 - DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les conditions spécifiques des Antilles et de la Guyane entraînent un certain nombre de difficultés matérielles, qui pénalisent les étudiants et les stagiaires de l'IUFM. Ces derniers se plaignent que les indemnités qu'ils perçoivent sont loin de compenser les dépenses réellement engagées :

- le coût de la vie est élevé, surtout dans les îles éloignées de l'archipel guadeloupéen (Saint-Barthélemy et Saint-Martin, situées respectivement à 230 et 260 km au nord-ouest de la Guadeloupe), et en Guyane ;
- dans certaines régions (Saint-Martin et Saint-Laurent-du-Maroni, notamment), les possibilités d'hébergement et de restauration sont très insuffisantes ; elles sont même parfois totalement inexistantes, comme dans certains villages sur le Maroni ou sur l'Oyapock, en Guyane ;
- dans les trois académies, les transports en commun sont mal organisés, irréguliers et peu fréquents, ce qui oblige à avoir une voiture, et entraîne des difficultés de parking à l'IUFM ;
- l'étendue du territoire nécessite d'onéreux transports aériens (stages à Saint-Martin, par exemple), ou bien l'absence de routes pose des problèmes de transport qui seraient insolubles, s'il n'y avait la pirogue, comme dans la forêt amazonienne, en Guyane ; or, les PE2 sont tenus à 2 stages en responsabilité de 4 semaines chacun pour remplacer les professeurs des écoles partis en formation continue : ils peuvent donc être envoyés partout sur le territoire de leur académie.

Par ailleurs, pour faire face à leurs obligations financières, beaucoup d'étudiants de 1<sup>ère</sup> année sont salariés, ce qui nuit considérablement à la motivation, et aux résultats aux concours. Ainsi, 12 PLC1 de Technologie sur 13 avaient un emploi cette année ! De plus, une partie non négligeable des étudiants et des stagiaires n'est pas originaire de la région où est implanté le site, ce qui entraîne des frais importants quand ils retournent chez eux. En Guyane, par exemple, près des trois quarts des étudiants et stagiaires viennent de Guadeloupe, de Martinique, de métropole, ou même d'Afrique. Enfin, il n'y a pas de visite médicale pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année, malgré les risques sanitaires propres à la Guyane. Une démarche a été faite auprès de la médecine préventive de l'université pour qu'elle prenne ces visites en charge, mais un accord semble très difficile à trouver.

### 2 - L'HÉBERGEMENT

**En Guadeloupe et en Martinique.** Les étudiants et les stagiaires n'ont pas de problème d'hébergement. Outre les résidences gérées par le CROUS, l'IUFM offre aux mêmes tarifs des possibilités d'hébergement sur place, issues des structures d'accueil des Écoles normales, mais qui ne sont guère adaptées à des étudiants : chambres exigües, sanitaires communs et mixtes, cloisonnement sommaire... D'où des conditions de travail précaires : locaux bruyants, inadaptés au travail en groupe, les étudiants n'ayant pas accès le soir aux salles de classe ; fermeture des cafétérias le soir, qui impose de dîner dans les chambres, ou d'aller sur le campus de l'université. Les étudiants et les stagiaires signalent quelques problèmes de sécurité : risques d'agression, lors des rentrées tardives, surtout en Guadeloupe, où il n'est pas possible de rentrer en voiture après 20 h. Ils soulignent aussi l'absence de consignes en cas de déclenchement de l'alarme incendie ou d'un court-circuit qui plonge tout le bâtiment dans l'obscurité : il n'y a pas de responsable sur place. De leur côté, les gestionnaires se plaignent de la lourdeur des tâches, et signalent des dégradations, l'utilisation dangereuse d'appareils électriques prohibés dans les chambres et des plaintes du personnel de service chargé de l'entretien des locaux.

**En Guyane.** Il n'y a pas d'hébergement sur le site, et seuls les étudiants de 1<sup>ère</sup> année peuvent être logés en résidence universitaire. Les PE2 doivent "se débrouiller". Les logements sont rares et chers, et ne sont pas situés en centre-ville, ce qui oblige les étudiants à avoir une voiture, en raison de la faiblesse des transports en commun, et, pour certains d'entre eux, à partager les appartements. L'IUFM n'a mis en place aucun dispositif pour aider ses stagiaires à trouver un logement, en dehors de quelques panneaux d'affichage : l'information sur ce point pourrait être pourtant améliorée, par le biais notamment du site Internet.

### 3 - LA RESTAURATION

**Les centres de Guadeloupe et de Martinique.** Ils ont une convention avec le CROUS, qui leur permet de servir des repas à midi, sur place, au tarif étudiant. Les usagers apprécient cette possibilité, mais regrettent les horaires d'ouverture restreints de ces cafétérias (de 7 h 30 à 15 h en Guadeloupe, et de 10 h 30 à 13 h 30 en Martinique). Ils critiquent, en Martinique, un système contraignant de réservation à faire la veille, l'absence de self-service, et des menus peu variés.

**En Guyane.** Il n'y a ni restaurant universitaire, ni cafétéria, mais seulement quelques places à la cantine du collège voisin, en nombre insuffisant selon les usagers. Les possibilités de restauration à proximité sont limitées et coûteuses, ce qui contraint les étudiants et les stagiaires à recourir à des solutions de fortune, qui malmènent l'équilibre alimentaire, et surtout les privent de la convivialité des repas pris en commun.

### 4 - LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les délégués sont sensibles aux problèmes de sécurité : ils signalent les risques courus en cas de tremblement de terre en Guadeloupe, où les bâtiments ne sont pas aux normes anti-sismiques. En Guyane, les bâtiments ne sont pas accessibles aux handicapés, et l'installation électrique n'est conforme aux règles en vigueur que depuis 2000. En Martinique, en revanche, les études menées par le Conseil général sur les risques sismiques et l'amiante sont rassurantes.

Les trois sites offrent aux étudiants et aux stagiaires des conditions de travail correctes : sur chaque site, il est accès à un centre de documentation, dont les heures d'ouverture sont relativement importantes, compte tenu du personnel disponible. Les étudiants et les stagiaires se plaignent toutefois, en Guadeloupe, qu'il soit fermé le lundi, le samedi matin et pendant les vacances, surtout les vacances de printemps, alors qu'ils sont en pleine préparation des concours ou du mémoire professionnel. En Martinique, l'ouverture jusqu'à 18 h et le samedi matin est en train d'être expérimentée. En Guyane, le centre de documentation est fermé aux heures de repas. Les usagers des trois sites sont satisfaits de la politique d'acquisition des ressources et de l'accueil reçu : ils y reviennent lorsqu'ils ont quitté l'IUFM, parfois même avec leurs classes.

Les trois sites se trouvent à proximité d'un CRDP. À Cayenne ou à Saint-Laurent-du-Maroni, les étudiants et les stagiaires peuvent y travailler, ce qui élargit pour eux les heures d'accès et les ressources documentaires. Les responsables des centres de documentation de Martinique et de Guadeloupe envisagent de mettre en place un partenariat avec le CRDP, qui permettrait des heures d'ouverture plus larges et une meilleure utilisation des ressources. Ce type de partenariat est déjà à l'étude avec la bibliothèque universitaire de Guadeloupe.

Le travail en groupe est difficile dans les trois sites, faute de locaux disponibles ; les salles prévues à cet effet au centre documentaire sont insuffisantes, trop petites et pas assez isolées ; il n'est possible de trouver une salle de classe libre qu'au moment des stages. Les étudiants et les stagiaires souhaitent que des salles de travail leur soient réservées, en dehors des salles de cours, mais le manque de locaux adaptés rend cette solution impossible.

Sur les trois sites, les étudiants et les stagiaires sont satisfaits des ressources informatiques et audiovisuelles : ils jugent les matériels performants, et les techniciens compétents et disponibles. Deux salles d'informatique sur chaque site sont accessibles en libre service, mais comme elles servent aussi de salles de cours, l'accès en est trop limité : ainsi, en Martinique, bien qu'elles soient ouvertes de 8 h à 18 h, elles ne sont accessibles en libre service que de 12 h à 14 h, et après 16 h, voire 17 h. Les étudiants et les stagiaires ont donc souvent du mal à trouver un ordinateur disponible, surtout au moment de la rédaction du mémoire professionnel. Les formateurs incitent d'ailleurs très vivement les stagiaires à acquérir au plus vite un ordinateur personnel. La reprographie de documents est possible pour les étudiants et stagiaires, mais payante, ce qu'ils jugent normal.

Le projet d'établissement affirmait que *"l'IUFM doit prendre en charge la qualité de l'hébergement, de la restauration et du cadre de vie"*, et qu' *"une politique d'accueil sera impulsée par l'administration centrale... et suivie localement par les partenaires concernés"*. Un effort important devra être mené, en particulier en Guyane, dans le domaine de l'hébergement des stagiaires et de la restauration : les négociations avec le rectorat ou la Région pour une structure à Saint-Laurent-du-Maroni doivent se poursuivre, et une politique d'accueil sur le fleuve se mettre en place. Sur les trois sites, les bâtiments ont besoin d'agrandissement et de modernisation pour permettre un accueil plus convivial et offrir de meilleures conditions de travail aux étudiants et aux stagiaires.

## II - LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Comme la plupart de leurs collègues des autres IUFM, les étudiants et les stagiaires se disent peu concernés par les activités sportives ou culturelles qui leur sont proposées, car ils manquent de temps pour s'investir ailleurs que dans leur formation.

Sur chaque site, une association d'usagers organise, en principe, des activités divertissantes et sportives, dont le fonctionnement varie beaucoup selon le lieu et l'époque. Ainsi, cette année, en Martinique, l'association est "en veilleuse" : un accord prévu avec l'université pour la pratique des sports n'a pu se mettre en place ; les étudiants et les stagiaires n'ont, en tout et pour tout, qu'accès aux installations. En Guyane, trois soirées sont organisées à Noël, à Carnaval et en fin d'année ; d'après les étudiants, tout semble se faire au dernier moment, dans l'improvisation et la précipitation ; un cours de tango et des activités sportives à l'université sont également proposés.

L'IUFM n'a pas affiché clairement sa politique culturelle. En Guadeloupe et en Martinique, où il a organisé quelques activités (conférences, expositions à la bibliothèque du centre), l'information et la publicité pour ces manifestations ont été si discrètes que les étudiants et les stagiaires n'y ont vu que des actions ponctuelles, proposées à titre personnel par des enseignants. De la même façon, ils pensent que les voyages de fin d'année ou les échanges avec l'étranger qui leur ont été proposés sont des initiatives personnelles d'enseignants, et non le résultat d'une politique définie et mise en œuvre par l'IUFM. De plus, les formateurs sont rarement partie prenante dans les diverses manifestations culturelles et relaient fort peu l'information auprès des usagers.

## III - LA PARTICIPATION

Les étudiants et les stagiaires de l'IUFM avaient des représentants élus dans les diverses instances statutaires (CA, CSP, CHS), selon les dispositions prévues par les textes, mais aussi dans les structures propres à l'IUFM, sur chacun des trois sites (conseils de centre, sections locales du CHS).

La participation des étudiants et des stagiaires aux élections était faible. L'information, assurée par le secrétariat général par écrit et sous forme d'affichage, leur semblait insuffisante et pas toujours claire, notamment sur les possibilités de vote par correspondance ; ils regrettent qu'il n'y ait pas eu de réunions d'information organisées avec les candidats avant les élections.

Les délégués au Conseil d'administration et au CSP ont trouvé leur tâche difficile. Les candidatures étaient peu nombreuses, en raison surtout de l'importance des déplacements à prévoir. Ceux qui ont accepté de faire partie des conseils ont finalement été déçus. Les convocations arrivaient au dernier moment, parfois trop tard pour que les délégués, en particulier ceux de Guyane, puissent y répondre ; ils ne recevaient ni l'ordre du jour, ni les documents d'accompagnement, et n'avaient ni les moyens, ni le temps de consulter leurs camarades avant les réunions. Ils avaient, en revanche, la possibilité de s'exprimer au CA ou au CSP, et sentaient leurs interventions accueillies de façon positive. Ils estiment donc qu'une réelle information avant le CA leur permettrait une meilleure efficacité. Enfin, ils ne faisaient pas de compte rendu des séances, faute de pouvoir réunir leurs camarades, qu'ils ont trouvés d'ailleurs peu disponibles ou peu concernés.

Aux conseils de centre, les délégués s'exprimaient souvent sur les questions matérielles, exceptionnellement sur les problèmes pédagogiques ; ils estiment avoir été écoutés, et les solutions qu'ils ont proposées ont parfois été adoptées et mises en œuvre, mais ils jugent que leur implication pourrait être plus importante, et qu'on pourrait davantage faire appel à eux pour traiter des problèmes quotidiens.

Les trois IUFM devront faire un effort d'organisation pour mieux associer les délégués à leur fonctionnement, et leur donner les moyens d'une participation responsable. Ce sera une des façons de développer chez les étudiants et les stagiaires un sentiment d'appartenance à leur établissement, qui, du temps de l'IUFM unique, a toujours fait défaut.



CONCLUSIONS  
ET  
RECOMMANDATIONS



Les expertises qui ont présidé à ce rapport étaient antérieures à la décision de partition de l'IUFM des Antilles et de la Guyane en trois nouveaux instituts. Le CNE ne se prononce pas sur cette décision. Mais l'évaluation à laquelle il a procédé a été écrite comme **une contribution**, certes en partie historique, mais par là même utile, **à la prospective des trois instituts**. Elle a été conçue pour fournir des éclairages, des éléments pour construire les trois nouvelles instances, dans la perspective d'un service public amélioré de formation des enseignants de chaque territoire. Les critiques émises sur la gestion de l'ancien IUFM suggèrent les écueils à éviter ; le constat des points positifs souligne les acquis.

**Le bilan de l'ancien IUFM est en demi-teinte.** Il reflète l'incertitude qui a constamment pesé sur une équipe de direction qui, dès sa constitution – ou presque –, a été confrontée à la perspective, indéterminée mais acquise, d'une partition. Il exprime, en corollaire, un manque d'affichage politique qui n'a pas permis d'assurer véritablement le passage des anciennes Écoles normales à un institut de formation des maîtres aux missions claires et mettant en œuvre une pédagogie en accord avec elles.

C'est ainsi que la structuration imparfaite de l'établissement a laissé une place importante à des centres, qui ont préfiguré et facilité une partition déjà inscrite dans son organisation même. L'écueil des nouveaux IUFM est précisément d'hériter de ces inerties, de s'inscrire dans des cadres qui leur paraissent parfaitement utilisables, au point qu'ils pourraient se dispenser d'une auto-analyse critique de l'existant.

Tel n'est pas le cas. Il ne suffira pas aux nouveaux instituts de se mouler dans la coquille des anciens "centres" et d'en perpétuer la continuité, dans une autonomie affranchie, pour exister véritablement. **Avant de gérer le quotidien, les trois IUFM de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane devront analyser leur situation, tirer les conséquences de la partition, définir leurs objectifs, leurs choix, leur politique, et en déduire les organisations qui y conduisent.**

## I - LES CONSÉQUENCES DE LA PARTITION

L'analyse des conséquences de la partition est une étape indispensable de la réflexion que devront conduire les trois nouveaux instituts. Ils devront d'abord affronter le problème de leur taille. Ils figurent aujourd'hui parmi les plus petits IUFM de France. La partition signifie d'abord perte de surface, rétrécissement du champ, diminution des marges de manœuvre en termes de postes, de missions d'enseignement et de recherche. Elle porte en elle le danger d'un "localisme" qui, de prime abord, peut paraître satisfaisant, mais dont on sait qu'à terme, il signifiera enfermement et appauvrissement. S'agissant de la formation des PLC, on voit bien que l'effet de taille se traduit par une insuffisance des viviers et l'impossibilité de construire, dans un champ aussi réduit, une politique de formation des professeurs.

### **Mettre en place un réseau de coopération inter-académique**

Les directeurs nommés des trois IUFM sont conscients de ces limites. Un projet de convention interrégional visant à constituer un réseau des nouveaux IUFM de Guadeloupe, Guyane et Martinique est en cours d'achèvement (projet RIAG, conduit par l'ancienne responsable de l'IUFM). L'objectif est de définir un cadre de coopération entre les trois IUFM, dont il est clair qu'aucun ne dispose aujourd'hui des moyens humains ou financiers pour couvrir l'ensemble des domaines d'activité.

Des concertations sont prévues pour maintenir en l'état l'offre de formation aux concours et préserver la situation actuelle de la recherche. Des mutualisations sont envisagées pour l'informatique de gestion, les TICE et la communication. Dans cette perspective, il est indispensable de procéder rapidement au raccordement de l'IUFM de Guyane au site RENATER de l'université, la liaison actuelle entre les IUFM étant gravement insuffisante. La mutualisation concernera également le domaine de l'hygiène et de la sécurité, ainsi que l'ensemble de la gestion technique immobilière. Une politique concertée de recrutement, tant des enseignants que des IATOS, est également envisagée.

En l'état, cette convention mérite d'être approfondie et institutionnalisée. Elle garantit un fonctionnement à l'identique des IUFM, à l'image des anciens centres, grâce au maintien des coopérations déjà existantes. Elle n'est néanmoins pas suffisante, car elle ne trace ni les engagements dans la durée des trois IUFM, ni les partages de spécialités à déterminer entre eux. Elle doit être plus précise en ce qui concerne les recrutements : il est indispensable que les trois IUFM disposent de commissions de spécialistes communes ; ils doivent mettre en place ensemble les bases de leur politique IATOS.

Enfin, une fois améliorée, cette convention devra être validée dans le cadre des contrats de développement que signeront les trois IUFM avec la Direction de l'Enseignement supérieur.

### **Instituer un conseil de pilotage des formations post-bac**

La coopération entre les trois rectorats doit accompagner la mise en place de ce réseau. Il est souhaité – et cette recommandation a été exprimée dans le rapport d'évaluation de l'UAG – que soit créé un Conseil de pilotage inter-académique des formations post-bac. Y siègeraient les trois recteurs, le président de l'UAG, le directeur de l'IUT, les directeurs de CUR et les directeurs d'IUFM. Ce conseil devrait permettre de piloter les flux de bacheliers dans l'ensemble des départements et d'alimenter la base d'un vivier de professeurs des écoles. Ce même conseil pourrait harmoniser la politique de communication et d'orientation des futurs bacheliers dans les lycées.

### **Organiser les préparations au CAPES**

La coopération des trois IUFM avec l'UAG doit être renforcée par un conventionnement précis concernant les préparations au CAPES. Il n'est plus possible aujourd'hui d'envisager des préparations uniquement pilotées dans les IUFM. La masse critique des enseignants n'y est plus, les viviers non plus. Au demeurant, il n'est plus admissible que des postes de maître de conférences à l'IUFM restent vacants plusieurs années, comme cela a été le cas, par exemple en Martinique, pour la préparation au CAPES d'Espagnol.

L'ouverture de nouvelles préparations sans concertation condamnerait chaque IUFM à une fuite en avant, qui aggraverait une situation déjà très faible en matière de résultats des préparations aux concours. Inversement, l'UAG ne peut plus se désintéresser de cette question et laisser les actions se développer dans un cadre individuel, fût-il celui de bonnes volontés. Il est indispensable qu'un plan inter-académique, engageant symétriquement les IUFM et l'UAG, définisse les champs des préparations au CAPES, leurs sites et les collaborations qu'elles impliquent. La question des étudiants salariés devra être prise en compte dans ce conventionnement.

## **II - UN NOUVEAU DÉPART**

La départementalisation de la formation des maîtres aux Antilles et en Guyane conduirait à l'échec si, aux inconvénients de la partition, s'ajoutait un déficit de pilotage des nouveaux instituts.

### **La mise en place des équipes et des projets**

Chaque IUFM doit être très rapidement "en état de marche", doté d'un secrétaire général et d'un agent comptable. L'encadrement administratif doit être mis en place. Les équipes de direction doivent pouvoir définir, dans la concertation la plus aboutie, leurs missions, leurs choix, leurs projets, leur plan de développement, en tenant compte de l'état des lieux et de la nécessaire collaboration interacadémique. Cela veut dire une gestion plus volontaire, plus anticipée, plus programmée des effectifs, des moyens, des locaux.

Les nouveaux IUFM doivent se mettre en situation de disposer de tableaux de bord sur leurs viviers, la composition de leur public, les flux et les retours des candidats libres venant de métropole. Chaque IUFM doit être en mesure d'apprécier la part de recrutement dans la substance démographique de chaque territoire. Actuellement, aucun centre ne maîtrise convenablement ces données.

Les projets doivent s'attacher à redresser une image de marque défailante, encore trop associée aux anciennes Écoles normales, caractérisée par le poids considérable du premier degré, la présence des écoles annexes et le profil du corps professoral. Les résultats, peu satisfaisants, aux concours ajoutent à cet ensemble une connotation à réévaluer.

### **Une nouvelle politique d'inscription aux préparations au concours du professorat des écoles**

La formation des jeunes aux métiers de l'enseignement est la raison d'être des IUFM. Toute autre considération, touchant notamment la gestion de ces établissements et les habitudes de travail des formateurs, doit être subordonnée à cet impératif premier. Les IUFM de Guadeloupe et de Martinique devront donc définir une politique d'inscription aux préparations au professorat des écoles conforme à l'attente et aux besoins de ces territoires. Le CNE a fait le constat que les situations anormales relevées par l'IGAEN ont perduré. Les équipes de direction entendues en sont conscientes. Elles doivent résolument adopter les ratios nationaux (coefficient nombre d'inscrits / nombre de postes de 1,5) et inverser la tendance à recruter en 2<sup>ème</sup> année des candidats libres. Un effort indispensable, quelle que soit la difficulté qu'il y a à convaincre les formateurs, doit être fait en ce sens. Le redressement de l'image des IUFM en dépend.

En Guadeloupe, la question de l'île de Saint-Martin, où la complexité linguistique est la plus grande, doit faire l'objet d'un effort particulier, notamment avec des formateurs bilingues.

En Guyane, les viviers locaux sont insuffisants. Des recommandations ont été faites à l'université d'implanter une section d'anthropologie, de linguistique, de mettre en place une formation de formateurs et de médiateurs linguistiques (DEUST ?), de promouvoir la licence pluridisciplinaire en organisant à son sujet une campagne active de communication. Il est important que les formations de médiateur soient dispensées à l'université, car elles répondent à des besoins qui dépassent l'IUFM. Des modules pourront être utilement suivis par les futurs professeurs qui effectuent leurs stages sur le fleuve, dans les conditions déplorables que l'on sait. En ce sens, une politique plus volontaire doit être conduite par l'IUFM de Guyane, en étroite association avec l'université.

### **Recomposer la structure du corps enseignant**

L'affichage des projets articulés sur les missions spécifiques de chaque IUFM doit permettre de redessiner la structure du corps enseignant. Ce qui a été, par exemple, amorcé en Guadeloupe en EPS, en lettres en Martinique, peut servir de modèle. Les IUFM sont encouragés à poursuivre ces recompositions.

### **Les relations avec les rectorats**

La définition des projets stratégiques devrait aider à reconstruire, sur des bases positives, les relations de chaque IUFM avec les rectorats. Ceux-ci devront en priorité :

- veiller à ce que soient, chaque année, rédigés et diffusés, dans des délais raisonnables, ces outils, indispensables tant aux étudiants qu'aux formateurs IUFM, que sont les rapports de jury du concours au professorat des écoles ;
- redéfinir l'ensemble du processus d'affectation des stagiaires sur les lieux de stage, qui est loin, en l'état, d'être satisfaisant : il est, en effet, nécessaire que les nominations soient à l'avenir beaucoup mieux anticipées.

En matière de formation continuée, la marge de progression est réelle. La négociation des contrats avec les rectorats est l'occasion, pour ces derniers, d'être plus attentifs aux potentialités réelles des IUFM et au rang qu'ils doivent tenir en matière de formation continuée des professeurs. Quant aux IUFM, ils doivent s'organiser pour offrir des secteurs de compétence plus ambitieux.

### **Les relations avec les collectivités**

La situation des trois IUFM au regard de leur département est variable, mais la création de ces instituts est sans doute l'occasion d'ouvrir de nouveaux champs à la négociation avec leurs collectivités (en concertation avec les recteurs). L'un des problèmes posés est, en Martinique, le poids excessif qu'implique, pour cet IUFM, la gestion

de deux écoles annexes. Elle est anormalement coûteuse en temps et en moyens. Le CNE le souligne d'autant plus qu'il a, dans son rapport transversal consacré aux IUFM, émis à ce sujet une recommandation générale pour l'ensemble des IUFM. Il serait souhaitable que ce dossier soit réouvert, dans une perspective d'allègement de la charge de l'IUFM. La question des locaux, de leur développement ou de leur réhabilitation est aussi un sujet important, parfois aigu, parce qu'il met en cause les conditions de travail et de sécurité des futurs professeurs. Des IUFM mieux à l'écoute de leur territoire devraient être entendus par leurs collectivités partenaires et pouvoir aborder de front ces problèmes, avec l'appui des recteurs.

#### **Les relations avec les services de l'État**

Il est enfin une situation qui, pour l'IUFM de Guyane, ne relève pas seulement des compétences du ministère de l'Éducation nationale. En effet, l'observation, conduite par les experts du CNE, des conditions dans lesquelles les stagiaires et les professeurs des écoles exercent sur le fleuve Maroni appelle des décisions et des mesures d'urgence qui concernent l'ensemble des services de l'État : conditions sanitaires minimales non garanties dans l'exercice du métier d'enseignant, insuffisance des moyens de transport, insuffisance des générateurs d'électricité, problèmes de sécurité, conditions de dialogue et de médiation avec les populations locales. Autant de sujets préoccupants, décrits dans ce rapport, qui, en raison de la grande spécificité tant géographique que culturelle du milieu guyanais, nécessitent des réponses adaptées, et une intervention urgente, forte et coordonnée, de l'ensemble des services de l'État. Il faut avoir le courage d'aborder ce problème dans sa plénitude, alors même que la France tire des avantages stratégiques importants du site guyanais.

# CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

LISTE  
DES  
SIGLES



<b>AEF :</b>	Agence Éducation Formation
<b>AIS :</b>	Adaptation et intégration scolaires
<b>ASI :</b>	Assistant ingénieur
<b>ATOS :</b>	(Personnel) administratif, technique, ouvrier et de service
<b>AVU :</b>	Assistant de vie universitaire
<b>BAP :</b>	Branche d'activité professionnelle
<b>BO :</b>	Bulletin officiel ( <i>de l'Éducation nationale</i> )
<b>BTS :</b>	Brevet de technicien supérieur
<b>BU :</b>	Bibliothèque universitaire
<b>CA :</b>	Conseil d'administration
<b>CACPE :</b>	Certificat d'aptitude au concours de conseiller principal d'éducation
<b>CAFA :</b>	Centre académique de formation administrative
<b>CAP :</b>	Centre d'action pédagogique ( <i>CAP Martinique</i> )
<b>CAPEPS :</b>	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
<b>CAPES :</b>	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
<b>CAPET :</b>	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
<b>CAPLP2 :</b>	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2 <sup>ème</sup> grade
<b>CAPSAIS :</b>	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires
<b>CDDP :</b>	Centre départemental de documentation pédagogique
<b>CEFISEM :</b>	Centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants
<b>CELAFOR :</b>	Cellule académique de formation ( <i>en Martinique</i> )
<b>CEREAP :</b>	Centre d'études et de recherches en esthétique et arts plastiques
<b>CES :</b>	Contrat emploi solidarité
<b>CHS :</b>	Comité Hygiène et Sécurité
<b>CM2 :</b>	Cours moyen 2 <sup>ème</sup> année
<b>CNASEA :</b>	Centre national pour l'aménagement de structures des exploitations agricoles
<b>CNE :</b>	Comité national d'évaluation
<b>CP :</b>	Conseiller pédagogique
<b>CPE :</b>	Commission paritaire d'établissement
<b>CPE :</b>	Conseiller principal d'éducation
<b>CPGE :</b>	Classes préparatoires aux grandes écoles
<b>CPS :</b>	Commission de propositions et de suivi ( <i>académie de Guadeloupe</i> )
<b>CRDP :</b>	Centre régional de documentation pédagogique
<b>CREFAG :</b>	Centre de recherches en éducation et formation des Antilles et de la Guyane
<b>CREFOC :</b>	Cellule rectorale de la formation continue ( <i>en Guadeloupe</i> )
<b>CROUS :</b>	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
<b>CRPE :</b>	Concours de recrutement des professeurs des écoles
<b>CS :</b>	Conseil scientifique
<b>CSP :</b>	Conseil scientifique et pédagogique
<b>CUR :</b>	Conseils universitaires régionaux ( <i>de l'UAG, en Guadeloupe, Martinique et Guyane</i> )
<b>DA :</b>	Directeur adjoint
<b>DAFOR :</b>	Division administrative et financière de la formation des personnels ( <i>académie de Martinique</i> ) Direction académique de la formation ( <i>académie de Guyane</i> )
<b>DEA :</b>	Diplôme d'études approfondies
<b>DES :</b>	Direction de l'Enseignement supérieur ( <i>au ministère de l'Éducation nationale</i> )
<b>DETU :</b>	Directeur d'études (emploi d'enseignant-chercheur géré par l'université, mais fléché IUFM)
<b>DEUG :</b>	Diplôme d'études universitaires générales
<b>DGD :</b>	Dotation générale de décentralisation

<b>DNS :</b>	Domaine name server (système d'annuaire avec les noms et les adresses IP des stations, sur Internet)
<b>DOM :</b>	Départements d'Outre-Mer
<b>DPD :</b>	Direction de la Programmation et du Développement ( <i>au ministère de l'Éducation nationale</i> )
<b>DPE :</b>	Direction des Personnels enseignants ( <i>au ministère de l'Éducation nationale</i> )
<b>DRAC :</b>	Direction régionale des affaires culturelles
<b>EA :</b>	Équipe d'accueil
<b>EN :</b>	École normale
<b>EPS :</b>	Éducation physique et sportive
<b>ETD :</b>	Équivalent TD
<b>ETP :</b>	Équivalent temps plein
<b>EXAO :</b>	Expérimentation assistée par ordinateur
<b>FC :</b>	Formation continue
<b>FEDER :</b>	Fonds européen de développement régional
<b>FI :</b>	Formation initiale
<b>FLE :</b>	Français langue étrangère
<b>FOAD :</b>	Formation ouverte et à distance
<b>GEASE :</b>	Groupe d'entraînement à l'analyse des situations éducatives
<b>GERICO :</b>	Gestion rationnelle et informatisée des comptabilités ( <i>des IUFM</i> )
<b>GFC :</b>	Gestion financière et comptable (application informatique)
<b>GREDILC :</b>	Groupe de recherches sur la didactique des langues dans la Caraïbe
<b>GREG :</b>	Groupe de recherches en éducation de Guyane
<b>GRF :</b>	Groupe de recherche et de formation
<b>HTD :</b>	Heure de travaux dirigés
<b>IA-IPR :</b>	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
<b>IATOS :</b>	(Personnel) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
<b>IEN :</b>	Inspecteur de l'Éducation nationale
<b>IENET :</b>	Inspecteur de l'Éducation nationale de l'enseignement technique
<b>IESG :</b>	Institut d'enseignement supérieur de la Guyane
<b>IGAENR :</b>	Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
<b>IGE :</b>	Ingénieur d'études
<b>IGEN :</b>	Inspecteur général de l'Éducation nationale / Inspection générale de l'Éducation nationale
<b>IMF :</b>	Instituteur maître formateur
<b>INRP :</b>	Institut national de la recherche pédagogique
<b>INSEE :</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>IPR :</b>	Inspecteur pédagogique régional
<b>IRAVM :</b>	Institut régional d'arts visuels de Martinique
<b>IRD :</b>	Institut de recherche pour le développement
<b>IREM :</b>	Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques
<b>ITARF :</b>	(Personnel) ingénieur, technique, administratif, de recherche et de formation
<b>IUFM :</b>	Institut universitaire de formation des maîtres
<b>KF :</b>	Kilo franc
<b>MAFPEN :</b>	Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale
<b>MAGE :</b>	Mutuelle autonome générale de l'éducation
<b>MAIF :</b>	Mutuelle assurance des instituteurs de France
<b>MASS :</b>	Mathématiques appliquées et sciences sociales
<b>MATN :</b>	Mission académique aux technologies nouvelles

<b>MCF :</b>	Maitre de conférences
<b>MEN :</b>	Ministère de l'Éducation nationale
<b>MF :</b>	Million de francs
<b>MGEN :</b>	Mutuelle générale de l'Éducation nationale
<b>NTIC :</b>	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
<b>PAF :</b>	Plan académique de formation
<b>PAFC :</b>	Plan académique de formation continue
<b>PC :</b>	<i>Personal computer</i>
<b>PE :</b>	Professeur des écoles
<b>PE1 :</b>	Étudiant de 1 <sup>ère</sup> année préparant le concours de professeur des écoles
<b>PE2 :</b>	Professeur des écoles stagiaire (2 <sup>ème</sup> année de formation)
<b>PE3 :</b>	Professeur des écoles dans sa 1 <sup>ère</sup> année d'exercice (après sa 2 <sup>ème</sup> année d'IUFM)
<b>PEGC :</b>	Professeur d'enseignement général des collèges
<b>PEN :</b>	Professeur d'École normale
<b>PIB :</b>	Produit intérieur brut
<b>PIUFM :</b>	Professeur d'IUFM
<b>PLC1 :</b>	Étudiant de 1 <sup>ère</sup> année préparant un concours de recrutement à l'enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré (CAPES, CAPET, CAPLP2...)
<b>PLC2 :</b>	Professeur de lycée et collège stagiaire (2 <sup>ème</sup> année de formation)
<b>PLP :</b>	Professeur de lycée professionnel
<b>PPF :</b>	Plan pluri-formations
<b>PR :</b>	Professeur des universités
<b>PRAG :</b>	Professeur agrégé enseignant dans le supérieur
<b>PRCE :</b>	Professeur certifié enseignant dans le supérieur
<b>RIAG :</b>	Réseau des IUFM des Antilles-Guyane
<b>SAN REMO :</b>	Système d'analyse et de répartition des moyens aux établissements d'enseignement supérieur
<b>SHON :</b>	Surface hors œuvre nette
<b>STAPS :</b>	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
<b>STT :</b>	Sciences et technologies tertiaires
<b>SVT :</b>	Sciences de la vie et de la terre
<b>TD :</b>	Travaux dirigés
<b>TIC :</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>TICE :</b>	Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
<b>UAG :</b>	Université des Antilles et de la Guyane
<b>UC :</b>	Unité de compte
<b>UNSS :</b>	Union nationale du sport scolaire
<b>US :</b>	Unité de spécialisation (du CAPSAIS)
<b>ZEP :</b>	Zone d'éducation prioritaire



CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

RÉPONSE  
DES  
DIRECTEURS





Le 4 juin 2002

*des Antilles et de la Guyane  
Guadeloupe - Guyane - Martinique*

### **RÉPONSE DES DIRECTEURS.**

L'évaluation par le CNE de l'IUFM des Antilles et de la Guyane, est un exemple qui marquera tous ceux qui à un niveau quelconque y ont participé. Elle débute avec la visite d'approche du CNE, en janvier 2001. À cette date, l'institution est dirigée par Mme MORAVIE. La majorité des personnels enseignants et IATOS pense alors que l'établissement vit ses derniers instants car, la partition annoncée semble plus que probable. Le travail d'évaluation continuera malgré tout et ce sont trois nouveaux établissements qui recevront la dernière visite du CNE au mois de février 2002.

Ce bref rappel historique et aussi le fait que les trois directeurs des nouveaux établissements ont été dans l'ancienne équipe de direction expliquent pourquoi aujourd'hui, ce sont quatre personnes qui doivent prendre en charge la rédaction de cette réponse.

Au moment où l'évaluation commence, il y a trois ans que le personnel vit dans l'attente d'une décision officielle afin de régler définitivement le sort de l'IUFM-AG, ceci suite à l'éclatement de l'académie des Antilles et de la Guyane.

Cette longue attente a créé une démobilisation chez le personnel et malgré les tentatives de rencontres intra et inter-centres, l'enthousiasme n'est revenu que très partiellement. De plus les événements de Cayenne qui ont été à l'origine de la partition de l'académie surviennent quasiment en même temps que l'installation de la nouvelle direction au moment crucial où la politique de l'établissement se mettait en place.

Il est important de mesurer l'importance de cette situation. Sa prise en compte donne un sens différent aux constats et explications qui les accompagnent, ainsi qu'aux recommandations qui sont faites aux trois établissements.

En effet le reproche principal qui est adressé et qui revient très souvent, c'est l'absence de vision politique et l'ancrage dans le quotidien de l'équipe de direction. À notre décharge, une telle absence de politique n'a pas le même poids quand on a la liberté d'action, le temps de la mettre en œuvre et lorsque l'incertitude et les pressions venant de l'environnement de l'institut rendent sa définition et sa mise en œuvre difficiles sinon impossibles.

Notre propos renforcera sur certains points celui des rédacteurs du rapport. Ces derniers ont bien cerné les dysfonctionnements de notre établissement et n'ont pas hésité à les signaler, en essayant d'en déterminer les causes. Mais, quelquefois, par méconnaissance de nos environnements socioculturels, ils n'ont pas pu aller jusqu'au bout des explications.

Le contenu du document montre, comme on le signale plus haut, l'ambiance d'incertitude qui a régné durant les quatre dernières années dans l'institution et qui surtout prévalait au moment de la visite d'évaluation. Cette situation était insoutenable pour tous. Les défenseurs de la partition comme ses pourfendeurs, avaient du mal à s'engager dans un travail qui leur aurait permis de définir une politique de l'établissement et de l'imposer par leurs actions au sein des conseils. C'est un jeu complexe qui n'a favorisé ni une partie ni l'autre. Un ensemble d'attitudes et de comportements attentistes dont l'une des conséquences est la perception que l'observateur pouvait avoir de l'établissement au moment de l'évaluation : une flottille dérivant au gré des courants, un établissement sans direction politique.

En réalité, et ceci est dit dans le rapport, il y avait, favorisées par l'autonomie des centres, plutôt trois « orientations politiques » dans certains domaines comme par exemple la formation. Ces orientations, définies dans chacun des centres, avaient du mal à s'imposer au sein de l'institution et à donner naissance à une politique d'établissement, malgré leurs nombreux points communs. Le CSP, du fait d'un choix initial d'une composition réduite qui au hasard des élections le rendait peu représentatif de l'ensemble de l'institut, ne pouvait toujours contribuer à faire émerger cette unité d'orientation. Dans d'autres domaines, comme la recherche, l'impulsion venait malgré tout, depuis l'origine, d'un pilotage centralisé.

La gestion financière qui devait être perçue comme un facteur d'unité était, elle aussi, sous le contrôle complet de l'équipe de direction, même si cette position était à l'origine de nombreux reproches.

L'évaluation de l'établissement a été un moment fort. La communauté tant en Guadeloupe, en Guyane qu'en Martinique, s'est mobilisée autour de ce projet tant pour l'évaluation interne que lors des visites. Chacun a pu alors se prêter au jeu des questions réponses des experts du CNE. Cependant, le jeu était faussé puisque chacun, en fonction de son idée de la partition, pouvait tendre à présenter une vision de la situation favorable à ses idées, facteur dont les experts ont peut-être mésestimé l'importance.

La rencontre avec les experts était très attendue de tous. Certains pensaient que les experts du CNE étaient porteurs de messages particuliers concernant l'avenir de l'établissement et grande fut quelquefois la déception.

Ce rapport s'appuie notamment sur des indicateurs quantitatifs bâtis sur des données fournies par l'établissement, l'INSEE, les rectorats, le ministère. Sans mettre en cause la pertinence de ces données, il faut signaler, s'agissant de l'IUFM, que l'établissement ne disposait pas à l'époque d'un service de statistiques structuré. En conséquence certaines de ces données peuvent être légèrement biaisées ou pas suffisamment pertinentes pour une analyse aussi fine et nous sollicitons une certaine indulgence !

Les conclusions déduites de ces données donnent donc, sur certains points, une image légèrement déformée de l'établissement. Il convient en outre de moduler les écarts avec les moyennes nationales en prenant en compte certaines données socioculturelles et géographiques qui font la spécificité de nos régions.

Pour illustrer ces propos revenons sur quelques points du rapport.

### **L'environnement de l'IUFM.**

Dans la première partie du rapport l'accent est mis sur les retards scolaires dans les Antilles et en Guyane. Ces retards s'expliquent par des éléments socioculturels et géographiques qui sont mis en évidence plus loin dans le rapport. L'absence de ces éléments en ce point du rapport peut en première lecture, donner une fausse idée de la situation et du statut de l'école dans nos régions.

Il est signalé, chiffres à l'appui, que ce retard est en train d'être rattrapé. **À cette occasion il serait juste d'associer l'IUFM à ces progrès.** Il est fort probable que ce rattrapage est pour partie lié à la qualité de la formation à l'IUFM qui durant ces années n'a cessé d'œuvrer pour adapter la formation aux spécificités du terrain dans chaque région.

Dans une autre partie, il est fait référence au niveau d'étude des enseignants. S'il est vrai que beaucoup n'ont pas la licence, une forte majorité parmi eux ont le niveau de la licence. L'existence d'études universitaires aux Antilles et en Guyane depuis 1964, a permis à bon nombre d'antillais et de guyanais d'accéder aux études supérieures. Malheureusement, pendant longtemps les cursus étaient incomplets. Beaucoup d'étudiants tentaient de poursuivre leurs études en France hexagonale. Souvent, pour des raisons économiques, certains revenaient sans avoir terminé la licence mais, avec la garantie d'un emploi dans l'Education Nationale. Enfin, la carte des études supérieures dans la région et la faiblesse des structures de formation continue supérieure ont constitué une gêne pour ceux qui avaient la volonté de terminer leurs études.

En conséquence, avec ces deux exemples, on voit comment il peut être difficile de tirer des conclusions à partir de simples comparaisons avec les moyennes nationales.

Notre poids dans les moyennes nationales est très faible car les Antilles et la Guyane ne représentent en fait qu'environ 2% de la population française.

### **L'IUFM avant la partition.**

Il était difficile de présenter l'IUFM des Antilles et de la Guyane comme un bloc homogène. Toute présentation aboutissait in fine à trois présentations séparées, celles des trois centres, pour des raisons multiples, à commencer par leur éloignement géographique l'un de l'autre. Les situations locales ont des points communs mais aussi beaucoup de petites différences qui ne peuvent être globalisées.

Tenter par exemple d'analyser globalement l'évolution des effectifs pour l'IUFM donne nécessairement un résultat erroné. En effet, le site de Guadeloupe a manifesté une volonté d'augmenter les effectifs des formations existantes (professorat des écoles, préparation CAPEPS). En Martinique, l'évolution tient à l'ouverture de nouvelles formations. Enfin, en Guyane les freins sont conséquences de la faiblesse quantitative du vivier local.

S'agissant de l'étude du patrimoine, là encore il y a difficulté à globaliser. Le patrimoine de l'IUFM est réduit au site de Pointe-à-Pitre, les bâtiments des autres sites étant restés propriété des conseils généraux.

Cet héritage de l'École Normale de la Guadeloupe n'est pas sans poser de problèmes. La direction face à ce patrimoine était assez désarmée. Les difficultés liées à l'absence de documents précis sur les structures des bâtiments, la période de ces constructions qui ne pouvait prendre en compte les normes anti-sismiques d'aujourd'hui, sont sans doute sous-estimées par les experts dans leurs conséquences sur les possibilités de réaménagement des locaux.

Une vaste étude a été entreprise par l'IUFM de la Guadeloupe afin de faire définitivement le point sur son patrimoine.

L'analyse de l'origine des candidats en première année d'IUFM est un autre exemple montrant les difficultés d'une part à globaliser, d'autre part à disposer d'indicateurs simples. En effet, l'indicateur qui a été utilisé pour déterminer l'origine des étudiants est essentiellement l'académie d'obtention de la licence ou du diplôme équivalent. Or, comme il a déjà été signalé, un grand nombre d'antillais et de guyanais poursuivent encore des études en France hexagonale. Dès lors, cet indicateur est peu pertinent.

L'indicateur utilisé montre plutôt la performance de l'université des Antilles et de la Guyane dans la constitution du vivier pour l'IUFM.

Tout maniement de tels indicateurs, non assorti de précautions et d'une analyse fine, peut très vite avoir des effets pervers dans des pays où ils sont très sensibles.

S'agissant des TICE, c'est le manque de politique qui est ici encore reproché à la direction. Certes, elle a surtout manqué de ressources humaines pour mener à bien la politique de ses ambitions. Le chemin parcouru est toutefois important aujourd'hui et des bases solides sont en place pour passer à l'étape suivante qui avait déjà été décidée : la formation des formateurs et plus généralement des personnels.

Pour la recherche, le rapport d'évaluation ne met pas en lumière d'éléments qui auraient échappé aux responsables locaux : une structuration manifestement en cours, des projets concrétisés et en devenir à côté de faiblesses non moins évidentes, comme le potentiel en enseignants chercheurs. Les recommandations faites, en ce qui concerne les équipes, sont celles que les animateurs des groupes de recherche tentent d'appliquer : constitution d'équipes pluricatégorielles, par l'implication de personnes de statuts variés, partenariats avec l'UAG et avec d'autres établissements (universités, INRP, IRD). La prise en compte de la dimension « recherche » dans les recrutements d'enseignants chercheurs et l'aide aux études doctorales sont fermement actées dans les projets d'établissement des nouveaux instituts.

Les constats sur les formations sont justes. Ils sont à l'image de ce que le bilan interne avait déjà révélé. Les recommandations d'ordre général seront prises en compte dans la définition des nouveaux plans de formation et les spécificités locales seront inscrites dans les contrats d'établissement et négociées.

Les conclusions du rapport renforcent la détermination des directions des nouveaux établissements à mettre en place d'étroites collaborations dans le domaine de la formation. Les directeurs s'engagent à travailler suivant une carte régionale des formations qui sera définie d'un commun accord et qui devra recevoir l'approbation des conseils d'administration de chaque IUFM.

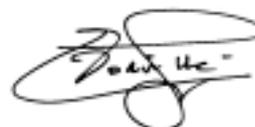
Même si certains propos méritaient quelquefois d'être nuancés, eu égard au contexte, l'ensemble du rapport constitue pour nous un excellent outil de travail pour l'avenir. Il servira de guide pour la mise en place et la définition d'une politique commune des trois IUFM et aussi à la politique de chacun.

La directrice de l'ex-IUFM Antilles-Guyane,



Rosemarie MORAVIE

Le directeur de l'IUFM de Guadeloupe,



Max DORVILLE

Le directeur de l'IUFM de Guyane,



Antoine PRIMEROSE

Le directeur de l'IUFM de Martinique,



Gilbert PAGO

# CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION



## ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995  
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle\*, 1997

L'université de technologie de Troyes\*, 1998

L'université de Bretagne-sud\*, 1999

L'université française du Pacifique\*, 1999

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

## Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986

L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996

L'École centrale de Lyon\*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon\*, 1997

Le Palais de la découverte\*, 1997

La Casa de Velázquez\*, 1997

L'École française d'Athènes\*, 1997

L'École française de Rome\*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999

L'École nationale de formation agronomique\*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon\*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

L'IUFM du Pacifique\*, 2000

L'IUFM d'Aquitaine\*, 2000

L'IUFM de l'académie de Toulouse\*, 2000

L'IUFM d'Auvergne, 2000

L'IUFM d'Aix-Marseille, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes\*, 2001

L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001

L'IUFM des Pays de la Loire\*, 2001

L'IUFM de Bretagne\*, 2001

L'IUFM du Limousin, 2001

L'IUFM de La Réunion, 2002

## Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996

L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

L'université de technologie de Compiègne\*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998

L'université de Rouen\*, 1998

L'université du Havre\*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998

L'université de Caen\*, 1998

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'Institut polytechnique de Sévenans\*, 1998  
L'université de Reims - Champagne-Ardenne\*, 1999  
L'université de Picardie - Jules Verne, 2000  
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse\*, 2001  
L'université de Limoges, 2001  
L'université de Savoie, 2002

## ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993  
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994  
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996  
Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998  
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998  
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

## RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995  
Rapport au Président de la République, 1996  
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997  
Rapport au Président de la République, 1998  
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

### Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Les enseignants du supérieur, 1993  
Le devenir des diplômés des universités, 1995  
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995  
Les magistères, 1995  
Les universités nouvelles, 1996  
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997  
Les universités de Normandie, 1999  
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999  
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999  
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants\*, 1999  
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000  
Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001  
Le site universitaire d'Aix-Marseille\*, 2001

### BULLETINS n° 1 à 32

### PROFILS n° 1 à 52

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil



# CNE

L'UFM DES ANTILLES ET DE LA GUYANE AVANT SA PARTITION

COMPOSITION  
DU  
COMITÉ



Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAUURIE

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Michel BORNANCIN

Monsieur Michel LEVASSEUR

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Monsieur Bernard CARRIERE

Monsieur Michel PINAUD

Monsieur Charles DEMONS

Monsieur Marcel PINET

Madame Claude GAUVARD

Madame Hélène RUIZ-FABRI

Monsieur Pierre GILSON

Monsieur Jean-Louis WALTER

Madame Rose KATZ

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand  
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin